

09714



Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec



SALLE GAGNON



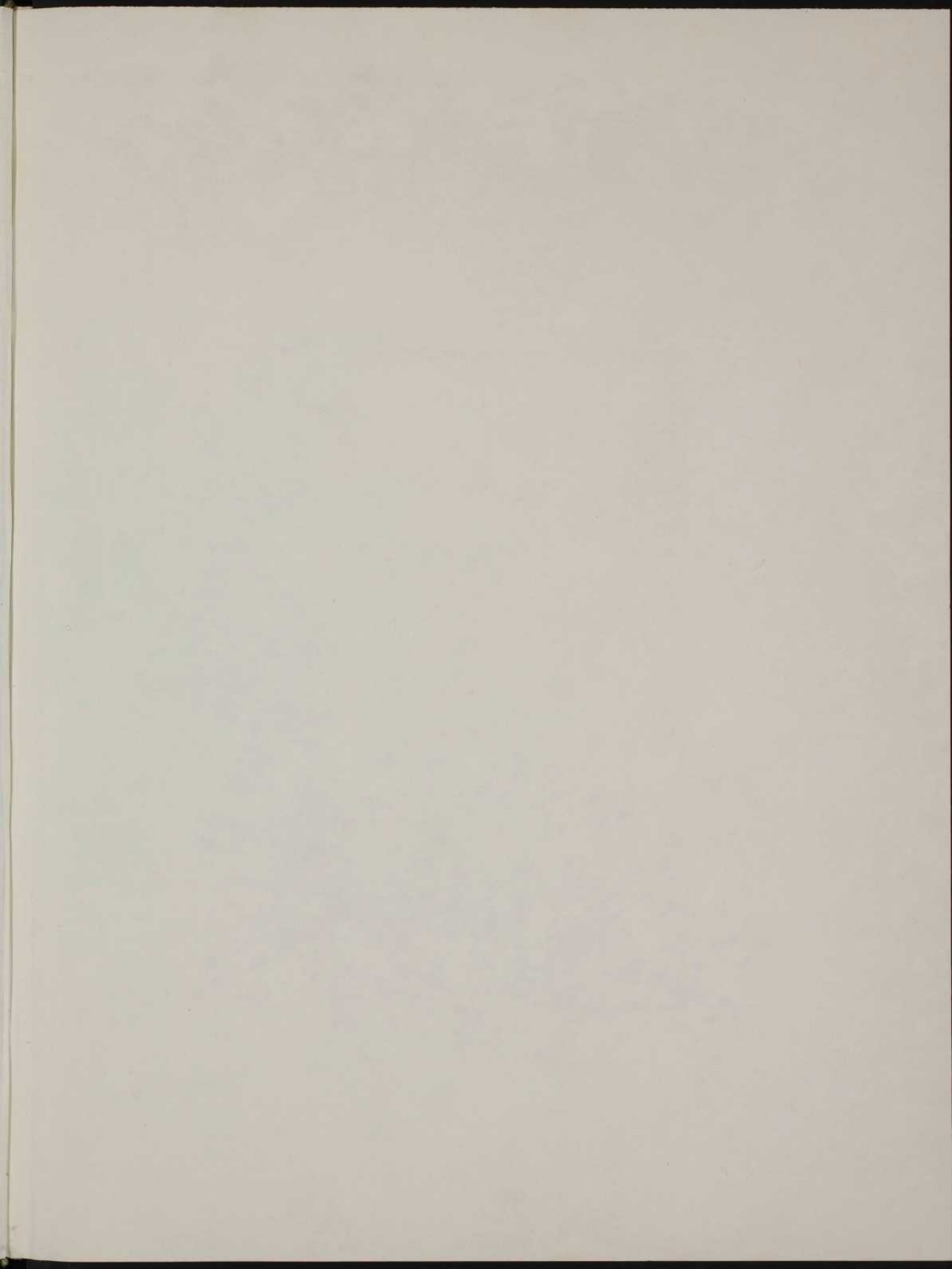
BIBLIO-
THÈQUE
DE LA VILLE DE
MONTREAL

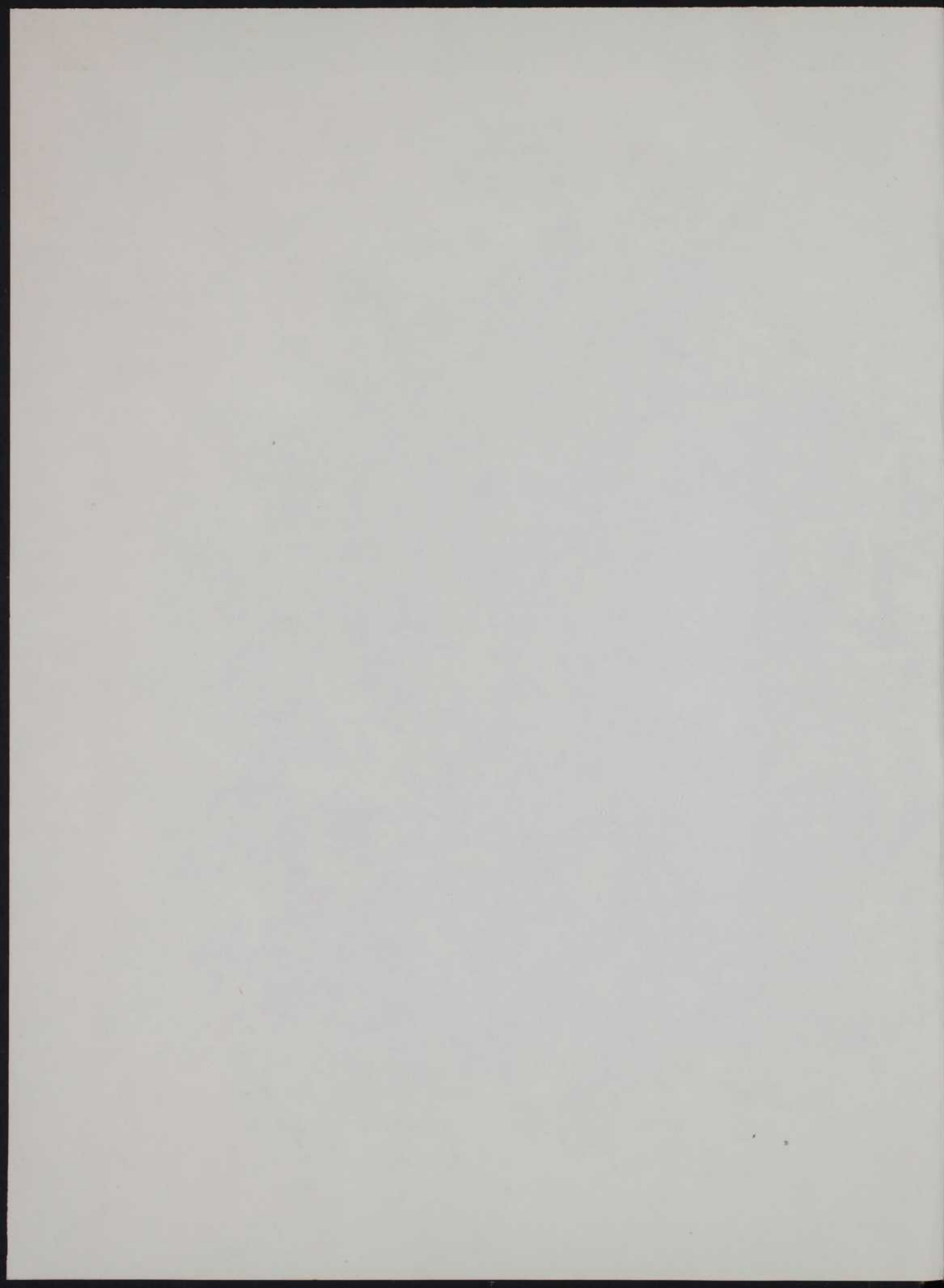
MONTREAL
CITY
LIBRARY

G21.31
H212tr

26-03-301

101523





LE TRUST DE L'ÉLECTRICITÉ

**Agent de corruption
et de domination**

**Centre de la Dictature
économique**

Mémoire présenté à la Commission de l'Electricité
de la Province de Québec
par le

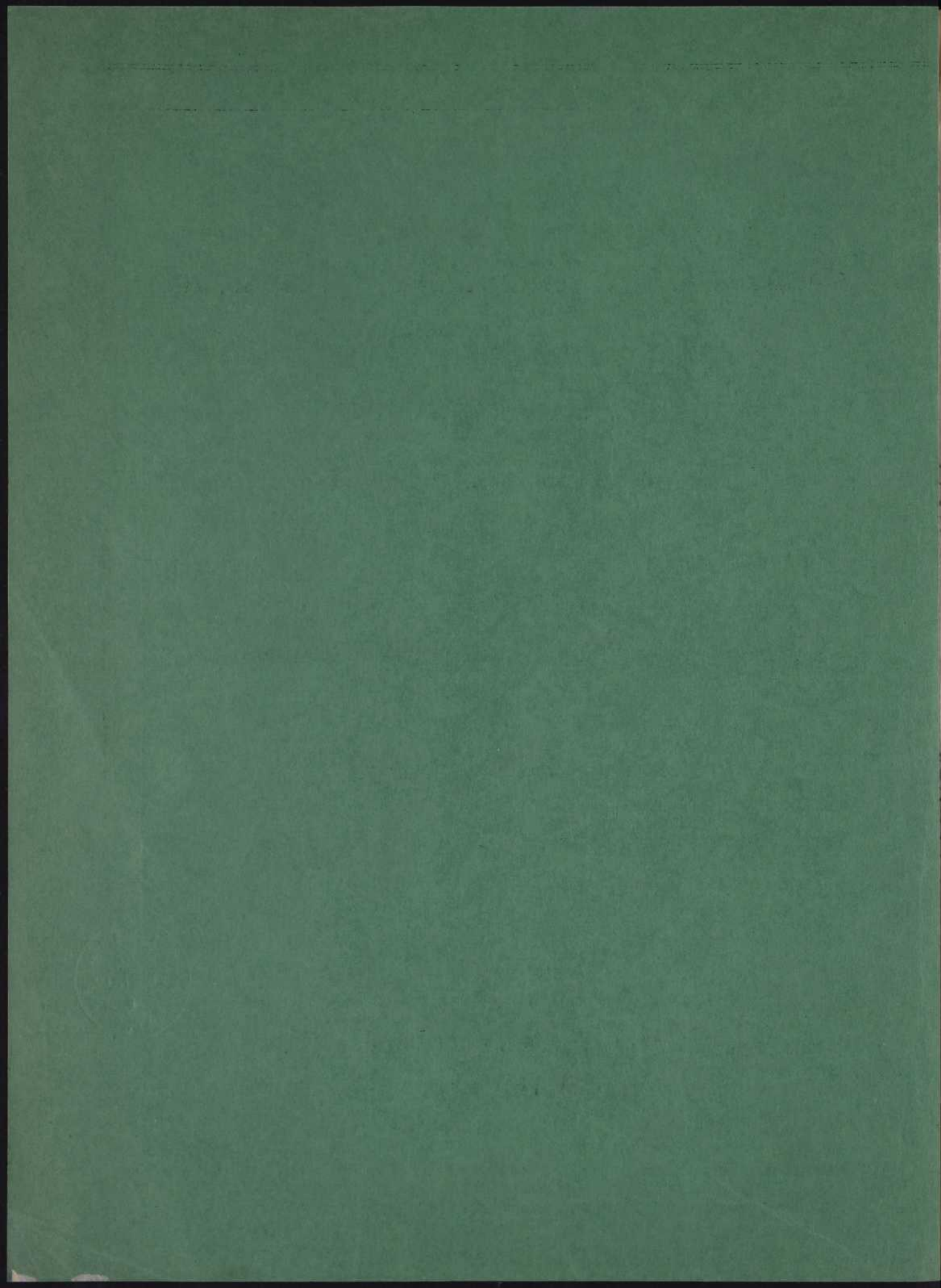
Docteur Philippe Hamel



G. R. D.



**Le mardi, 13 novembre 1934
à Québec.**



Bureau Mahoux, 16 rue

TABLES DES MATIERES

Pages

Préambule,.....	1
-----------------	---

PREMIERE PARTIE

Les Principes sur lesquels nous nous appuyons,...	3
Nos Ressources Hydrauliques - Leur valeur,.....	6
Les Barrages étatisés,.....	9

DEUXIEME PARTIE

Le Trust de l'électricité, agent de domination et de corruption,.....	12
Régie publique -vs- gestion privée,.....	12
L'organisation d'un Trust gigantesque,.....	13
Aveu confidentiel de trustard mis à jour dans les dossiers de la Commission Fédérale du Commerce,.....	29
Comment on nie l'existence du Trust de l'électricité,.....	30
Le Trust tient la vérité en horreur,.....	32
Le refus de laisser connaître sa comptabilité,...	37
Esprit d'accaparement,.....	39
Contrôle des journaux,.....	41
Une agence de publicité mensongère,.....	42
Certaines manières d'induire le public en erreur	43
Comment la National Electric Light Association et nos utilités publiques travaillent à fausser l'éducation de la jeunesse, sur l'économie politique, et le public en général, sur la régie publique des "UTILITES",.....	46
Les attaques de la National Electric Light Association contre l'Hydro-ontarienne,.....	52
Le Trust manifestement opposé à l'aide du Gouvernement pour l'électrification rurale,...	57
Les compagnies d'assurance affiliées au Trust de l'électricité,.....	60
Le Trust de l'électricité recherche les capitaux des compagnies d'assurance,.....	60
L'affiliation des banques à la National Electric Light Association,.....	69
Recrutement d'amis plus sincères chez les adultes par la vente de titres aux enfants mineurs,...	73
La "Canadian Electrical Association" réfère ses troubles à la National Electric Light Association,.....	75

621.31
H212 tr

101523

TROISIEME PARTIE

Les Mauvais rôles des entreprises privées dans le domaine de l'électricité,.....	88
La surcapitalisation de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated,.....	89
Surcapitalisation de la Royal Electric Co., - filiale de la Montreal Light, Heat & Power Cons.,.	90
Quebec Power,.....	91
Surcapitalisation de la Shawinigan Water & Power Co.	94
Accaparement des chutes d'eau,.....	101
Traitement injuste à l'endroit de nos institutions de charité et d'éducation,.....	107
Achat des services municipalisés,.....	113
L'initiative privée découragée par le Trust,.....	115
Concurrence injuste des compagnies hydroélectriques contre les services municipalisés,.....	125
Westmount,.....	125
St-Hyacinthe,.....	126
Comment le Trust a traité la Ville de Québec,.....	127
Comment le Trust cuisine les chiffres et les moyennes	134
La manière savante de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated de renseigner le public,.....	138
Les Taxes,.....	140

QUATRIEME PARTIE

Nationalisation et Municipalisation,.....	148
La supériorité de la Régie Publique sur l'entreprise privée dans le domaine de l'électricité,.....	154
Les taux,.....	156
Comparaison des taux dans seize villes Canadiennes avant et après la municipalisation,.....	160
La Régie Publique et l'électrification des fermes,..	171
Conclusion et remèdes,.....	181

TABLEAU DES REVENUS

100	Les revenus des contributions directes
101	Les revenus des contributions indirectes
102	Les revenus des contributions mobilières
103	Les revenus des contributions foncières
104	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
105	Les revenus des contributions sur le revenu
106	Les revenus des contributions sur le capital
107	Les revenus des contributions sur le profit
108	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
109	Les revenus des contributions sur le revenu
110	Les revenus des contributions sur le capital
111	Les revenus des contributions sur le profit
112	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
113	Les revenus des contributions sur le revenu
114	Les revenus des contributions sur le capital
115	Les revenus des contributions sur le profit
116	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
117	Les revenus des contributions sur le revenu
118	Les revenus des contributions sur le capital
119	Les revenus des contributions sur le profit
120	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires

TABLEAU DES REVENUS

121	Les revenus des contributions directes
122	Les revenus des contributions indirectes
123	Les revenus des contributions mobilières
124	Les revenus des contributions foncières
125	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
126	Les revenus des contributions sur le revenu
127	Les revenus des contributions sur le capital
128	Les revenus des contributions sur le profit
129	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
130	Les revenus des contributions sur le revenu
131	Les revenus des contributions sur le capital
132	Les revenus des contributions sur le profit
133	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
134	Les revenus des contributions sur le revenu
135	Les revenus des contributions sur le capital
136	Les revenus des contributions sur le profit
137	Les revenus des contributions sur le chiffre d'affaires
138	Les revenus des contributions sur le revenu
139	Les revenus des contributions sur le capital
140	Les revenus des contributions sur le profit

-LE TRUST DE L'ELECTRICITE-

DESORDRE SOCIAL ET MENACE POUR LA DEMOCRATIE

-:::-

-P R E A M B U L E-

Avant de présenter ce plaidoyer, je demande l'indulgence de cette commission.

En si peu de temps, la préparation d'un pareil travail ne laissait pas d'être très difficile.

Sans aide, faire la sélection d'arguments à travers un dossier formidable et leur donner une forme, un classement convenables, offrait des difficultés que je n'ai pu surmonter. A ce travail, devait s'ajouter nécessairement ma besogne quotidienne pour laquelle je dois dépenser le meilleur de mes forces. En soi, bâtir une preuve n'offrait aucune difficulté. Cette preuve, on la trouve accablante, foudroyante, non seulement dans les quelques quarante volumes publiés par la Commission Fédérale du Commerce à Washington, volumes exclusivement consacrés à l'enquête sur le Trust de l'électricité, mais aussi dans l'examen des faits qui se présentent à nos yeux, tous les jours, en étudiant les services municipalisés. La difficulté maîtresse se rencontrait

IN THE COURT OF THE DISTRICT OF COLUMBIA

JOHN J. COUGHLIN, Plaintiff, vs. THE UNITED STATES, Defendant.

Case No. 10,000-10,000

Presented by the Plaintiff's Counsel.

THE PLAINTIFF'S MOTION.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a citizen of the United States.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a corporation organized under the laws of the United States.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a resident of the District of Columbia.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a resident of the District of Columbia.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a resident of the District of Columbia.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a resident of the District of Columbia.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a resident of the District of Columbia.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a resident of the District of Columbia.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a resident of the District of Columbia.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a resident of the District of Columbia.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a resident of the District of Columbia.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a resident of the District of Columbia.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a resident of the District of Columbia.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a resident of the District of Columbia.

That the Plaintiff, JOHN J. COUGHLIN, is a resident of the District of Columbia.

That the Defendant, THE UNITED STATES, is a resident of the District of Columbia.

surtout dans le choix et la condensation de ces faits si multiples accumulés depuis cinq ans d'étude. J'aurais voulu tout dire. Impossible! Il faut résumer, éliminer, écourter. Force m'est d'écrire au fil de la plume.

Dans les circonstances, mon dessein est de présenter une vue plus générale de la question. Le champ s'offre trop vaste pour couvrir tout le terrain en une si courte préparation. J'ai accumulé sur la question de l'électricité, une grande quantité de documents officiels.

Le plus important de ces documents c'est le rapport de l'Enquête de Washington, j'en parlerai plus loin. Il est très important d'utiliser ici cette documentation, puisque le procès du Trust fait à Washington a été en même temps celui de nos compagnies hydroélectriques. La ligne conventionnelle qui sépare les deux pays, les Etats-Unis et le Canada, ne met aucune séparation dans la responsabilité des actes du Trust. Une propagande organisée à New York et payée par les compagnies hydroélectriques de cette province, mérite d'être étudiée et jugée par les contribuables de cette province aussi bien que par les autres victimes d'outre-frontière.

-PREMIERE PARTIE-

LES PRINCIPES SUR LESQUELS NOUS NOUS APPUYONS

Dans les commentaires du Programme de Restauration Sociale, on énonce ainsi un principe qui devrait nous guider dans l'étude de la question de l'électricité:

"Le Gouvernement est justifiable de permettre
"l'exploitation des ressources naturelles par une ou des
"entreprises particulières, s'il croit que l'intérêt
"général y trouvera ainsi son meilleur profit; mais dès
"lors qu'il est prouvé que l'administration de ces richesses
"naturelles par des compagnies à fonds social devient néfaste
"pour une population, il est du devoir de l'Etat de reprendre
"la dite exploitation moyennant compensation pour sa valeur
"matérielle". (1)

Cette déclaration de principe demeure en parfait accord avec le Code de Malines, préparé par l'UNION INTERNATIONALE D'ETUDES SOCIALES, sous la présidence du Cardinal Mercier, en 1920.

En effet, l'article 87 de ce Code (page 92) se lit comme suit: "ART.87: Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller, dans des cas particuliers, la gestion publique

(1) "Le Programme de Restauration Sociale expliqué et commenté" - Page 48.

"nationale, provinciale ou municipale. Dans ce cas, la
"constitution de corps autonomes, gérant industriellement,
"sous le contrôle des pouvoirs publics, et au profit de la
"collectivité, peut être recommandée de préférence à la
"régie proprement dite".

C'est la raison d'être des Commissions.

Puis l'article 90 de ce même Code vient appuyer
celui déjà cité.

"ART. 90: En cas de guerre ou de disette ou d'abus graves et
"manifestes, l'Etat a non seulement le droit, mais le devoir
"d'instaurer un régime social ayant pour but d'empêcher les
"accaparements et les spéculations usuraires sur les objets
"de consommation indispensables."

(Aujourd'hui, il n'est plus exagéré de dire que
l'électricité est devenue un objet de consommation indispensable).

Cette doctrine exposée dans le Code de Malines trouve
sa confirmation dans l'Encyclique Quadragesimo Anno:-

"Il y a certaines catégories de biens, dit Pie XI,
"pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent
"être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à
"conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut sans
"danger pour le bien public être laissée entre les mains des
"personnes privées".

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"...pour la ville de ..."

"Des demandes et des déclarations de ce genre
"sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité
"chrétienne; encore bien moins peut-on dire qu'elles
"appartiennent en propre au socialisme. Ceux donc qui
"ne veulent pas autre chose n'ont aucune raison pour
"s'inscrire parmi les socialistes".

Il découle de là, n'est-ce pas, Monsieur le
Président, que nous répudions, avec raison, les épithètes
de socialistes et de démagogues qu'on décerne si généreuse-
ment à ceux qui s'insurgent contre les abus de monopoles
faisant commerce de nécessités indispensables.

Conformément à ces principes énoncés, si nous
prouvons qu'il y a eu, dans notre province, organisation
d'un trust formidable, accaparement de nos ressources
hydrauliques, spéculation usuraire et exploitation des
consommateurs, nous démontrerons l'existence d'un réel
danger pour le bien public, dans la mise en oeuvre de notre
houille blanche par des entreprises particulières. En
d'autres termes, si nous démontrons que l'Etat, en confiant
à l'initiative privée l'aménagement de nos chutes d'eau,
a permis à cette initiative privée de jouer un rôle
néfaste pour la société, il sera du devoir du pouvoir public
de reprendre le contrôle et la direction de cette

exploitation.

A la lumière de ces principes, nous étudierons le rôle joué par la gestion privée de nos ressources hydrauliques.

-:::-

NOS RESSOURCES HYDRAULIQUES

-LEUR VALEUR-

Les ressources hydrauliques de cette province, depuis cinquante ans, furent mises en valeur p sauf en certains cas exceptionnels - par des entreprises à fonds social de caractère privé.

"Les forces hydrauliques de la province de Québec sont, sans contredit, la plus précieuse de ses ressources naturelles". (1)

Voici une affirmation incontestable. Les chutes d'eau sont d'une importance telle, pour le développement industriel d'un pays, que l'on traverse les océans, avec la matière première, afin de venir la confier à l'industrie activée par le fluide électrique à bon marché. Des ressources hydrauliques abondantes représentent une richesse supérieure à celle du sous-sol. Posséder

(1) Extrait de la brochure: Tableau des Forces Hydrauliques de la Province de Québec, Page 5.

1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year.

2. The second part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

3. The third part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

4. The fourth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

5. The fifth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

6. The sixth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

7. The seventh part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

8. The eighth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

d'abondantes sources d'énergie où les chevaux-vapeur sont susceptibles d'être produits à un faible prix de revient constitue donc une richesse inappréciable, une richesse que même les mines ne sauraient remplacer. En effet, la richesse du sous-sol s'épuise, alors que la houille blanche demeure à jamais au service de la population qui en a été favorisée. Trésor inépuisable.

Les forces hydrauliques situées sur les cours d'eau navigables font partie du patrimoine national. Elles font partie de notre plus bel actif. Rien au monde ne devrait, aujourd'hui, autoriser les représentants du peuple à les mettre à l'enchère.

Vendre une chute d'eau à un ou à des particuliers constitue une aliénation du bien public pour le profit de quelques-uns et de leurs descendants. C'est priver la société d'une richesse dont tous doivent bénéficier. C'est le commencement de la centralisation de la fortune en quelques mains.

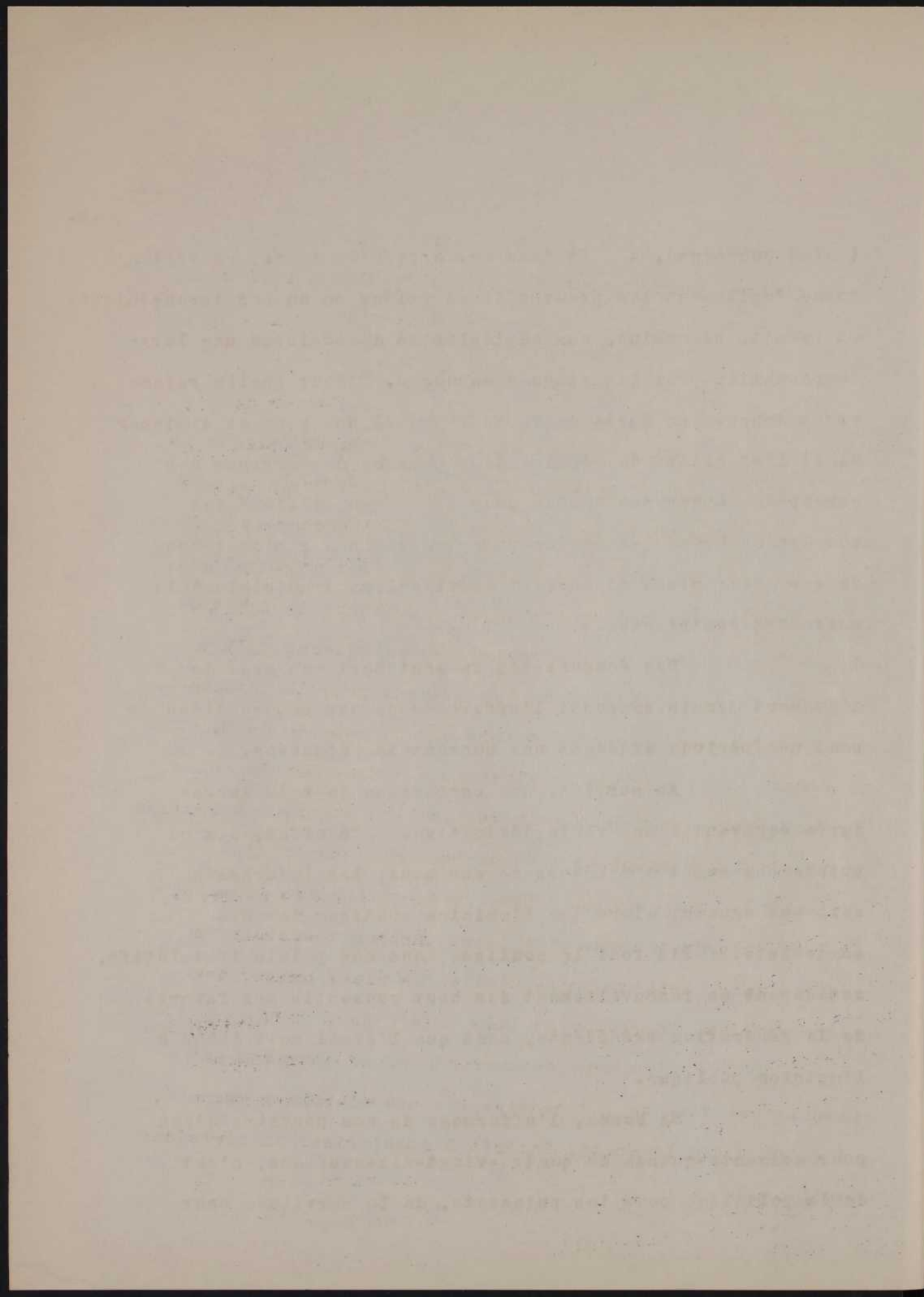
La location des chutes d'eau à des particuliers offre à l'Etat un excellent moyen de tenter une expérience pour le plus grand avantage de la société. Mais louer nos chutes par baux emphytéotiques pour soixante-quinze ou quatre-vingt-dix-neuf ans ne saurait se justifier. En quarante ans, le capital d'une entreprise s'amortit au faible taux de 0.85% avec intérêt composé à 5%

(cinq pourcent). - Et dans cet espace de temps, un régime donne facilement les preuves de sa valeur ou de ses inconvénients et permet, néanmoins, aux capitalistes d'encaisser une large compensation pour les risques encourus. Pour quelle raison alors donner une durée de 75 ou 99 ans à nos baux et diminuer ainsi la facilité de réprimer les abus ou de corriger des erreurs? Louer nos chutes pour près d'un siècle à des compagnies hydroélectriques favorise seuls les promoteurs de ces entreprises et devient inévitablement nuisible à la masse des contribuables.

Des économistes un tant soit peu avertis n'eussent jamais consenti l'affermage de nos chutes d'eau pour une période excédant une quarantaine d'années.

Au surplus, une concession de très longue durée équivaut à une vente définitive. En effet, dix ou quinze ans avant l'échéance de ces baux, les intéressés sont aux aguets, alors que l'opinion publique demeure somnolente. Ils font la coulisse dans nos palais législatifs, obtiennent un renouvellement des baux consentis aux favoris de la génération précédente, sans que l'éveil soit donné à l'opinion publique.

En somme, l'affermage de nos pouvoirs d'eau pour soixante-quinze ou quatre-vingt-dix-neuf ans, c'est de la politique pour les puissants, de la servitude pour



les gagne-petit. De telles concessions en faveur de particuliers, jamais l'intérêt général ne les a réclamées.

-:::-

-LES BARRAGES ETATISES-

Chose étonnante, l'Etat a cru préférable de construire lui-même les barrages des rivières et des lacs. Il a gardé pour lui-même le contrôle de l'emmagasinement de l'eau et a cédé à d'autres l'aménagement des chutes d'eau. Le gouvernement s'est constitué le régulateur du débit de chutes louées pour quatre-vingt-dix-neuf années. Il a acquitté le coût immédiat de ces travaux pour la retenue des eaux d'inondations et a permis aux compagnies de le rembourser par annuités échelonnées sur une période de quarante ans. Ainsi le gouvernement aidait nos entreprises privées, en finançant le coût de barrages construits expressément pour elles. Pour le profit des compagnies, il leur accordait cette aide, sans imposer toutefois de restrictions quant au prix qu'elles devaient exiger des consommateurs, en retour de tels privilèges.

D'aucuns objecteront que le gouvernement percevait une taxe de .50 centins par cheval-vapeur aménagé, et qu'il a, de la sorte, intérêt à régulariser le cours des rivières.

D'un autre côté, les compagnies n'avaient-elles pas encore plus d'intérêt que le gouvernement à la régularisation du débit des cours d'eau, surtout quand l'affermage de nos chutes d'eau leur était consenti à des conditions ne restreignant aucunement le prix de vente de l'électricité aux consommateurs? Le .50 cts. versé au gouvernement, comme droit régalien, ne pouvait aucunement induire nos compagnies à restreindre la puissance de rendement des chutes dont elles avaient l'usufruit pour un siècle ou trois-quarts de siècle. Un droit régalien de .50 cts. ou d'un dollar par cheval-vapeur n'offre rien d'onéreux pour une compagnie qui vend le cheval-vapeur sur une base de \$300.00 ou \$700.00 par année.

Comme en lui-même le barrage de nos eaux courantes n'est pas lucratif, les compagnies en laissaient très volontiers la construction à l'Etat, surtout quand celui-ci consentait à se faire le banquier des entreprises privées, et leur accordait quarante ans pour le remboursement du coût de ces travaux, avec un léger bénéfice pour l'Etat parfois.

Selon l'opinion de quelques-uns, l'étatisation pour la construction et l'entretien des barrages n'offrait que des avantages. Seulement, la même politique poussée un degré plus loin, chose bizarre, devenait du socialisme pour ces mêmes gens. L'aménagement de chutes par l'Etat,

voilà ce que nos grands financiers travaillent sans cesse à faire condamner par l'opinion publique, afin de poursuivre dans la tranquillité la pratique d'un commerce aussi lucratif que monopolisé.

Quel étrange concept l'on se forme, en certains milieux ploutocratiques, des devoirs de l'Etat! On voudrait que l'Etat et les municipalités prissent à leur charge les services publics non rémunérateurs et abandonnassent tous les autres à quelques privilégiés. Economie politique à rebours du bon sens.

-:::-

-DEUXIEME PARTIE-

LE TRUST DE L'ELECTRICITE

AGENT DE DOMINATION ET DE CORRUPTION

-REGIS PUBLIQUE vs GESTION PRIVEE-

La mise en valeur de nos chutes d'eau par des entreprises privées a-t-elle servi l'intérêt général de la façon la plus efficace et la plus complète? En d'autres termes, les citoyens ont-ils retiré plus d'avantages de l'administration particulière, dans le domaine de l'électricité, qu'ils n'en auraient eus sous la régie publique?

Dans l'affirmative, l'Etat trouverait sa justification pour la politique poursuivie depuis un demi-siècle.

Dans la négative, l'Etat ne devrait-il pas modifier ce régime de gestion particulière et reprendre, dans certains cas, aux compagnies à fonds social, moyennant compensation, la richesse qui leur avait été prêtée ou cédée. Ces compagnies devaient exploiter la houille blanche au plus grand avantage du public, alors qu'elles n'en auraient fait usage que dans un but de lucre. Les ressources naturelles doivent servir le consommateur en premier lieu et le capital en second lieu. Bref, le capital doit être

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

OF THE UNITED STATES

The history of the United States is a story of growth and development. It begins with the first settlers who came to the continent in search of a new home. They found a land of vast resources and potential, but also one of many challenges. The early years were marked by conflict and struggle, as the settlers fought to establish their communities and defend themselves against the forces of nature and the indigenous peoples.

As the years passed, the United States grew in size and power. The territory expanded westward, and the population increased. The nation became a leader in the world, with a strong economy and a powerful military. The American dream of freedom and opportunity became a reality for many people, and the United States emerged as a global superpower.

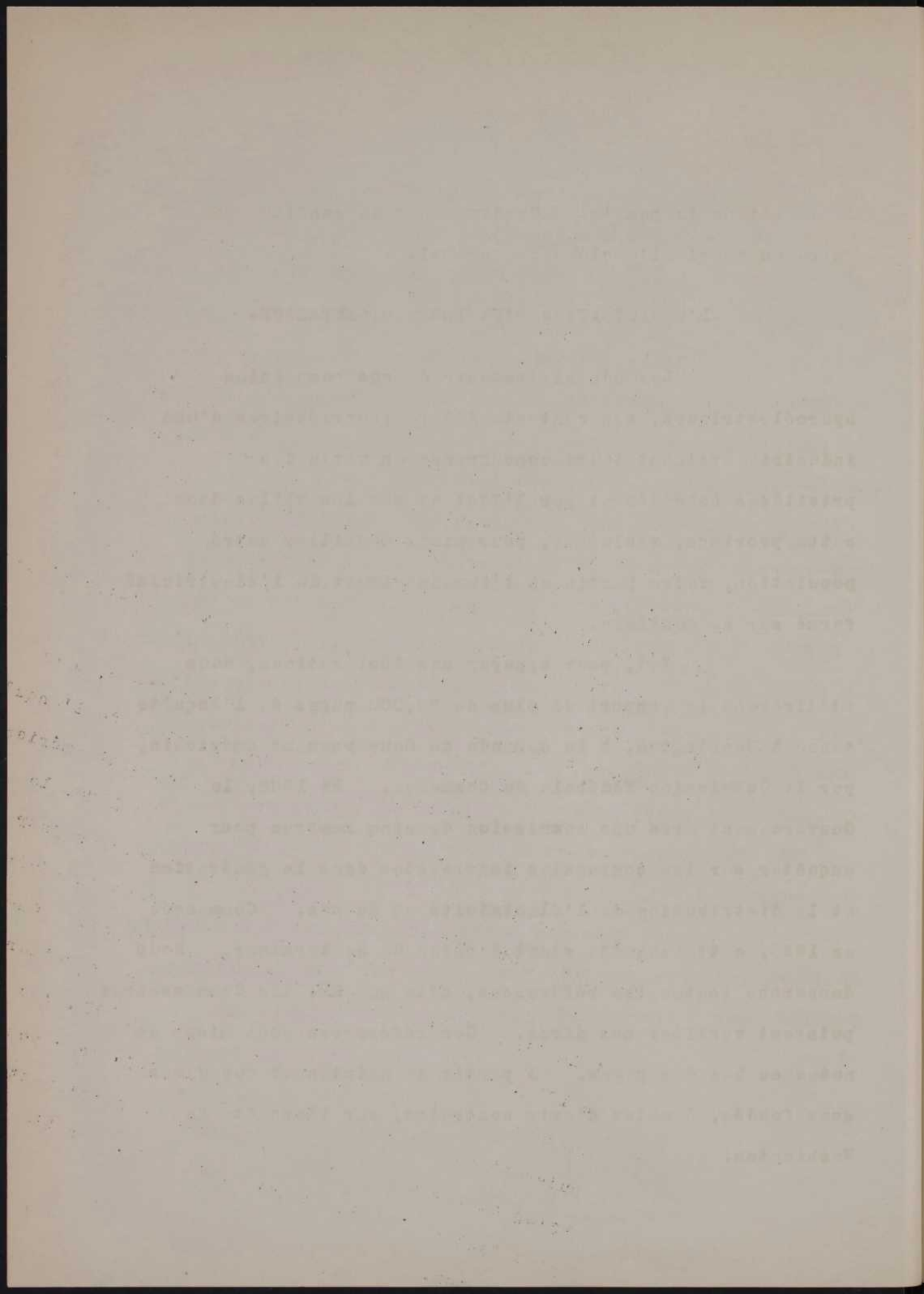
The history of the United States is a testament to the resilience and ingenuity of the American people. It is a story of triumph over adversity, of the pursuit of a better life, and of the enduring values of freedom, justice, and equality. The United States has come a long way since its founding, and it continues to shape the world as we know it today.

le serviteur du peuple. Gardons-nous de continuer de faire du peuple l'esclave du capital.

-L'ORGANISATION D'UN TRUST GIGANTESQUE-

Les administrateurs de nos compagnies hydroélectriques, non contents d'être propriétaires d'une industrie excluant toute concurrence en vertu des privilèges concédés et par l'Etat et par les villes dans cette province, voulurent, pour mieux tenailler notre population, faire partie de l'immense trust de l'électricité formé sur ce continent.

Ici, pour appuyer nos déclarations, nous utiliserons le rapport de plus de 20,000 pages de l'enquête tenue à Washington, à la demande du Gouvernement américain, par la Commission Fédérale du Commerce. En 1928, le Gouvernement créa une commission de cinq membres pour enquêter sur les compagnies intéressées dans la génération et la distribution de l'électricité et du gaz. Commencée en 1928, cette enquête vient à peine de se terminer. Nous donnerons toutes les références, afin que MM. les Commissaires puissent vérifier nos dires. Ces références sont mises en notes au bas des pages. A partir de maintenant nos dires sont fondés, à moins d'avis contraire, sur l'enquête de Washington.



L'enquête de Washington a révélé l'organisation d'un trust de l'électricité formidable qui a pour quartiers généraux la National Electric Light Assotiation. New York, c'est là que se trouve le centre de cette puissante organisation. A ce poste central, l'on trouve un personnel de 99 personnes occupées aux besognes les plus variées. Le Gérant Général, Paul S.Clapp, assisté d'un secrétaire, A.Jackson Marshall, dirige une équipe de 46 employés.

Permettez que je décrive à larges traits les grandes lignes de la charpente de cette organisation titanique, à laquelle sont intéressées toutes nos grandes centrales hydroélectriques du Dominion et plus particulièrement de cette province, comme nous le démontrerons par la suite.

Les noms des compagnies, les membres des comités et sous-comités, des membres des principales catégories A.D.& F. couvrent 98 pages du premier volume des pièces à conviction publié par la Commission Fédérale du Commerce.

Les noms des membres des classes B.C.E.G.H.I. sont omis, ils se comptent trop nombreux. La Commission Fédérale les tient classés dans des tiroirs à fiches.

La NATIONAL ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION possède:-

1. Un service pour l'information du public, véritable couveuse de mensonges, de faussetés, placé sous la direction de M. George F.Oxley aidé de quatorze autres personnes;
2. Une section d'ingénieurs, gérée par M. H.S.Bennion et 28 assistants;
3. Un bureau de statistiques;
4. Une section des services.

Ces divers services représentent seulement l'organisation des quartiers généraux.

Vous trouverez, en outre, un exécutif composé de vingt membres, quatre présidents de sections, puis un président pour chacune des treize grandes divisions géographiques dont se compose cette immense organisation monopolisatrice. Le représentant canadien dans cet exécutif, en 1928, était M. J.B.Woodyatt (1) de la Southern Canada Power. La liste des officiers pour ces treize sections et leurs comités couvre une soixantaine de pages (2) du rapport de l'enquête de la Commission Fédérale du Commerce.

(1) Exh. Pt-1, p.10.

(2) Exh. Pt-1, pp.9-75

La première (1) des treize divisions géographiques de la National Electric Light Association est formée du groupement des compagnies canadiennes, groupement connu sous le nom de Canadian Electrical Association. En 1928, M. J.B.Woodyatt de la Southern Canada Power en était le président, et le secrétaire, M. H.M.Lyster, Power Building, Montreal.

Le président de cette section, en 1930, était M. George R.Atchison (2) de la Southern Canada Power, et son secrétaire, M. H.M.Lyster. Ce dernier tient son bureau dans l'édifice de la Montreal Power à Montréal.

Voilà pour la superstructure de ce Trust.

Puis viennent les grands comités nationaux à chacun desquels la division canadienne délègue des représentants.

Je les cite en anglais, tels qu'inscrits dans le rapport de la commission d'enquête de Washington.

1. Civic Development Committee.
2. Educational Committee.
3. Insurance Committee.
4. Membership Committee.
5. Rural Electric Service Committee.

(1) Exh. Pt-1, p.11

(2) N. E. L. A. Bulletin, Nov. 1930, p.733.

1. The purpose of this report is to provide a summary of the results of the study conducted by the research team. The study was designed to investigate the effects of the proposed intervention on the target population. The results of the study are presented in the following sections.

2. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

3. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

4. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

5. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

6. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

7. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

8. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

9. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

10. The study was conducted in a controlled environment, and the results were compared to the control group. The results of the study are presented in the following sections.

- Investment Corp.
6. Accounting Committee.
 7. Commercial Committee.
 8. Customer Relations Committee.
 9. Domestic Electric Range Committee.
 10. Electric Advertisement Committee.
 11. Merchandising Committee.
 12. Home Lighting Committee.
 13. Promotional Rates Committee.
 14. Refrigeration Committee.
 15. Street and Highway Lighting Committee.
 16. Transportation Committee.
 17. Water Heating Committee.
 18. Wiring Committee.
 19. Engineering Committee.
 20. Accident Prevention Committee.
 21. Electrical Apparatus Committee.
 22. Hydraulic Power Committee.
 23. Overhead Systems Committee.
 24. Prime Movers Committee.
 25. Underground Systems Committee.
 26. Public Relations Committee.
 27. Customer Ownership Committee.

1. The first of these is the...
2. The second is the...
3. The third is the...
4. The fourth is the...
5. The fifth is the...
6. The sixth is the...
7. The seventh is the...
8. The eighth is the...
9. The ninth is the...
10. The tenth is the...
11. The eleventh is the...
12. The twelfth is the...
13. The thirteenth is the...
14. The fourteenth is the...
15. The fifteenth is the...
16. The sixteenth is the...
17. The seventeenth is the...
18. The eighteenth is the...
19. The nineteenth is the...
20. The twentieth is the...

Les représentants des compagnies canadiennes dans ces divers comités et leurs sous-comités étaient les suivants, en 1928:-

MM. Fraser S.Keith de la Shawinigan Water & Power Co.

Wills MacLachlar, 1-Bloor St. East, Toronto.

M.H.Lyster, Sec. de la Canadian Electrical Association,
Power Building, Montreal.

H.L.Anscombe, Ottawa Electric Co.,

George Atchison, Southern Canada Power,

P.R.Labelle, Shawinigan Water & Power Co.,

L.W.Pratt, Dominion Power & Transmission, Hamilton,

Charles Holmes, Southern Canada Power,

D.M.Gall, Montreal Light, Heat & Power Consolidated,

C.V.Christie, Shawinigan Water & Power Co.,

H.Milliken, Montreal Light, Heat & Power Consolidated,

J.E.Lawson, Canadian Niagara Power Co.,

R.W.Angus, University of Toronto,

J.S.Reddle, Laurentide Power Co.,

S.S.Svenningsen, Shawinigan Engineering Co., Montreal.

E.Brown, Shawinigan Water & Power Co.,

E.A.Stranger, Southern Canada Power,

George Templeman, Electrical Commission of the City of
Montreal.

R.H.Mather, Shawinigan Water & Power Co.,

A.N.Ste-Marie, Montreal Light, Heat & Power Consolidated.

Plus loin vous trouvez les comités nationaux spéciaux.

Au comité de finance siégeait M. Samuel Insull avec six associés, et au comité de "Public Policy" siégeaient les deux Insull, Samuel et Martin, père et fils

Liste des Comités nationaux spéciaux:-

1. Advertising Committee.
2. Price Committee.
3. Codes and Standard Committee.
4. Constitution and Bylaws Committee.
5. Electrification of Steam Railroads Committee.
6. Exhibition Committee.
7. Finance Committee.
8. Lamp Committee.
9. Membership Committee.
10. Price Awards Committee.
11. Public Policy Committee.
12. Public Relations Committee.
13. Rate Research Committee.
14. Water Power Development Committee., etc.

Enfin se classent les sous-comités, plus nombreux que les précédents, subdivisés, à leur tour, en une infinité d'autres. Pour ne citer qu'un exemple, prenons la section "des relations avec le public". Cette

The first of these is the fact that the
the second is the fact that the
the third is the fact that the
the fourth is the fact that the
the fifth is the fact that the
the sixth is the fact that the
the seventh is the fact that the
the eighth is the fact that the
the ninth is the fact that the
the tenth is the fact that the
the eleventh is the fact that the
the twelfth is the fact that the
the thirteenth is the fact that the
the fourteenth is the fact that the
the fifteenth is the fact that the
the sixteenth is the fact that the
the seventeenth is the fact that the
the eighteenth is the fact that the
the nineteenth is the fact that the
the twentieth is the fact that the
the twenty-first is the fact that the
the twenty-second is the fact that the
the twenty-third is the fact that the
the twenty-fourth is the fact that the
the twenty-fifth is the fact that the
the twenty-sixth is the fact that the
the twenty-seventh is the fact that the
the twenty-eighth is the fact that the
the twenty-ninth is the fact that the
the thirtieth is the fact that the
the thirty-first is the fact that the
the thirty-second is the fact that the
the thirty-third is the fact that the
the thirty-fourth is the fact that the
the thirty-fifth is the fact that the
the thirty-sixth is the fact that the
the thirty-seventh is the fact that the
the thirty-eighth is the fact that the
the thirty-ninth is the fact that the
the fortieth is the fact that the
the forty-first is the fact that the
the forty-second is the fact that the
the forty-third is the fact that the
the forty-fourth is the fact that the
the forty-fifth is the fact that the
the forty-sixth is the fact that the
the forty-seventh is the fact that the
the forty-eighth is the fact that the
the forty-ninth is the fact that the
the fiftieth is the fact that the
the fifty-first is the fact that the
the fifty-second is the fact that the
the fifty-third is the fact that the
the fifty-fourth is the fact that the
the fifty-fifth is the fact that the
the fifty-sixth is the fact that the
the fifty-seventh is the fact that the
the fifty-eighth is the fact that the
the fifty-ninth is the fact that the
the sixtieth is the fact that the
the sixty-first is the fact that the
the sixty-second is the fact that the
the sixty-third is the fact that the
the sixty-fourth is the fact that the
the sixty-fifth is the fact that the
the sixty-sixth is the fact that the
the sixty-seventh is the fact that the
the sixty-eighth is the fact that the
the sixty-ninth is the fact that the
the seventieth is the fact that the
the seventy-first is the fact that the
the seventy-second is the fact that the
the seventy-third is the fact that the
the seventy-fourth is the fact that the
the seventy-fifth is the fact that the
the seventy-sixth is the fact that the
the seventy-seventh is the fact that the
the seventy-eighth is the fact that the
the seventy-ninth is the fact that the
the eightieth is the fact that the
the eighty-first is the fact that the
the eighty-second is the fact that the
the eighty-third is the fact that the
the eighty-fourth is the fact that the
the eighty-fifth is the fact that the
the eighty-sixth is the fact that the
the eighty-seventh is the fact that the
the eighty-eighth is the fact that the
the eighty-ninth is the fact that the
the ninetieth is the fact that the
the ninety-first is the fact that the
the ninety-second is the fact that the
the ninety-third is the fact that the
the ninety-fourth is the fact that the
the ninety-fifth is the fact that the
the ninety-sixth is the fact that the
the ninety-seventh is the fact that the
the ninety-eighth is the fact that the
the ninety-ninth is the fact that the
the hundredth is the fact that the

section se fractionne de nouveau pour former les sous-comités suivants:-

1. Cooperation with Educational Institutions.
2. Customer Ownership Committee.
3. Information Bureau Organization Committee.
4. Industrial Relations Committee.
5. Manufacturers Advertising Committee.
6. Public Speaking Committee.
7. Relations with financial Institutions Committee.
8. Women Committee.

Les représentants des compagnies canadiennes sur ces divers sous-comités sont les suivants:-

2. A.N.Ste-Marie.
3. P.T.Davies, Southern Canada Power.
4. Wills Maclachan, 1-Bloor St.East, Toronto.
6. A.Monro Grier, Canadian Niagara Power Co.
8. Miss P.G.McNair, Nesbitt & Thomson Co., Montreal.

A tous ces innombrables comités et sous-comités s'ajoutent ceux des organisations en relation avec l'industrie de l'électricité:

American Engineering Standards Committee et ses sous-comités:-
American Society of Mechanical Engineers;
American Uniform Boiler Law Society;
American Water Works Association;

1. The first part of the report is devoted to a general survey of the situation in the country.

2. The second part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

3. The third part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

4. The fourth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

5. The fifth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

6. The sixth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

7. The seventh part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

8. The eighth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

9. The ninth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

10. The tenth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

11. The eleventh part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

12. The twelfth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

13. The thirteenth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

14. The fourteenth part of the report is devoted to a detailed examination of the various branches of the economy.

Chambers of Commerce of the United States;
Committee on Relations of Electricity to Agriculture;
Electrical Manufacturer's Council;
International Chamber of Commerce;
Joint Committee of National Utility Association;
Joint Committee of Bell Telephone System.
National Electric Light Association on Physical Relations
between

Electric Light and Signal Circuits.

Communication Committee et ses sous-comités:-

Joint General Committee of Western Union Telegraph Co. and National
Electric Light Association on physical relations between Electric
Light and Telegraph Circuits.

National Electrical Manufacturers Association.

Joint Committee National Electric Manufacturers Association and
National Electric Light Association on Terminal Lugs.

National Fire Protection Association.

Electrical Committee et ses sous-comités:-

National Industrial Conference Board.

National Research Council Committee on Insulation State Public
Utility Information Bureau (au nombre de vingt-six).

National Safety Council Engineering Section.

Union Internationale des Producteurs et Distributeurs
d'énergie électrique.

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side. The text is arranged in several paragraphs and is difficult to decipher.]

United States Board of Survey and Maps.

United States National Committee of the International
Electrotechnical Commission.

Etc. Etc.

J'abrège, pour ne pas abuser. J'ai cité les grandes lignes de cette organisation, pour donner à ce tribunal un faible aperçu de l'organisation à laquelle nous nous heurtons dans nos attaques contre le commerce usuraire des entreprises hydroélectriques de cette province.

Toutes les grandes entreprises sur ce continent ont des relations étroites avec la National Electric Light Association, et, dans toutes les parties du globe terrestre se trouvent de puissantes compagnies reliées à ce véritable repaire d'ennemis de la société.

Les membres de la National Electric Light Association se divisent en classes A,B.C.D.E.F.G.H.I. (décrites à l'Exh.1, pp.1-2).

Pour le renseignement de la Commission, j'ai dressé une liste de toutes les compagnies canadiennes faisant partie de la National Electric Light Association. Afin de ne pas allonger demesurément ce travail, j'ai préparé cette liste sur des feuilles séparées. Dans la liste des compagnies américaines (1) vous trouvez

(1) Exh.Pt.1.pp.78-98)

l'association de noms et d'intérêts les plus étonnants. Vous lisez, par exemple, le nom de la Cie Coca Cola associé à celui de la Rockefeller Foundation ou à ceux de Sante Fe Pacific Railway, Adams Express Co., Anaconda Copper Mining Co., ou encore à ceux des compagnies d'assurance, de banques, de manufactures d'automobiles, etc.etc.

Seuls les membres de la Classe A ont droit de vote pour l'élection des officiers, et ^{cette} ces deux classes ^{est} sont constituées de compagnies génératrices et distributrices d'électricité et de leurs officiers.

La National Electric Light Association est donc une organisation contrôlée exclusivement par des entreprises hydroélectriques et thermoélectriques.

Voici les membres de la Classe A pour la province de Québec seulement:-

Quinze Power Corporated (Ltd)	Angliers, Que.
Duke Price Power Co.	Arvida, "
Albert Maclaren Electric Light Plant	Buckingham "
Laurentide Power Co.	Grand'Mère "
Hull Electric Co.	Hull "
Beauharnois Electric Co.(Ltd)	Huntington "
La Compagnie Electrique de Montmagny	Montmagny "
Continental Heat & Light Co.	Montreal "
Great Northern Power Co.	Montreal "
Montreal Light, Heat & Power Consolidated	Montreal "
Southern Canada Power Co.(Ltd)	Montreal "
Quebec Power Co.	Quebec "
Quebec Railway Light, Heat & Power Co.	Quebec "
Quebec Southern Power Corporation	Rawdon "
Lower St-Lawrence Power Co.	Rimouski "
The Canadian Light & Power Co.	St-Timothée "
Electric Service Corporation	Shawinigan Falls, Que.
The Shawinigan Water & Power Co.(Montreal)	Shawinigan Falls, Que.

1. The first part of the report is a summary of the work done during the year.

2. The second part is a detailed account of the work done during the year.

3. The third part is a summary of the work done during the year.

4. The fourth part is a detailed account of the work done during the year.

5. The fifth part is a summary of the work done during the year.

6. The sixth part is a detailed account of the work done during the year.

7. The seventh part is a summary of the work done during the year.

8. The eighth part is a detailed account of the work done during the year.

9. The ninth part is a summary of the work done during the year.

10. The tenth part is a detailed account of the work done during the year.

11. The eleventh part is a summary of the work done during the year.

12. The twelfth part is a detailed account of the work done during the year.

13. The thirteenth part is a summary of the work done during the year.

14. The fourteenth part is a detailed account of the work done during the year.

15. The fifteenth part is a summary of the work done during the year.

16. The sixteenth part is a detailed account of the work done during the year.

17. The seventeenth part is a summary of the work done during the year.

18. The eighteenth part is a detailed account of the work done during the year.

19. The nineteenth part is a summary of the work done during the year.

20. The twentieth part is a detailed account of the work done during the year.

21. The twenty-first part is a summary of the work done during the year.

22. The twenty-second part is a detailed account of the work done during the year.

23. The twenty-third part is a summary of the work done during the year.

24. The twenty-fourth part is a detailed account of the work done during the year.

25. The twenty-fifth part is a summary of the work done during the year.

26. The twenty-sixth part is a detailed account of the work done during the year.

27. The twenty-seventh part is a summary of the work done during the year.

28. The twenty-eighth part is a detailed account of the work done during the year.

29. The twenty-ninth part is a summary of the work done during the year.

Sorel Light & Power Co.,.....	Sorel	Que.
St.Francis Light & Power Co.,.....	Thetford Mines,	Que.
St.Francis Water & Power Co.,.....	Thetford Mines,	Que.
North Shore Power Co.,.....	Three Rivers,	Que.

Toutes les compagnies appartenant à cette classe A doivent verser à la National Electric Light Association, 50 cts. par mille piastres de leurs recettes brutes, si ces dernières sont inférieures à \$50,000.00 par année, ou 1/15 de 1% si leur revenu dépasse \$50,000.00 (1). Et les compagnies se plaindront des taxes. Ne s'en imposent-elles pas elles-mêmes, de leur plein consentement? Elles paient volontiers pour soutenir une organisation américaine, source de désordre, mais voudraient qu'on allégeât leur part versée au fisc de leur pays.

Les compagnies canadiennes versent leur souscription à la division canadienne qui, elle, la fait parvenir à l'organisation centrale de la National Electric Light Association. La division canadienne de la National Electric Light Association, par contre, prépare un budget pour ses dépenses, en adresse le compte à la National Electric Light Association et reçoit une remise. De la sorte, 50% des montants versés à la National Electric Light Association par les compagnies canadiennes sont remis à la Canadian Electrical Association (2), lière division géographique

(1) Livre 1, p.4.

(2) Vol.VII, p.42.

de la National Electric Light Association.

Parmi la liste des autres compagnies canadiennes qui font partie de la National Electric Light Association, vous y reconnaîtrez les noms de toutes les entreprises intéressées de près ou de loin au commerce de l'électricité: les manufactures de moteurs, d'ampoules électriques, de compteurs, d'accumulateurs, de réfrigérateurs, de câbles et de fils électriques, de commutateurs, de téléphones. Vous y reconnaîtrez aussi les noms de nos grandes papeteries et de la Bell Telephone et de ses filiales.

Quarante-huit des plus puissants "holdings" du Canada et des Etats-Unis, font partie de la National Electric Light Association. Cette organisation dépense à même ses fonds ou par l'entremise des compagnies qui en font partie, 25 à 30 millions annuellement pour des fins de réclame (1). Elle utilise 14,000 journaux quotidiens et hebdomadaires (2) pour s'opposer à la municipalisation et à l'étatisation de l'électricité. M. Robert Hofer, de la Maison Hofer & Sons Press Service, a admis avoir distribué, en quatre ans, pour le seul compte de cette agence de publicité, 3,328 éditoriaux (3) dans les journaux de 48 états.

(1) Exh. 2., p.127.

(2) Vol.VII, p.225.

(3) Livre VII, p.229.

Cette seule agence, en quatre années, a utilisé l'équivalent de 64,526 pages à journal pour convaincre la population de ce continent, que l'Etat ou les municipalités ne devaient pas s'engager dans la production et la distribution de l'électricité. On a répandu de la littérature avec des titres de ce genre-ci pour combattre la municipalisation :- "Drive against Radicalism". (1)

Les MM. Samuel et Martin Insull (2) faisaient partie du "Public Policy Committee" de la National Electric Light Association. Le premier des deux annonça à la convention de la National Electric Light Association tenue à Chicago en mars 1923, que des arrangements avaient été arrêtés avec la Maison Hofer & Sons pour distribuer des articles de presse à travers tous les Etats-Unis. Les dépenses de cette publicité, annonçait M. Insull, seraient payées par les compagnies intéressées, sans que la National Electric Light Association eût à déboursier quoi que ce soit. Ainsi on critiquait à travers tous les Etats-Unis, l'Hydroélectrique d'Ontario (3), le service municipalisé de Cleveland, de Seattle, etc. Des éditoriaux et des commentaires préparés dans les bureaux de la National Electric Light Association étaient

(1) Vol.VII, p.231

(2) Vol.VII, p.251

(3) Vol.VII, p.252

signés par des rédacteurs de renom, des juges, des présidents de Chambre de Commerce ou de clubs sociaux (1), puis la National Electric Association reprenait ces articles pour les faire parvenir à 14,000 journaux comme étant du cru des signataires. La même tactique se pratique présentement dans la province, je vous en donnerai des exemples.

C'est à une organisation semblable que participent les entreprises hydroélectriques de cette province (2). Est-ce à l'avantage des contribuables? Est-ce de l'ordre ou du désordre? L'Etat a-t-il confié l'aménagement de nos ressources naturelles à des compagnies à fonds social pour édifier une pareille dictature économique?

Toute la campagne de publicité dirigée par la National Electric Light Association se concentre contre l'étatisation et la municipalisation de l'électricité, comme en témoignent les milliers de pièces à conviction formant partie de l'enquête de la Commission Fédérale du Commerce à Washington. Distribution de tracts, de brochures, de manuels, conférences par des professeurs d'Universités, congrès, causeries à la radio, vues animées, etc. Tous ces moyens sont utilisés à profusion.

Toute la campagne de publicité converge vers la destruction de l'idée de régie publique pour le service

(1) Vol.IV, p.179

(2) Vol.VII, p.236

de l'électricité.

Les journaux du Canada comme ceux des Etats-Unis suivent les mêmes procédés et refusent les articles en faveur de la gestion publique de nos ressources hydro-électriques. Nous y reviendrons plus loin. Les amis du trust s'efforcent de faire rater certaines assemblées où doivent parler des conférenciers sympathiques à la gestion par la municipalité ou par l'Etat. L'hon. M.Bouchard en a goûté l'expérience, tout comme l'auteur de ce plaidoyer.

On voudrait à tout prix le silence des adversaires.

M. Carl D.Thompson, apôtre de la municipalisation, a été persécuté aux Etats-Unis par la National Electric Light Association et par les diverses puissantes compagnies hydro-électriques. On s'est servi des Clubs Kiwanis pour l'empêcher de parler dans la ville d'Edina (1) et à St. Cloud, Minn. M. Sheridan, président du "Public Utility Information Committee" du Missouri, suggère de se débarrasser de M. Carl D.Thompson en le jetant dans un fossé (2).

(1) Vol.V, p.67

(2) Exh. Pts.5-6, p.143

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side.]

AVEU CONFIDENTIEL DE TRUSTARD MIS A JOUR
DANS LES DOSSIERS DE LA COMMISSION FEDERALE DU
COMMERCE

(1) Ce même M. Sheridan écrivait, le 12 août 1927, dans une lettre marquée "confidentielle et personnelle" à M. Thorne Browne de la Division "Middle West" de la National Electric Light Association:

"Que pouvons-nous faire, quand les financiers surcapitalisent les entreprises puis vendent des valeurs fictives au public? Il faut bien maintenir des taux élevés pour payer un rendement sur ce capital artificiel..."

Les compagnies privées devraient avoir honte d'elles-mêmes de permettre à des services municipalisés, honnêtement administrés, de vendre l'électricité quatre, cinq, six et sept sous le KWH. meilleur marché que les entreprises particulières. Ne cherchons pas une excuse dans l'argument des taxes. Les taxes représentent moins que \$0.0023 de sou par KWH. dans l'Etat du Missouri."

Après une forte dénonciation du rôle des banquiers et des méthodes employées par les entreprises privées, M. Sheridan ajoute:

"A moins que l'industrie ne soit honnête et juste, elle se tuera elle-même"...

puis il finit ainsi sa lettre:-

"Quel est le remède? Le voici: pendre les coupables au gibet de l'opinion publique. Dites au public ce que font ces gens. Admets toi-même tes propres fautes et repens-toi. La plupart diront que je

1944. 1945. 1946. 1947. 1948. 1949. 1950. 1951. 1952. 1953. 1954. 1955. 1956. 1957. 1958. 1959. 1960. 1961. 1962. 1963. 1964. 1965. 1966. 1967. 1968. 1969. 1970. 1971. 1972. 1973. 1974. 1975. 1976. 1977. 1978. 1979. 1980. 1981. 1982. 1983. 1984. 1985. 1986. 1987. 1988. 1989. 1990. 1991. 1992. 1993. 1994. 1995. 1996. 1997. 1998. 1999. 2000. 2001. 2002. 2003. 2004. 2005. 2006. 2007. 2008. 2009. 2010. 2011. 2012. 2013. 2014. 2015. 2016. 2017. 2018. 2019. 2020. 2021. 2022. 2023. 2024. 2025. 2026. 2027. 2028. 2029. 2030. 2031. 2032. 2033. 2034. 2035. 2036. 2037. 2038. 2039. 2040. 2041. 2042. 2043. 2044. 2045. 2046. 2047. 2048. 2049. 2050. 2051. 2052. 2053. 2054. 2055. 2056. 2057. 2058. 2059. 2060. 2061. 2062. 2063. 2064. 2065. 2066. 2067. 2068. 2069. 2070. 2071. 2072. 2073. 2074. 2075. 2076. 2077. 2078. 2079. 2080. 2081. 2082. 2083. 2084. 2085. 2086. 2087. 2088. 2089. 2090. 2091. 2092. 2093. 2094. 2095. 2096. 2097. 2098. 2099. 2100. 2101. 2102. 2103. 2104. 2105. 2106. 2107. 2108. 2109. 2110. 2111. 2112. 2113. 2114. 2115. 2116. 2117. 2118. 2119. 2120. 2121. 2122. 2123. 2124. 2125. 2126. 2127. 2128. 2129. 2130. 2131. 2132. 2133. 2134. 2135. 2136. 2137. 2138. 2139. 2140. 2141. 2142. 2143. 2144. 2145. 2146. 2147. 2148. 2149. 2150. 2151. 2152. 2153. 2154. 2155. 2156. 2157. 2158. 2159. 2160. 2161. 2162. 2163. 2164. 2165. 2166. 2167. 2168. 2169. 2170. 2171. 2172. 2173. 2174. 2175. 2176. 2177. 2178. 2179. 2180. 2181. 2182. 2183. 2184. 2185. 2186. 2187. 2188. 2189. 2190. 2191. 2192. 2193. 2194. 2195. 2196. 2197. 2198. 2199. 2200. 2201. 2202. 2203. 2204. 2205. 2206. 2207. 2208. 2209. 2210. 2211. 2212. 2213. 2214. 2215. 2216. 2217. 2218. 2219. 2220. 2221. 2222. 2223. 2224. 2225. 2226. 2227. 2228. 2229. 2230. 2231. 2232. 2233. 2234. 2235. 2236. 2237. 2238. 2239. 2240. 2241. 2242. 2243. 2244. 2245. 2246. 2247. 2248. 2249. 2250. 2251. 2252. 2253. 2254. 2255. 2256. 2257. 2258. 2259. 2260. 2261. 2262. 2263. 2264. 2265. 2266. 2267. 2268. 2269. 2270. 2271. 2272. 2273. 2274. 2275. 2276. 2277. 2278. 2279. 2280. 2281. 2282. 2283. 2284. 2285. 2286. 2287. 2288. 2289. 2290. 2291. 2292. 2293. 2294. 2295. 2296. 2297. 2298. 2299. 2300. 2301. 2302. 2303. 2304. 2305. 2306. 2307. 2308. 2309. 2310. 2311. 2312. 2313. 2314. 2315. 2316. 2317. 2318. 2319. 2320. 2321. 2322. 2323. 2324. 2325. 2326. 2327. 2328. 2329. 2330. 2331. 2332. 2333. 2334. 2335. 2336. 2337. 2338. 2339. 2340. 2341. 2342. 2343. 2344. 2345. 2346. 2347. 2348. 2349. 2350. 2351. 2352. 2353. 2354. 2355. 2356. 2357. 2358. 2359. 2360. 2361. 2362. 2363. 2364. 2365. 2366. 2367. 2368. 2369. 2370. 2371. 2372. 2373. 2374. 2375. 2376. 2377. 2378. 2379. 2380. 2381. 2382. 2383. 2384. 2385. 2386. 2387. 2388. 2389. 2390. 2391. 2392. 2393. 2394. 2395. 2396. 2397. 2398. 2399. 2400. 2401. 2402. 2403. 2404. 2405. 2406. 2407. 2408. 2409. 2410. 2411. 2412. 2413. 2414. 2415. 2416. 2417. 2418. 2419. 2420. 2421. 2422. 2423. 2424. 2425. 2426. 2427. 2428. 2429. 2430. 2431. 2432. 2433. 2434. 2435. 2436. 2437. 2438. 2439. 2440. 2441. 2442. 2443. 2444. 2445. 2446. 2447. 2448. 2449. 2450. 2451. 2452. 2453. 2454. 2455. 2456. 2457. 2458. 2459. 2460. 2461. 2462. 2463. 2464. 2465. 2466. 2467. 2468. 2469. 2470. 2471. 2472. 2473. 2474. 2475. 2476. 2477. 2478. 2479. 2480. 2481. 2482. 2483. 2484. 2485. 2486. 2487. 2488. 2489. 2490. 2491. 2492. 2493. 2494. 2495. 2496. 2497. 2498. 2499. 2500. 2501. 2502. 2503. 2504. 2505. 2506. 2507. 2508. 2509. 2510. 2511. 2512. 2513. 2514. 2515. 2516. 2517. 2518. 2519. 2520. 2521. 2522. 2523. 2524. 2525. 2526. 2527. 2528. 2529. 2530. 2531. 2532. 2533. 2534. 2535. 2536. 2537. 2538. 2539. 2540. 2541. 2542. 2543. 2544. 2545. 2546. 2547. 2548. 2549. 2550. 2551. 2552. 2553. 2554. 2555. 2556. 2557. 2558. 2559. 2560. 2561. 2562. 2563. 2564. 2565. 2566. 2567. 2568. 2569. 2570. 2571. 2572. 2573. 2574. 2575. 2576. 2577. 2578. 2579. 2580. 2581. 2582. 2583. 2584. 2585. 2586. 2587. 2588. 2589. 2590. 2591. 2592. 2593. 2594. 2595. 2596. 2597. 2598. 2599. 2600. 2601. 2602. 2603. 2604. 2605. 2606. 2607. 2608. 2609. 2610. 2611. 2612. 2613. 2614. 2615. 2616. 2617. 2618. 2619. 2620. 2621. 2622. 2623. 2624. 2625. 26

suis un parfait imbécile de parler de la sorte, mais toi, du moins, tu ne me jugeras pas ainsi, je l'espère."

Voici les paroles secrètes que seule une enquête approfondie pouvait mettre à jour. Elles renferment l'aveu le plus accablant de la turpitude du commerce de l'électricité.

La conscience des administrateurs de nos utilités publiques chez nous a dû contraindre certains d'entre-eux à écrire des lettres semblables car, en conversation dans l'intimité avec quelques-uns, il nous est arrivé d'arracher de pareils aveux.

-:::-

Annuellement la National Electric Light Association tient une convention où l'assistance se chiffre à plus de 10,000 personnes. Des conventions régionales ou de comités sont au programme de semaine en semaine.

-COMMENT ON NIE L'EXISTENCE DU TRUST DE L'ELECTRICITE-

Jusqu'à la poursuite de cette enquête de la Commission Fédérale du Commerce aux Etats-Unis, on a nié partout dans les milieux politiques et financiers, l'existence d'un trust de l'énergie électrique.

1911

July 1st - 1911

July 1st - 1911

July 1st - 1911

July 1st - 1911

July 1st - 1911

(1) Dans une conférence irradiée, le 11 février 1931, par la National Broadcasting Company et tous les postes associés, puis publiée et largement distribuée plus tard par la maison Halsey, Stuart & Co., M. Martin J. Insull disait:-

"Notre gouvernement a dépensé plusieurs années et beaucoup de notre argent pour arriver à la conclusion qu'il n'y avait pas de trust de l'électricité. Le trust de l'énergie électrique doit donc demeurer une simple chimère jusqu'à ce que les politiciens, les professeurs et les rédacteurs qui en parlent avec volubilité, condescendent à nous en donner de plus amples informations".

Ainsi parlait le fils du roi de l'électricité, en dépit des preuves les plus accablantes déjà apportées à ce moment, à l'enquête de la Commission Fédérale du Commerce, mais non répandues dans le public, en raison du silence de la presse, toujours disposée à cacher, aux Etats-Unis comme chez nous, les scandales du trust de l'électricité.

Ce sont des faussetés de ce calibre qui faisaient dire à M. Roosevelt, avant son élection à la présidence des Etats-Unis, qu'il verrait à la promulgation d'une loi décrétant comme un délit criminel la diffusion de faussetés pour la défense du trust de l'électricité.

(1) Confessions of the Power Trust., p. XVlll.

1000

1000

1000

1000

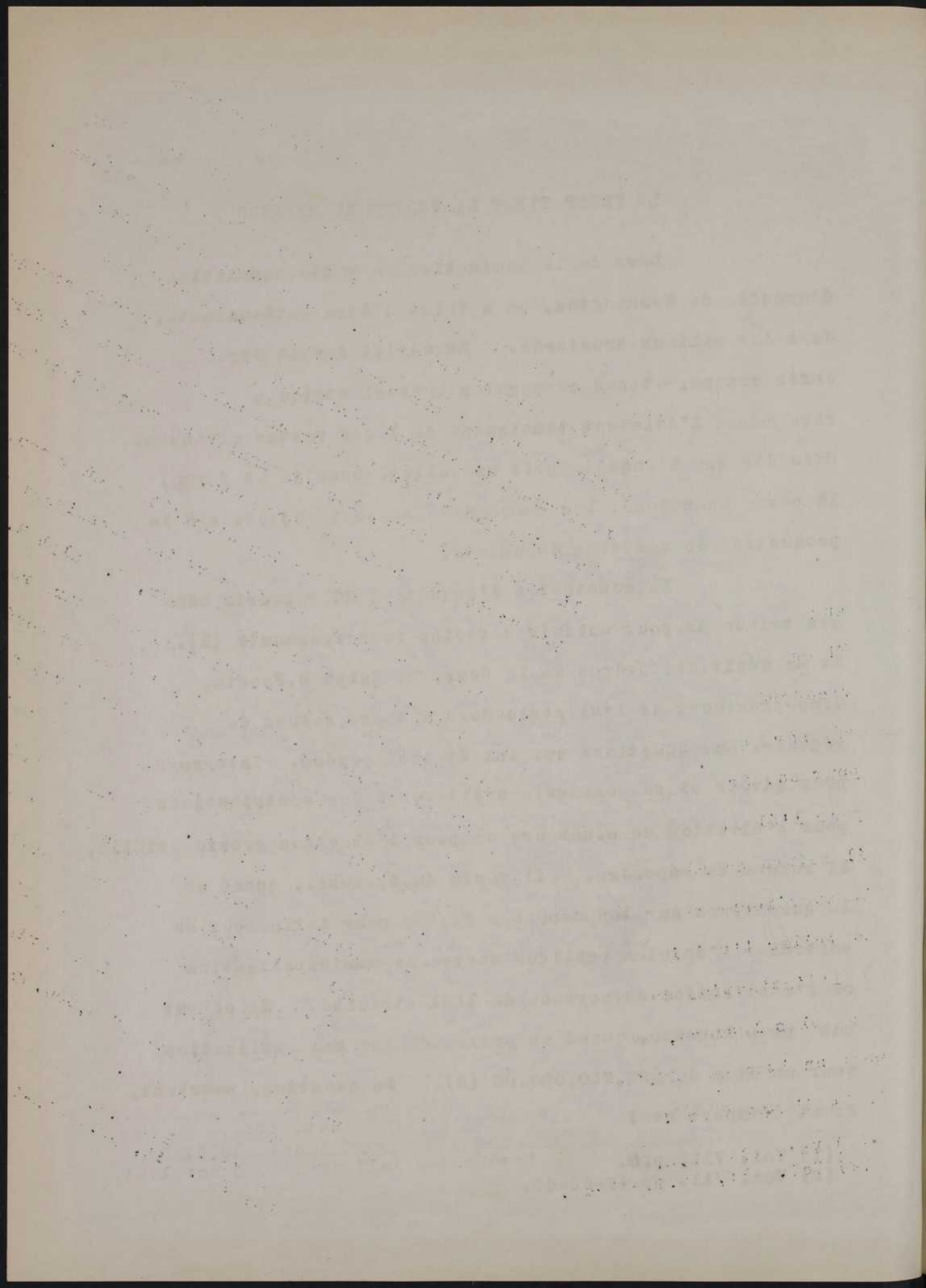
-LE TRUST TIENT LA VERITE EN HORREUR-

Lors de la nomination de cette commission d'enquête de Washington, on a feint d'être enthousiaste, dans les milieux trustards. La vérité devait être enfin connue, et nos compagnies hydroélectriques recevraient l'éclatant témoignage de leurs vertus civiques. Mais dès que l'enquête prit une allure honnête et ferme, là comme chez nous, les compagnies se sont objectées à la production de certains documents.

La commission d'enquête a dû recourir même aux tribunaux pour obtenir certains renseignements (1). Et en dépit des ordres de la Cour, M. Ralph B. Feagin, vice-président de l'Electric Bond & Share refusa de répondre aux questions qui lui étaient posées. Interrogé pour savoir si sa compagnie avait versé des contributions pour l'élection de sénateurs ou pour l'élection présidentielle, il refusa de répondre. Il resta muet, aussi, quand on le questionna sur les dépenses faites pour influencer ou contrôler l'opinion publique contre la municipalisation ou l'étatisation du service de l'électricité. Il ne fut pas plus loquace, quand on exigea de lui une explication pour un item de \$23,750,000.00 (2). La question, pourtant, était d'importance!

(1) Vol. VII, p.8.

(2) Vol. VII, pp.42-43-45.



Le même procédé vient de se renouveler dans notre province. Lors de la création de cette commission Lapointe, le Financial Times du 7 septembre 1934, page 8, écrivit un article dans lequel il se réjouissait de la formation de ce tribunal parce qu'enfin les propagandistes de la municipalisation ou de l'étatisation allaient être confondus pour la plus grande gloire des entreprises privées.

Cet article, selon la tactique de la National Electric Association, fut reproduit, et, le Chronicle-Telegraph, pour un, l'offrait à ses lecteurs dès le 11 septembre 1934.

Depuis la création de la commission de l'électricité de la province de Québec, les articles contre la municipalisation abondent dans la presse.

On a cru découvrir un déficit dans l'entreprise municipalisée de Sherbrooke et la presse a répandu la nouvelle avec éclat. Dès le lendemain, la mise au point venait des autorités de Sherbrooke, mais l'empressement de la presse était moindre pour renseigner le public. Même après qu'il fut connu que le service municipalisé de Sherbrooke n'accusait aucun déficit, on continuait, dans certains journaux, d'insinuer que la comptabilité à Sherbrooke laissait à désirer et que l'on pouvait cacher des déficits (1).

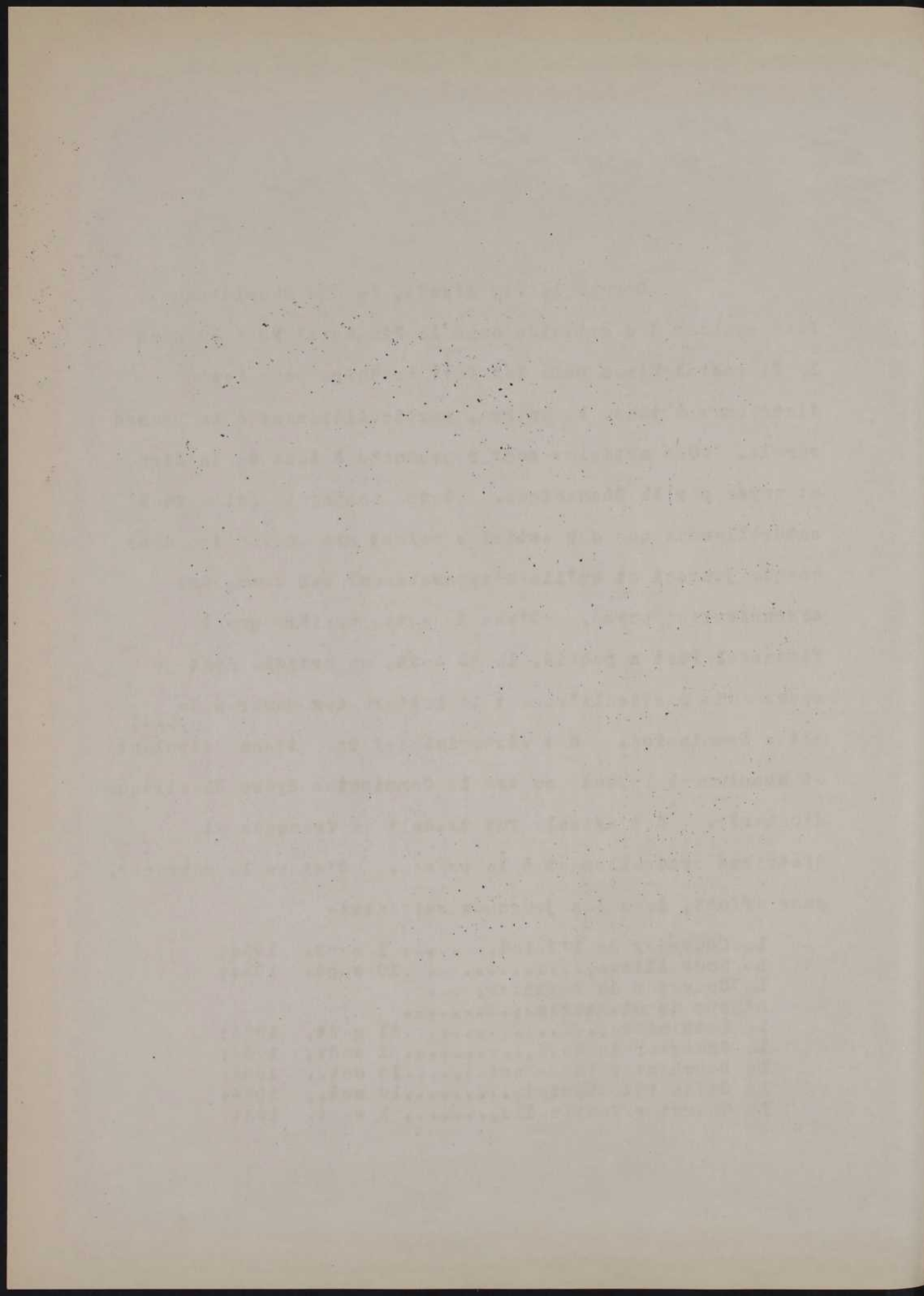
(1) Voir - Editorial "Financial Times" 5 oct. 1934.

"La Revue de Granby" 4 oct. 1934.

"Le Progrès de Valleyfield, 4 oct. 1934.

Depuis la fin d'août, la Cie Shawinigan fait publier des articles dans le Financial Post ou dans le Financial Times puis les fait traduire pour les distribuer à toute la presse, particulièrement à la presse rurale. Ces articles sont reproduits à tant de la ligne et payés par la Shawinigan. Cette compagnie exige tout naturellement que ces articles soient mis en vedette dans chaque journal et qu'ils n'apparaissent pas comme une communication payée. C'est de cette manière que le Financial Post a publié, le 25 août, un article dont je recommande particulièrement la lecture aux membres de cette Commission. Cet éditorial est une attaque virulente et absolument injuste contre la Commission Hydro Electrique d'Ontario. Cet article fut traduit en français et distribué graduellement à la presse. J'ai pu le retracer, sans effort, dans les journaux suivants:-

| | | |
|---------------------------------|----------|-------|
| Le Courrier de l'Islet,..... | 1 sept. | 1934; |
| Le Nouvelliste,..... | 10 sept. | 1934; |
| Le Courrier de Berthier,..... | | |
| L'Echo du St-Maurice,..... | | |
| Le Lotbinière,..... | 31 août, | 1934; |
| Le Courrier du Nord,..... | 31 août, | 1934; |
| Le Dorchester (Ste-Marie),..... | 12 oct., | 1934; |
| Le Guide (Ste-Marie),..... | 19 oct., | 1934; |
| Le Courrier Sentinelle,..... | 1 sept. | 1934; |



Vous avez là, Messieurs les Commissaires, un exemple classique de la manière de répandre le venin contre l'Hydro d'Ontario. Je vous prie, faites enquête sur les méthodes de propagande de ce Trust, vous les retrouverez absolument les mêmes ici que sur les autres points du continent.

Le public a droit de connaître ces manoeuvres et il est grand temps, ce me semble, qu'on les étale au grand jour.

Quelle chance avons-nous d'éclairer le public, quand le Trust sème l'erreur ainsi à profusion, sans qu'aucune autorité ne vienne le déranger?

Si toute une presse n'existe que pour faciliter la diffusion du mensonge et se plie à tous les caprices des puissances d'argent, il est bon, non seulement que le public en soit averti, mais aussi qu'il y ait des sanctions sévères contre la dissémination de pareilles faussetés.

Le Président de ce tribunal a poursuivi une étude spéciale de l'Hydro et je serais heureux qu'il prit connaissance, avec ses collègues, de cet éditorial du Financial Post.

Les représentants de nos compagnies hydro-électriques, s'ils demeurent si désireux d'étaler devant le public la beauté du régime qu'ils nous imposent, pour

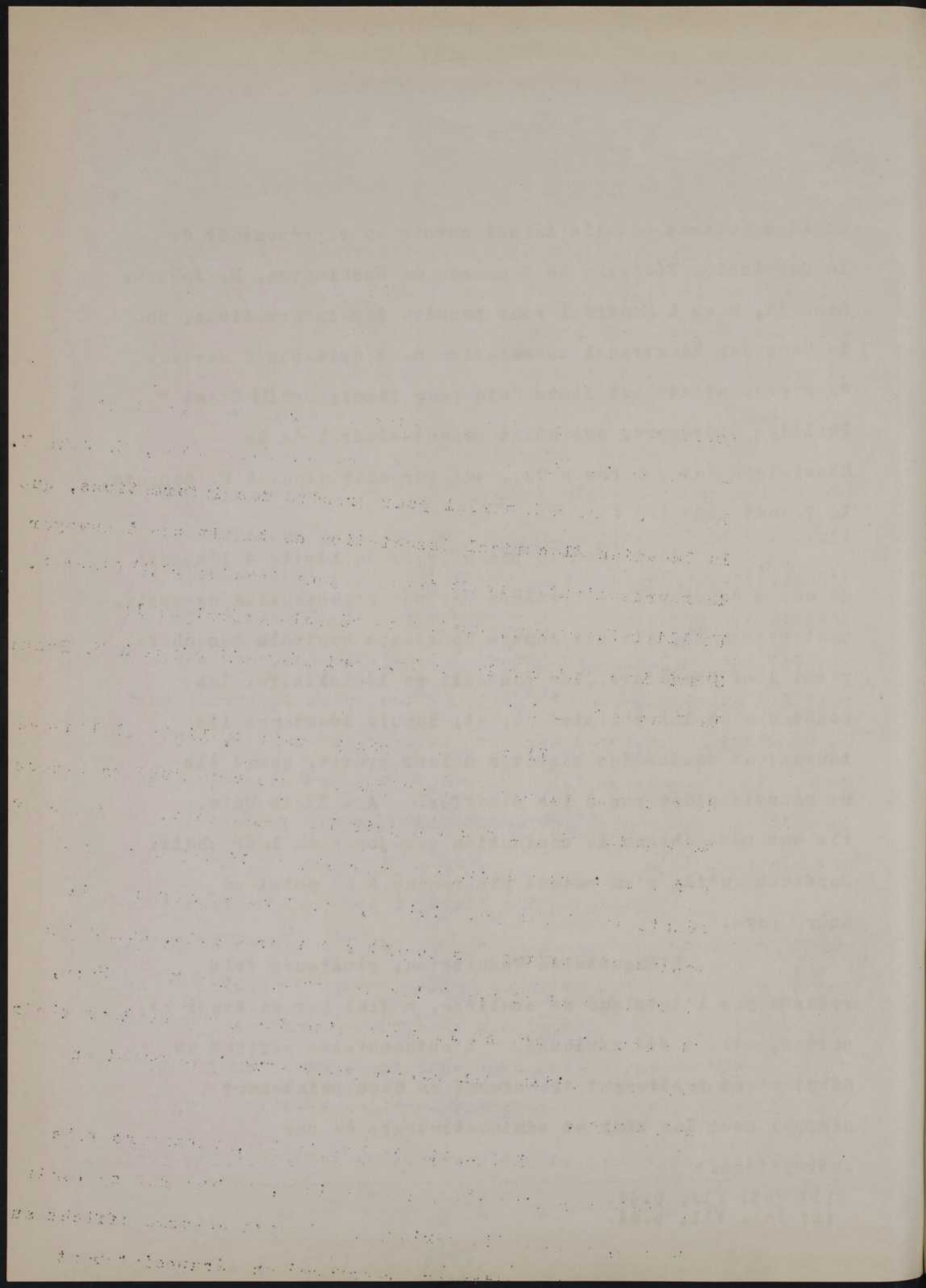
quelles raisons ont-ils laissé savoir au représentant de la Commission Fédérale du Commerce de Washington, M. John W. Bennett, venu à Montréal pour prendre des informations, que la Canadian Electrical Association ne tenait pas à envoyer de représentants aux Etats-Unis pour témoigner? (1) C'est M. Phillips S. Gregory, assistant gérant-général de la Shawinigan Water & Power Co., qui répondit ainsi à M. Bennett, le 7 août 1928 (2)

Il me semble pas y avoir de limite à l'audace de ces monopoleurs. Protégés par une organisation excessivement puissante, ils ont depuis longtemps contrôlé des chefs parmi les: banquiers, les conseillers législatifs, les sénateurs et les politiciens, et, depuis longtemps ils tournaient toutes les enquêtes à leur profit, quand ils ne réussissaient pas à les étouffer. Aux Etats-Unis, ils ont même obtenu la nomination des juges de leur choix. Espérons qu'ils n'en soient pas rendus à ce point en notre pays.

L'Enquête de Washington, plusieurs fois refusée par l'intrigue de coulisse, a fini par se tenir et, certes, elle a été sérieuse. L'enthousiasme affiché au début s'est rapidement transformé en désappointement général pour les amis et administrateurs de ces entreprises.

(1) Vol. VII, p.44.

(2) Vol. VII, p.41.



-LE REFUS DE LAISSER CONNAITRE LEUR COMPTABILITE-

Affiliées à une telle organisation, refuge de tout ce que le régime capitaliste possède de plus vicié, véritable menace pour l'ordre public, nos compagnies sentent le besoin de cacher au public les dessous de leur commerce.

En 1930, la Quebec Power refusait aux enquêteurs nommés par la Ville de Québec, l'examen de ses livres. La Commission des Services Publics maintint l'objection de la Quebec Power et jugea que les enquêteurs n'avaient aucun droit à la vérification des livres. On ne pouvait pas montrer les livres de 1929, puisque, non seulement les enquêteurs de 1930 n'y ont pas eu accès, mais aussi la Commission des ingénieurs experts nommés en 1933. C'est pour cette raison que le rapport de cette expertise de 1933 omet les chiffres se rapportant à 1929 et aux années antérieures. (1).

Voici la Quebec Power, entreprise jouissant de privilèges extraordinaires consentis par le Conseil de Ville, qui se prévaut de ces privilèges pour abuser du public. La municipalité, devant des plaintes nombreuses appuyées par des faits irréfutables, décide d'enquêter en 1930 et confie la tâche à trois citoyens dont votre humble serviteur. On

(1) Voir p.32 - Rapport sur les Taux de l'Electricité 1933.

conteste la légalité de la formation de cette commission. la compagnie, secondée par La Commission des Services Publics, prend des moyens injustifiables, - tout comme l'Electric Bond & Shares, devant la Commission Fédérale du Commerce à Washington, - pour ne pas dévoiler au public les scandales de sa finance.

Personne ne contestera l'existence légale de la Commission américaine, et ce n'est tout de même que par la force de la loi qu'elle obtiendra les documents nécessaires à son enquête. Et c'est ce qui amena un des commissaires de la Commission Fédérale du Commerce à faire la déclaration suivante:-

"Il devient très clair à mon esprit, dit-il que la Cie Electric Bond & Share n'a voulu coopérer dans cette enquête que dans la mesure où cela convenait à ses officiers. Il est évident qu'elle ne veut pas se soumettre à la juridiction de cette commission. En d'autres termes, je puis me permettre la présomption que cette compagnie défie la juridiction de la Commission ou bien qu'elle dissimile des faits qu'elle préfère ne pas dévoiler au Sénat des Etats-Unis ni au Public". (1)

Rien d'étonnant que nos compagnies soient aussi réticentes. Tout comme les compagnies américaines, elles veulent cacher les mystères de leurs finances.

(1) Vol. Vl11, p.35

-ESPRIT D'ACCAPAREMENT-

Ecoutez maintenant le témoignage de M. Frank Comerford, président de la New England Power Association, filiale de l'International Paper & Power Co. Cette dernière est aussi propriétaire de la Gatineau Power Co. de cette province.

Après avoir démontré d'une manière évidente que la Cie New England Power voulait réunir toutes les compagnies hydroélectriques sous un seul contrôle, M. Healy (1) (conseiller de la Commission Fédérale du Commerce) interroge M. Comerford ainsi:-

"Eh bien! cette concentration, je crois, doit se réaliser avec votre compagnie en tête".

M. COMERFORD: "Nous l'espérons".

L'avocat HEALY: "Vous espérez être la force de concentration, en d'autres termes".

M. COMERFORD: "Nous l'espérons ... En effet, nous espérons pouvoir amener sous un seul contrôle et une direction unique toutes les compagnies électriques dans les territoires où passent nos lignes, en autant que ce soit sage. Je veux dire qu'il y aurait des cas exceptionnels où il ne serait pas sage de poursuivre cette politique. Mais en autant qu'il est bon de le faire, nous espérons relier la distribution de l'électricité sous un seul contrôle et une seule administration".

(1) Vol. XV, p.92

Avocat HEALY: "Et cette unique contrôle et cette unique administration, ce sera vous-même qui l'exercerez, puis-je vous demander ?"

M. COMERFORD: "Nous l'espérons, juge".

Avocat HEALY: "Si ce dont vous parlez devait se réaliser, votre compagnie ne posséderait-elle pas le monopole de l'électricité sur le territoire décrit ?"

M. COMERFORD: "M. le juge, elle le posséderait".

Vous avez là l'esprit cynique et dominateur de ces entreprises. Il est le même des deux côtés de la frontière. Direction unique; moyens d'action similaires.

Les compagnies hydroélectriques de cette province, après avoir obtenu des privilèges extraordinaires de l'Etat, s'être accaparé les chutes d'eau les plus importantes et les plus accessibles, se groupent entre elles, sous le nom de Canadian Electrical Association et s'allient à la National Electric Association que l'enquête démontre comme le véritable centre de la dictature économique sur ce continent.

Est-ce bien à l'avantage des contribuables ? Est-ce le capital au service de la communauté ou le capital asservissant un peuple ? Est-ce l'ordre ou le désordre ? N'est-ce pas une forme d'individualisme outrancier pire que le communisme ? Et le premier n'engendre-t-il pas le second ? Les deux demeurent détestables, indésirables.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

RESEARCH REPORT

THE EFFECT OF TEMPERATURE ON THE
RATE OF REACTION OF
HYDROGEN PEROXIDE WITH
FERROUS SULFATE

BY
J. H. KILPATRICK

RECEIVED JANUARY 10, 1934

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS

1934

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS

1934

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS

1934

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS

1934

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS

-CONTROLE DES JOURNAUX-

Une pareille exploitation du public n'eût pas duré, sans tenir l'opinion publique dans l'ignorance. Il fallait contrôler la presse.

La National Electric Light Association, je l'ai dit, préparait des articles et des éditoriaux qu'elle faisait distribuer à 13,000 ou 14,000 journaux hebdomadaires et quotidiens, tous favorables au trust de l'électricité, au point qu'il devenait impossible pour les adversaires de répliquer (1). Contre cette propagande perfide, on ne trouvait dans certains Etats comme le Missouri, qu'un seul journal sur 600, opposé aux abus des compagnies d'électricité (2).

Dans notre province, ne constate-t-on pas la même chose. Ceux qui ont travaillé contre les trusts savent combien il est difficile d'obtenir la publication, dans un journal hebdomadaire ou quotidien, d'un article dénonçant l'exploitation du peuple par l'industrie hydroélectrique. Non seulement on refuse de publier vos écrits, mais on tente de les réfuter par des affirmations absolument contraires aux faits, particulièrement sur les comptes des services municipalisés. Dans la ville de Québec, pour ne citer qu'un

(1) Vol. VII, p.225.

(2) Exh. Pts.5-6, p.300.

exemple, trois sur quatre quotidiens sont favorables au trust et n'ont jamais manqué une occasion de dénigrer notre travail ou de répandre des nouvelles fausses sur le compte de la municipalisation. (Par une étrange coïncidence, nous avons constaté que certains membres des conseils d'administration des compagnies hydroélectriques avaient des intérêts dans chacun de ces quotidiens favorables au trust.)

-UNE AGENCE DE PUBLICITE MENSONGERE-

(1) La Maison E. Hofer & Sons de Salem, Oregon, recevait \$84,000.00 par année pour écrire des articles contre la municipalisation.

M. Hofer tentait d'expliquer à l'enquête tenue à Washington son parfait désintéressement, alors qu'il écrivait des articles pour démontrer que le Socialisme conduisait à la municipalisation et à l'étatisation de l'industrie de l'électricité. M. Healy, avocat de la Commission Fédérale du Commerce, lui posait alors la question suivante:-

(2) "Vous n'entrepreniez pas, je l'espère, de nous apprendre que vous êtes absolument indépendants sur les sujets que vous traitez dans vos écrits et que l'argent reçu des "Utilités" ne vous influence en aucune manière ?"

M. HOFER: "C'est absolument ce que je veux vous prouver".

(1) Vol. VII, p.225.

(2) Vol. VII, p.246.

Avocat HEALY: "Voulez-vous que nous comprenions que les \$84,000.00 par année ne modifient en aucune façon votre manière de prêcher sur aucun de ces sujets ?"

M. HOFER: "Absolument".

Ne riez pas, M. HOFER était sérieux.

-:::-

Ce que nous en ferions chanter de louanges en faveur de la municipalisation par ces mêmes journalistes et publicistes pour \$84,000.00.

-CERTAINES MANIERES D'INDUIRE LE PEUPLE EN ERREUR-

La National Electric Light Association n'hésite même pas à se couvrir de l'autorité de certaines entreprises pour proférer des propos ineptes sur le compte des services de l'électricité municipalisés.

On avait communiqué à la presse, dans tous le pays, l'information suivante, supposée venir de la National Industrial Conference Board:-

"(1) Est-ce une simple coïncidence que San Francisco, Cleveland, Jacksonville, Detroit et Seattle soient les villes où le coût de la vie s'avère le plus élevé, selon la déclaration récente de la "National Industrial Conference Board"? On constate que chacune de ces villes a municipalisé son service de l'électricité".

(1) Exh. 3856, pt. VII, p.247.

Cette nouvelle mensongère, au ton si impartial, ne pouvait que tromper la plupart des lecteurs, surtout quand elle était censée originer du bureau de la "National Industrial Conference Board".

A l'enquête de Washington, il a été prouvé que jamais la "National Industrial Conference Board" n'avait fait semblable déclaration. Peu importe aux gens de la National Electric Light Association que la réfutation vienne les confondre devant un comité d'enquête ou dans les colonnes de quelques journaux, ils ont semé la fausseté sur tout le continent, par la publicité de 13,000 ou 14,000 journaux. L'opinion publique restera faussée et pour longtemps. C'est tout ce que désire le Trust.

Durant le débat entre la Cité de Québec et la Cie Quebec Power à la Législature de Québec, le 28 janvier 1932, l'avocat de la Compagnie avait affirmé, quelques minutes avant la prise du vote, au comité des bills privés, que les services municipalisés de Seattle et de Cleveland accusaient des déficits alors qu'en réalité les conditions financières de ces entreprises s'affirmaient excellentes (1).

L'année suivante, durant le nouveau débat entre les mêmes intéressés, devant le Comité des Bills privés, l'avocat de la Cie Quebec Power a produit un plaidoyer habile,

(1) Page 245, rapport sténographié du débat devant le comité des bills privés.

mais absolument injuste dans ses comparaisons avec les services municipalisés. L'Hon. M. Lapointe l'a confondu. L'avocat s'est contenté de rire, mais la mise au point de M. Lapointe ne l'a pas empêché de mettre son plaidoyer en brochure et de le distribuer avec ses erreurs non corrigées et ses comparaisons qu'aucun homme sérieux ne voudrait soutenir devant un public averti.

Les méthodes propres à semer les faussetés paraissent inépuisables pour ces entreprises.

Comprendront-elles leur sottise avant qu'elles ne se tuent elles-mêmes, comme le prédisait M. Sheridan dans sa lettre confidentielle citée précédemment ?

Croyez-vous qu'un commerce honnête aurait recours à de semblables procédés, qu'il dépenserait de si fortes sommes pour contrôler la presse et répandre des faussetés ?

Non ! ... le commerce de l'électricité, tel que pratiqué par la majorité des compagnies privées, constitue la pire forme de vol légalisé qu'ait jamais connue l'histoire, comme nous le verrons par la suite.

On empêche la diffusion de la vérité et on fabrique le mensonge à profusion, pour que l'opinion publique ne s'éveille pas.

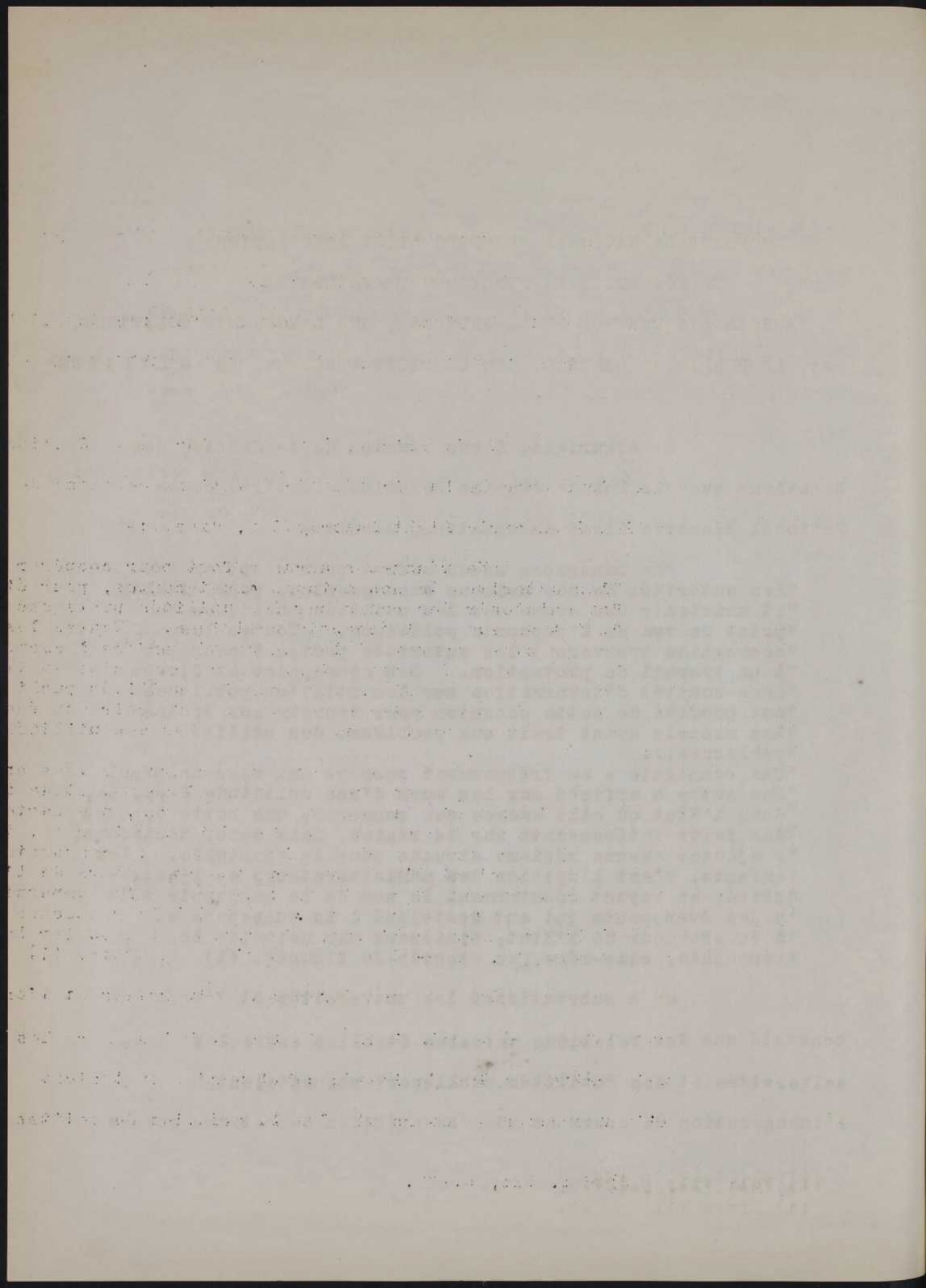
COMMENT LA NATIONAL ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION
ET NOS UTILITES PUBLIQUES TRAVAILLENT
A FAUSSER L'EDUCATION DE LA JEUNESSE, SUR L'ECONOMIE POLITIQUE,
et, LE PUBLIC EN GENERAL, SUR LA REGIE PUBLIQUE DES "UTILITES"

M. Arkwright, à une réunion de la Section des
Relations avec le Public (Public Relations Section) de la
National Electric Light Association, disait:-

"Ne ménageons aucun effort pour coopérer avec
"les autorités de nos maisons enseignantes, pour établir
"et maintenir des cours sur les utilités publiques au
"point de vue de l'économie politique. Toutes les
"compagnies trouveront les autorités prêtes à coopérer
"à un travail de protection. Des compagnies et divers
"sous-comités d'information sur les utilités publiques
"ont profité de cette occasion pour fournir aux écoles
"les manuels ayant trait aux problèmes des utilités
"publiques...
"Une compagnie a eu fréquemment recours aux vues animées.
"Une autre a affiché sur les murs d'une multitude d'écoles,
"dans l'Etat où elle exerce son commerce, une carte donnant
"des faits intéressants sur la région, mais sans, toutefois,
"y ajouter aucune réclame directe pour la compagnie. Les
"enfants, c'est l'opinion des administrateurs de l'entre-
"prise, en voyant constamment le nom de la compagnie mêlé
"à des événements qui ont contribué à la puissance et
"à la grandeur de l'Etat, finissent par associer la
"compagnie, elle-même, au progrès de l'Etat". (1)

On a subventionné les universités et l'on a
constaté que les relations amicales établies entre les
universités et les "utilités publiques" permettaient
l'inauguration de cours et même la création de petites revues

(1) Vol. VII, p.127.



commerciales publiées par les Universités elles-mêmes. Dans ces revues on traite des problèmes des Utilités Publiques.

On a même induit les Universités à faire de forts placements dans les valeurs des utilités publiques. Ainsi plus de \$21,000,000. des fonds de l'Université Harvard sont placés dans les Utilités Publiques (1).

L'école chargée d'enseignement sur l'administration des affaires à l'Université Harvard reçoit \$20,000.00 par année de la National Electric Light Association (2).

La National Electric Light Association a versé \$25,000.00 par année à l'Université Northwestern de Chicago, sous l'inspiration du président du comité "Public Policy", le tristement célèbre Martin J. INSULL (3). Cette souscription servait à rémunérer des professeurs pour la préparation de volumes favorisant les compagnies d'Utilités Publiques.

L'Université de Michigan reçut \$16,000.00 en 1927, et entre \$16,000.00 à \$20,000.00 en 1928 (4).

L'Université du Maryland touchait \$12,500.00 par année de la National Electric Light Association.

On a fait modifier certains cours que l'on ne trouvait pas assez favorables aux "Utilités Publiques"

(1) Exh. Pt.2, p.401.

(2) Exh. Pt.1, p.121.

(3) Exh. Pt.3, p.552.

(4) Livre VII, p. 97.

The first part of the report is devoted to a general
description of the country and its resources. It
then proceeds to a detailed account of the
various industries and occupations of the
people. The report is well written and
contains many interesting facts and figures.
It is a valuable contribution to the
knowledge of the country and its people.

THE
REPORT
OF THE
COMMISSIONER
OF THE
LAND OFFICE
FOR THE
YEAR 1890

M. Reinicker disait au professeur Miller:-

"Je ne crois pas qu'il soit à conseiller d'utiliser le mot "profit" comme on le fait si souvent dans ce cours, puisque dans un sens, il n'y a pas de profits dans un commerce d'Utilités Publiques (1)".

On s'efforçait donc d'inculquer, à la jeunesse, l'idée que nos compagnies d'Utilités Publiques sont des oeuvres de philanthropie.

M. Reinicker demande aussi au professeur d'éliminer les phrases qui ont trait au chantage et à la corruption (2).

En somme, il demande, dans une lettre très élaborée, la modification du cours du professeur Miller. Ce dernier se rend à la majeure partie des suggestions qui lui sont faites.

Les quinze premiers volumes de l'Enquête de Washington dont quelques-uns ont au delà de mille pages, contiennent toute la preuve de la propagande du Trust. C'est le récit interminable des faits les plus surprenants et qui dénotent combien notre société souffre d'un mal profond. Indiscutablement, la National Electric Light Association a travaillé sans relâche et avec une activité fébrile à fausser l'enseignement de l'économie politique en rapport avec les "Utilités Publiques". Les preuves de cette tactique

(1) Exh. 1203, pt.3, p.953.

(2) Vol. III, p.378.

criminelle de corruption des maisons d'enseignement sur ce continent s'accroissent de page en page. Est-il oeuvre plus néfaste pour un pays que de posséder des organisations qui s'appliquent non seulement à corrompre nos administrations publiques mais aussi nos maisons d'éducation en achetant la conscience des professeurs (1) ?

Sur tout le continent, les comités d'éducation de la National Electric Light Association ont manoeuvré pour gagner la sympathie des professeurs et des Universités, afin de faire adopter les manuels d'économie politique de leur choix. La preuve apparaît révoltante à l'enquête, et je suis certain que Messieurs les Commissaires se feront un devoir d'en prendre connaissance.

Il faut lire aussi les injures lancées à la tête des professeurs que la National Electric Light Association n'a pu subjuguier et qui se sont permis de recommander la municipalisation ou l'étatisation du service de l'électricité.

Le professeur E.W.Bemis se fait coiffer du titre de charlatan infatué de sa facilité de parole (2). D'autres sont qualifiés de communistes, de bolscheviks, de radicaux, etc. (3).

Le Directeur-Gérant de la National Electric Light Association, M. M.H.Aylesworth, s'exprimait comme suit,

(1) Vol. III, p.371.

(2) Exh. pt.2., p.439.

(3) Vol. III, p.377.

dans une conférence en 1923:-

"Je conseillerais à tout gérant qui vit dans un endroit
"où se trouve un collège, d'intéresser le professeur
"d'économie politique à votre problème. De temps à
"autre, cela vous paiera de lui verser un ou deux
"cents piastres par année pour avoir le privilège
"d'étudier avec lui et de le consulter. Parce que,
"au nom du Ciel, pouvons-nous accomplir quoi que ce soit
"dans les écoles de ce pays avec la jeunesse, si nous
"n'avons pas d'abord vendu l'idée de l'éducation au
"professeur du collège (1)."

Le Rév. Dr. Charles H. Eaton, président de
l'American Educational Association et gérant du service des
relations industrielles de la General Electric, parlait ainsi,
en 1924, devant une convention de la National Electric
Light Association (2):-

"Je viens de parcourir cette liste de quelque neuf
"merveilleux départements et j'aimerais mentionner, en
"premier lieu, et spécialement, le département qui
"s'occupe de l'éducation des jeunes. C'est très bien.
"Tout de même, je désirerais ajouter à cela, Messieurs,
"que l'éducateur ordinaire à l'école, comme au collège,
"appartient à une des trois classes meurt-de-faim. Dans
"ce pays, ce sont les idées qui devraient nous gouverner;
"nous vivons de l'art de penser. Les trois institutions
"qui sèment les idées sont: l'école, l'Eglise et la presse,
"et ce sont les trois institutions que nous persistons à
"affamer à mort.

"Voici un professeur dans un collège, payé \$2,500.00 par
"an. Il lui faut en dépenser \$3,000.00 pour ne pas mourir
"de faim. Il se promène dans sa classe, chaussé d'une
"vieille paire de chaussures, et, voici qu'un idiot
"d'élève arrive au collège dans une auto de \$5,000.00.
"Ce dernier entre en classe et subit un échec dans ses
"examens. Puis, parce que le professeur enseigne à ce
"jeune homme qu'il y a quelque chose de défectueux dans
"notre régime social, nous appelons ce professeur, un
"bolchevic, et nous l'expulsons".

(1) Exh. Pts. 10-16, p. 72 (C.P.T., p. 347)

(2) Exh. Pt. 1, p. 120.

(Quel esprit superficiel pour un monsieur occupant de si importantes positions).

"Ce que j'aimerais à vous suggérer, continue-t-il, vous, hommes intelligents, c'est que tout en vous occupant des élèves, vous ayez aussi une pensée pour les professeurs. Quand viennent les vacances, versez un salaire à ces professeurs pour qu'ils viennent à vos usines apprendre, de première main, les affaires des utilités publiques. Alors ils retourneront chez eux et vous n'aurez plus à vous inquiéter. Ils enseigneront mieux que vous ne le pourrez faire".

Comme méthode corruption, peut-on imaginer rien de plus vil. Et toutes nos compagnies d'utilités publiques sont parties à un pareil régime.

Un professeur ULLMANS de l'Université de Pennsylvanie eut un jour l'audace d'expliquer sa manière de voir devant un des comités de la National Electric Light Association et de vanter la régie publique (1). Immédiatement on laissa entendre aux autorités de la dite université que la conférence de M. ULLMANS nuirait à la souscription de \$45,000,000. lancée, à ce moment, dans le public en faveur de cette université.

N'est-ce pas là le comble de la dictature économique?

Cette organisation de la National Electric Light Association se croit évidemment assez puissante pour amener nos chaires d'enseignement et de vérité à propager le mensonge.

(1) Vol. III, p. 376.

-LES ATTAQUES DE LA NATIONAL ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION-
CONTRE L'HYDRO ONTARIENNE

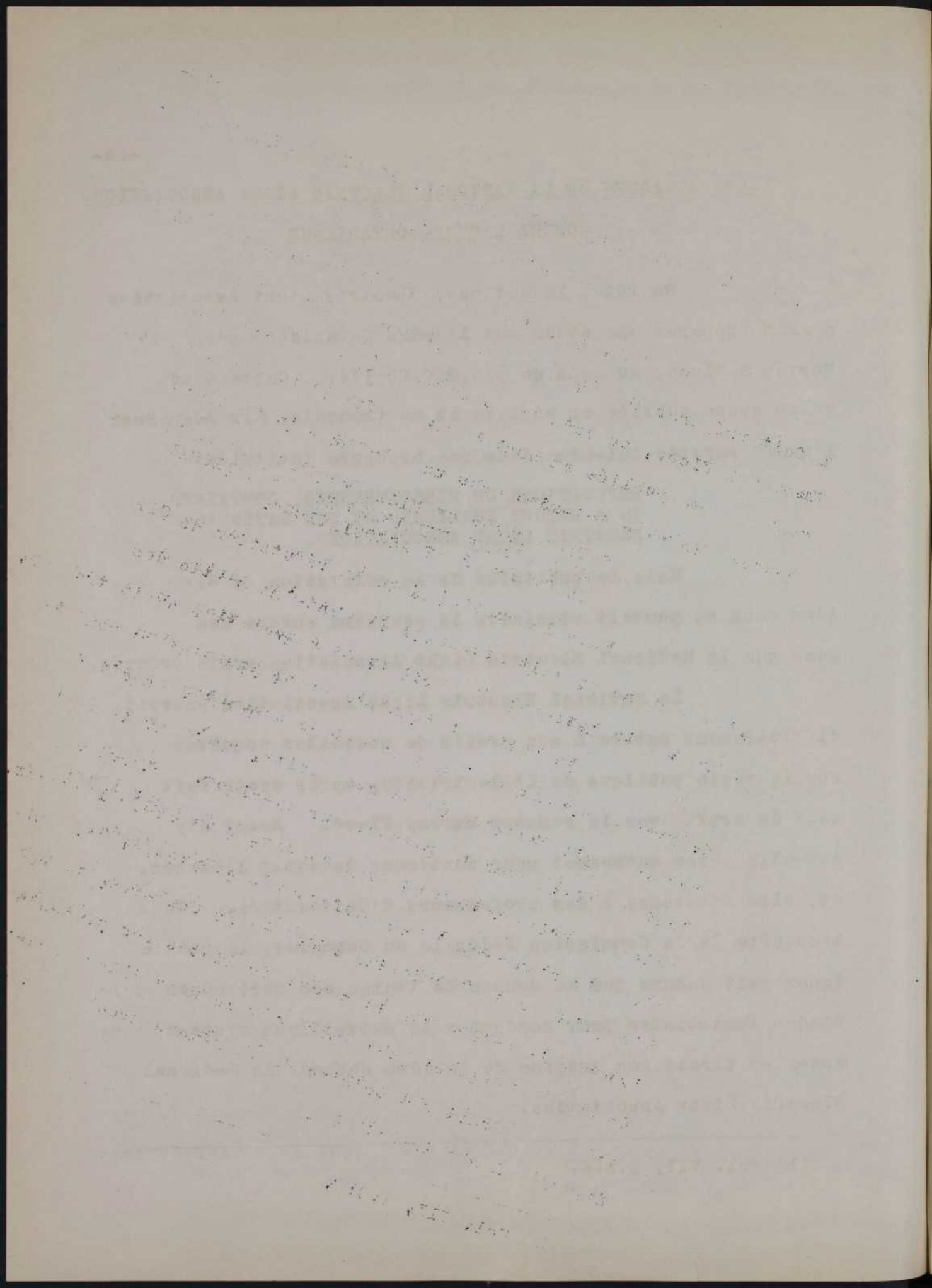
En 1922, la National Electric Light Association a fait préparer une étude sur l'Hydro-Ontarienne par Murray & Flood, au coût de \$10,000.00 (1). Cette étude volumineuse publiée en anglais et en français, Sir Adam Beck l'avait réfutée lui-même dans une brochure intitulée:-

"REFUTATIONS OF MISSTATEMENTS, CONTAINED
IN A REPORT PUBLISHED BY THE NATIONAL
ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION".

Mais la publicité de la réfutation de Sir Adam Beck ne pouvait atteindre la centième partie des gens que la National Electric Light Association avait trompés.

La National Electric Light Association pouvait difficilement mettre à son crédit de nouvelles enquêtes sur la régie publique de l'électricité, après avoir fait tant de bruit avec le rapport Murray-Flood. Aussi s'y est-elle prise autrement pour continuer de semer l'erreur, et, elle s'adressa à des professeurs d'Universités. Sans l'enquête de la Commission Fédérale du Commerce, le public ignorerait encore que la source de toutes ces prétendues études impartiales pour condamner le merveilleux système ontarien tirait son origine de la même source: la National Electric Light Association.

(1) Vol. VII, p.214.



Le professeur E.A.Stewart de l'Université du Minnesota a préparé une étude sur l'électrification rurale en Ontario, et, comme conclusion, il déclara les fermiers d'Ontario moins bien traités avec la régie publique qu'ils ne l'auraient été si leur service d'électricité eût été confié à des entreprises privées. Seulement la Commission Fédérale du Commerce a révélé que ce Monsieur Stewart était au service de la North Central Electrical Association et que de plus il était membre d'un sous-comité de la National Electric Light Association. Avec ces renseignements, la valeur de cette étude prétendue impartiale et savante ne pouvait que diminuer considérablement.

Pour mieux disposer ce professeur à l'égard des utilités publiques, on l'avait envoyé à la Conférence Internationale de l'électricité à Genève, en 1926, avec un salaire de \$500.00 par mois.

Est-ce la manière de défendre une bonne cause ?

La National Electric Light Association ne se contenta pas du rapport Murray-Flood et de celui du professeur Stewart, pour condamner le service Hydro-Electric d'Ontario, elle s'adressa aussi à M. James Mayor, professeur émérite d'économie politique de l'Université de Toronto. A la demande de la National Electric Light Association, ce dernier écrivit un livre intitulé "NIAGARA in POLITICS" dans

lequel il parle de la faillite de la régie publique en Ontario et des méthodes insidieuses de politiciens. C'est, en somme, une condamnation indigne de l'Hydro-Ontarienne. L'Enquête de Washington a révélé que la National Electric Light Association avait payé, par l'entremise d'un ami, \$1,000.00 à M. Mayor, au moment où il écrivait son livre, et qu'elle dépensa en plus \$10,000.00 pour la distribution de ce livre (1).

Pour dissimuler ses méthodes de corruption, la National Electric Light Association avait payé M. James Mayor en adressant, le 17 août 1925, un chèque de \$1,000.00 au Docteur George L. Hoxie à Los Angeles, et c'est ce dernier qui fit tenir la somme de \$1,000.00 au professeur Mayor.

Voici encore le prestige d'un professeur d'économie politique mis de l'avant pour tromper le public. On a vendu 3,000 exemplaires de cette brochure; la National Electric Light Association en a placé, par l'entremise d'un de ses sous-comités, 5,243 dans les bibliothèques publiques et dans les collèges; 808 furent adressés aux journaux les plus importants, comme matière pour éditoriaux et nouvelles (2).

Sont-ce là des tactiques d'honnêtes gens pour protéger un commerce légitime ?

(1) Exh. pt. 3, p.553 et livre VII, pp.88-89.

(2) Vol. 111, p.201.

Et pour bien démontrer que le cauchemar du trust de l'électricité réside, sans aucun doute, dans le succès de l'entreprise ontarienne, permettez que je présente une nouvelle intrigue pour obtenir la condamnation de la Commission Hydro Electrique d'Ontario.

"Le 22 septembre 1924, à une assemblée de la section "nationale des relations publiques du comité exécutif "de la National Electric Light Association, tenue dans "l'édifice Commonwealth à Chicago (1), le président, "M. Sloan, (nous traduisons un extrait du procès-verbal "de cette assemblée) a souligné quelques-uns des projets "arrêtés pour le travail de cette section au cours de "l'année. Il déclara que l'on avait approché M. S. "S.Wyer (2), un ingénieur consultant, pour lui demander "une étude sur les activités de la Commission Hydro- "Electrique d'Ontario. Il a été proposé à M. Wyer "d'entreprendre cette enquête sous la direction de "W.H.ONKEN, Jr., rédacteur du journal "ELECTRICAL WORLD" "et de préparer son rapport de telle sorte qu'il "puisse être facilement compris du public. Le "président Sloan attira l'attention sur la revision "du livre sur la municipalisation que l'on a mis sur "le métier, avec l'intention de lui assurer une large "distribution, non seulement parmi les membres des "compagnies, mais aussi dans les bibliothèques publiques "et dans les bibliothèques des maisons d'enseignement "supérieur du pays. Il attira aussi l'attention sur "la nécessité de compléter le manuel des employés et "demanda aux compagnies membres de la National "Electric Light Association, d'acheter et de distribuer "des exemplaires de ce manuel, après sa revision".

M. Wyer a été payé \$3,000.00, plus ses dépenses de voyage, pour son livre contre l'Hydro-Ontarienne (3), nouvelle manoeuvre employée pour détourner le public d'une politique d'intérêt général, le contrôle des ressources hydrauliques par l'Etat.

(1) Vol.111, p.365.

(2) Il est question de ce M.Wyer dans une nouvelle manoeuvre mise à jour contre l'Hydro-d'Ontario. - Voir Page 1. Mail & Empire, 17 oct.1934, ou, page 1. The Globe Toronto, 7 oct. 1934.

(3) Vol.111, p.366.

Maintenant pour démontrer de plus que les compagnies hydroélectriques de cette province ne sont pas étrangères à cette politique de dénigrement contre la Commission de l'Hydro, le président de la dite Commission, M. Lyon, a communiqué à la presse, mercredi le 17 oct. 1934 un rapport de détectives dont les services avaient été retenus pour savoir d'où originait cette calomnie persistante de ce service public. Les détectives démontrent que la Montreal Light, Heat & Power Consolidated et la Shawinigan Water & Power Co. étaient consentantes à payer le tiers du coût d'une campagne "d'éducation" contre l'Hydro, à condition que les deux autres tiers fussent payés par des intéressés américains. Le rapport ajoute même que M. Julian C.C.Smith de la Shawinigan était opposé à ce que les intéressés canadiens payassent les premiers; il voulait que le premier versement vînt d'abord des Etats-Unis.

Ce rapport des détectives a reçu de la publicité, le 17 octobre 1934, dans le "Mail & Empire", le "Toronto Globe" et l'"Evening Telegram". Nos journaux de la province se sont gardés de reproduire tous les détails de ces révélations. Les administrés de cette province doivent être maintenus dans l'ignorance de tels faits, l'intérêt du Trust l'exige.

Non seulement la Montreal Light, Heat & Power Consolidated ne se contente pas de faire la guerre aux services électriques municipalisés dans notre province, mais elle est prête à coopérer pour détruire la réputation de l'Hydro d'Ontario.

Tout pour la Montreal Power, rien pour les autres. Vous connaissez comment elle s'est accaparée des services municipalisés, comment elle a malmené, mais en vain, le service municipal de Westmount. Vous l'avez vue s'accaparer de la Beauharnois, simplement en souscrivant à des obligations de tout repos, première hypothèque. Vous l'avez vue impliquée par sa filiale, la Montreal Coke, dans le scandale du trust du charbon, etc. etc. Est-ce pour faire naître de pareilles organisations au sein d'une société, que l'Etat a cédé une partie de la plus belle richesse naturelle de cette province à des entreprises privées?

LE TRUST MANIFESTEMENT OPPOSE A L'AIDE DU GOUVERNEMENT
POUR L'ELECTRIFICATION RURALE.

L'opinion de la colosale organisation qu'est la National Electric Light Association, sur l'électrification rurale, se trouve résumé dans cette résolution adoptée le 19 janvier 1927 (1):

(1) Livre III, p.202.

"Qu'il soit RESOLU par le comité exécutif des sections
"des relations publiques de la National Electric Light
"Association que c'est l'idée de ce comité que tous les
"efforts doivent tendre à décourager toute subvention
"du Gouvernement pour le service de l'électricité et
"toute gestion publique de ce service, et,

"Qu'il soit, de plus, RESOLU, que par la présente, nous
"exprimons notre unanime conviction que toute subvention
"du Gouvernement ou toute construction par le Gouvernement,
"pour faciliter l'électrification rurale, est un
"principe malsain, anti-économique qui décourage
"sans raison, les efforts efficaces présentement
"faits pour étendre le service rurale; c'est un
"principe qui tend à briser les relations publiques
"si essentielles au progrès".

Voilà le fond de l'esprit qui anime nos
utilités publiques, tel que mis à jour par l'enquête de
Washington. Le gouvernement est-il justifiable de laisser
l'exploitation de nos ressources hydrauliques entre les
mains de compagnies qui souscrivent à de tels procédés
pour empêcher l'électrification de nos fermes ?

Dans le rapport de la Commission d'enquête
de la Cité de Québec publié en 1930, il est dit, à la page 51:-

"Avec l'entreprise privée, détenant un monopole, ce
"serait une utopie que d'espérer, sans l'aide du
"gouvernement, la distribution intensifiée de l'énergie
"électrique dans nos campagnes. De la philanthropie,
"il n'en faut pas attendre à ce degré des entreprises
"privées, et nul ne saurait leur reprocher avec
"sévérité de ne pas se substituer à l'Etat dans ce
"domaine peu lucratif".

A ce moment, nous étions loin de penser que
les compagnies hydroélectriques s'opposaient même à ce que
le Gouvernement vint en aide aux cultivateurs, en subventionnant

la construction de lignes de transmission.

Ces compagnies, leur propre aveu le confirme, craignent que l'intervention du Gouvernement dans l'électrification rurale ne vienne détruire toutes les fausses notions d'économie politique enseignées par elles aux populations de ce continent. L'électrification rurale, en Ontario, n'est-elle pas la plus avancée sur le globe terrestre ? Aussi la National Electric Light Association s'acharne-t-elle à multiplier les enquêtes de manière à laisser croire que, de toutes parts, les savants condamnent la régie publique des services d'électricité.

L'enquête de Washington abonde en preuves écrasantes sur les activités de la National Electric Light Association contre la municipalisation et l'étatisation.

La National Electric Light Association constitue le centre le plus perfide contre la société que nous puissions imaginer, parce que toutes ses activités se résument à répandre le mensonge, pour cacher les turpitudes des entreprises intéressées dans la production et la vente de l'électricité.

Serait-il dit, Messieurs les Commissaires, que la vérité ne trouvera plus le jour devant un système organisé pour diffuser l'erreur, comme l'est ce poste central de dictature économique: la National Electric Light Association ?

-LES COMPAGNIES D'ASSURANCE AFFILIEES AU TRUST DE L'ELECTRICITE-

LE TRUST DE L'ELECTRICITE

RECHERCHE LES CAPITAINES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

(1) En 1926, on estimait à \$800,000,000.00 les placements faits dans les valeurs des utilités publiques par les compagnies d'assurance.

Les entreprises d'utilité publique ont voulu intéresser une large part du public à leur commerce. La surcapitalisation à outrance a permis la multiplication énorme des actions et a rendu ainsi possible une abondante diffusion des titres dans le public. Par des dividendes plantureux et des bonis, on avait tendu l'amorce sur laquelle un important groupe d'épargnants se sont rués. Aux actionnaires de ces compagnies, les administrateurs disaient:-

"Vous êtes les propriétaires de ces entreprises.
"C'est le véritable contrôle par le public des
"entreprises publiques. Et ce contrôle demeure
"infiniment supérieur à la gestion de nos ressources
"hydrauliques par l'Etat ou les municipalités".

Or, on peut facilement démontrer que les actionnaires dans ces immenses entreprises ne sont plus les propriétaires mais simplement des prêteurs d'argent. Au moyen de "holdings" ou d'actions du trésor susceptibles d'être émises en cas d'alerte, nul ne peut prendre la

(1) Exh. 1501, pt.4, p.69.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS
AND ARCHITECTURE
OFFICE OF THE CURATOR
OF THE MUSEUM OF ARTS
AND ARCHITECTURE
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL. 773-936-5000
FAX 773-936-5001
WWW.MUSEUMOFARTS.ORG
WWW.HISTORYOFARTS.ORG

direction de ces organisations gigantesques. Les administrateurs se sont installés à demeure sur les conseils d'administration et personne ne peut les en déloger.

Je désire, ici, Messieurs les Commissaires, vous référer au livre: "THE MODERN CORPORATION and PRIVATE PROPERTY" par Adolf A. BERLE, Jr., de la Faculté de Droit de l'Université Columbia, et M. Gardiner C. MEANS, de la même Université.

L'évolution de l'organisation de nos compagnies à fonds social y est décrite, et les auteurs démontrent que dans les conditions présentes, les administrateurs ou quelques officiers titulaires peuvent, en ayant à leur disposition toute la "machine aux votes par procuration", devenir des directeurs perpétuels d'entreprises colossales, bien qu'ils ne soient les propriétaires que d'une faible fraction des actions émises (1). De tels administrateurs deviennent moins intéressés aux dividendes qu'aux schèmes et aux jetons de présence, multipliés avec la même rapidité que naissent les filiales de ces entreprises.

Une étude approfondie de l'organisation de nos entreprises hydroélectriques du Canada révélerait une situation analogue à celle étudiée dans le volume cité plus haut. D'ailleurs, les compagnies d'électricité apparaissent fréquemment comme exemples dans les chapitres

(1) Modern Corporation and Private Property, p.5.

et les tableaux explicatifs de ladite étude.

Le Trust de l'électricité concentre la richesse de plus en plus en quelques mains. Point n'est besoin d'observer longtemps pour constater toute la centralisation opérée depuis vingt-cinq ans. Les intérêts des administrateurs d'une compagnie s'entrelacent avec ceux des administrateurs d'une autre. Plus souvent des compagnies intéressées à des commerces bien différents, retrouvent des intérêts communs en raison de la présence des mêmes membres dans leur conseil d'administration respectif.

Après une abondante dissémination de leurs titres, souvent sans valeur, dans le public, titres, cependant, sur lesquels on exige du consommateur un rendement exorbitant, nos compagnies d'utilités publiques ont cru sage d'intéresser indirectement d'innombrables citoyens au trust de l'électricité, en obtenant des compagnies d'assurances qu'elles placent dans les titres ordinaires et hypothécaires des compagnies d'utilités publiques, l'argent perçu des porteurs de police d'assurance-vie.

La coopération et les relations étroites entre le trust de l'électricité et les compagnies d'assurances ont été démontrées abondamment par la Commission Fédérale du Commerce à Washington.

(1) Le président de la Metropolitan Life Insurance Co., M. Haley Fiske, a écrit la lettre suivante destinée aux 21,000,000 porteurs de polices:-

"(2) La compagnie Metropolitan Life Insurance a
"émis trente millions de polices et assure
"la vie de vingt et un millions d'individus.
"Son actif de près de \$1,500,000,000.00 appartient
"aux porteurs de polices et une large portion de
"ce capital est placée dans des titres des compagnies
"d'énergie électrique. Vous, les porteurs de
"polices, vous êtes la base d'une puissance politique.
"Vous avez le droit à un juste traitement de la
"part des administrateurs et législateurs publics.
"Quand une compagnie d'énergie électrique reçoit
"de mauvais traitements, c'est la communauté,
"les voteurs et leurs dépendants qui souffrent.
"C'est l'épargne que l'on appauvrit".

Plus loin, M. Fiske continue:

"Les projets pour la gestion des utilités publiques
"par les municipalités, par l'Etat ou par le Fédéral,
"souvent apparaissent sains tels que présentés par
"ceux qui les préconisent. La municipalité, l'Etat
"ou le gouvernement fédéral en ont assez de financer
"ce qui concerne en propre le gouvernement. Feu le
"président Harding disait fort justement: - "Il devrait
"y avoir moins de gouvernement en affaires et plus
"d'affaires dans le gouvernement". - La propriété
"des compagnies d'énergie électrique se trouve
"maintenant dans les mains de plus de deux millions
"d'individus qui ont placé directement leurs épargnes
"dans ces utilités publiques et de plusieurs autres
"millions qui, indirectement, par dépôts en banque
"ou en étant porteurs de polices d'assurance-vie, sont
"ainsi intéressés à ces entreprises d'énergie électrique.
"Voilà le véritable moyen pour le peuple d'administrer
"les entreprises publiques sous le contrôle de l'Etat.
"La fonction du gouvernement n'est pas de posséder de
"telles entreprises, mais de les réglementer".

(1) Livre III, p.222.

(2) Exh. 1033, pt. 3, p.656.

Là encore le président de la Metropolitan Life Insurance s'efforce de faire entendre aux porteurs de titres qu'ils sont les propriétaires des entreprises d'utilités publiques, alors qu'en réalité ils ne sont que des prêteurs d'argent. De plus, il condamne ce que des voix plus désintéressées et plus autorisées que la sienne ont recommandé comme remède à certains abus du capital, voix que nous avons citées au début de ce travail.

Les entreprises d'utilités publiques se cachent derrière l'argent des orphelins et des veuves, si vous dénoncez leur commerce. Et pour que les protestations aient une répercussion dans tous les rangs de la société, on a incité les compagnies d'assurances à placer l'argent des assurés dans des entreprises capitalisées d'une manière scandaleuse.

(1) M. Oxley, le directeur de la publicité de la National Electric Light Association a été contraint d'admettre devant l'enquête de Washington que c'est la National Electric Light Association qui avait fourni les idées et les faits pour cette lettre du président de la Metropolitan Life Insurance. M. Oxley écrivit à tous les directeurs des comités de publicité de la National Electric Light Association, afin de leur annoncer l'excellente nouvelle de la distribution de cette lettre

(1) Exh. 1033, pt.3, p.656.

mise en brochure, à tous les porteurs de police de la Metropolitan Life Insurance. Il terminait en disant:-

"J'espère que vous aurez soin de ne pas mentionner
"le nom de la National Electric Light Association
"comme étant associée à cette distribution".

(1) M. Oxley, pressé de dire si les représentants d'autres compagnies avaient été vus, pour que des circulaires semblables fussent adressées à leurs assurés, répondit évasivement. Alors on lui présenta le procès-verbal suivant d'une réunion de la section nationale des relations publiques de la National Electric Light Association, du 13 mars 1934:-

"Le directeur-gérant rapporta qu'une déclaration
"très importante du président de la Metropolitan
"Life Insurance était présentement adressée à tous
"les porteurs de polices, avec leur avis pour le
"paiement des primes, et que les représentants de
"plusieurs autres compagnies d'assurance-vie et
"assurance-feu avaient été vus. Nous entrevoyons
"une excellente perspective que plusieurs de ces
"compagnies suivront l'exemple de la Metropolitan
"Life Insurance".

Pour un chef du Service de la publicité, M. Oxley avait la mémoire courte ou bien il ignorait une démarche qui ne pouvait pas lui avoir échappé.

Voilà le travail pernicieux du trust de l'électricité. Jamais personne n'en aurait connu quoi que ce soit, sans les révélations sensationnelles de l'enquête de Washington. Ces révélations demeurent inconnues d'une

(1) Livre III, p.223.

forte partie du public, parce que ce même trust, nous l'avons dit, contrôle 13,000 ou 14,000 journaux hebdomadaires et quotidiens.

Le langage tenu en notre province pour défendre nos compagnies hydroélectriques ressemble singulièrement à celui inspiré à M. Haley Fiske, président de la Metropolitan Life Insurance, par la National Electric Light Association. A la page 159 du rapport sur la discussion, au comité des bills privés entre la ville de Québec et la Quebec Power, le premier ministre, M. Alexandre Taschereau, administrateur de la Metropolitan Life Insurance Co., disait, le 16 mars 1933:-

"Nous avons une compagnie (la Quebec Power) maintenant
"où il y a trente millions d'engagés de l'argent du
"public et de l'argent des assurances. C'est votre
"réserve cela, Messieurs, engagée dans cette compagnie.
"On va dire maintenant: On va permettre à la ville de
"Québec d'exproprier".

Puis plus loin, Monsieur Taschereau ajoute:-

"Je le répète, ça ne me fait ni chaud ni froid que la
"Quebec Power obtienne ou n'obtienne pas son contrat;
"je n'y suis point intéressé. Je ne suis pas son
"avocat, ça ne me fait ni chaud ni froid. Je me place
"au point de vue général de notre province et je crois
"que nous avons tout l'intérêt possible à conserver
"intact le crédit de nos compagnies d'électricité qui
"jouent un grand rôle dans le développement, dans
"l'avenir de notre province".

Ne soyons pas cruels et ne parlons pas de tous les proches ou associés du Premier Ministre qui sont avocats, ingénieurs, notaires des entreprises hydroélectriques de cette province.

N'insistons pas sur le fait que M.Taschereau est cité dans un rapport préparé par le président de la Commission Hydro-Ontarienne et publié le 17 octobre 1934 par le Mail & Empire de Toronto, comme ayant mis tous les obstacles possibles contre la municipalisation de l'électricité dans la province de Québec.

Monsieur Taschereau est aussi un des administrateurs de la Sun Life Insurance, compagnie fortement intéressée aux utilités publiques. Et de leur côté, les utilités publiques sont fort intéressées dans la Sun Life, comme l'atteste la liste des placements de l'Electric Bond & Share Co., "Holding" contrôlé par les actionnaires de la General Electric Co. Sir Herbert Holt, président de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated, et M. Julian C.C.Smith, président de la Shawinigan Water & Power Co. sont les administrateurs d'une filiale de la General Electric Co: la Canadian General Electric Co.

Au surplus, toutes ces compagnies ont des intérêts communs par ce qu'on appelle les "interlocking directorships".

Les compagnies d'assurance ont placé l'argent de leurs clients sur des valeurs de tout repos ou bien elles l'ont risqué sur des titres sans valeur. Dans le premier cas, qu'ont-elles à craindre, si elles détiennent

des obligations des "utilités" gagées par des mises de fonds réelles et sagement utilisées ?"

Dans le second cas, serait-ce juste de dire aux consommateurs: "Continuez de payer des prix exorbitants pour l'électricité, nos compagnies d'assurance ont été imprudentes, elles ont fait des placements sur des valeurs surcapitalisées, et vous les consommateurs, vous devez, dans l'intérêt général, réparer ces erreurs en vous laissant exploiter indéfiniment".

Nous verrons plus loin ce que représentent de capital sain les actions ordinaires de certaines de nos "utilités publiques".

Pour le moment, il paraît indéniable que les compagnies d'assurance, à l'instigation de la National Electric Light Association, ont associé leurs intérêts à ceux du trust de l'électricité.

D'ailleurs, le comité national des assurances, de la National Electric Light Association, affiche assez explicitement son but (1).

"Etablir un contact plus étroit avec les exécutifs des compagnies d'assurance de sorte que leurs problèmes et ceux de l'industrie puissent être discutés avec "mutuel bénéfice".

(1) Exh. Pt.1., p.19

L'AFFILIATION DES BANQUES A LA
NATIONAL ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION

La National Electric Light Association possède un comité spécial intitulé: "Relations with financial institutions (1)". Le but de ce comité est d'établir des relations cordiales entre l'industrie d'utilité publique et les institutions financières. Ce comité attache beaucoup d'importance à l'existence de relations étroites entre "l'Utilité Publique" et le banquier local.

Le banquier se trouve désigné dans la correspondance confidentielle comme "l'associé invisible" des "utilités publiques". (2) M. Hockenbeamer, président de la Pacific Gas & Electric Co., écrivait à M. A.W. Robertson, président de la Philadelphia Co. de Pittsburg, Penn., une lettre strictement confidentielle dans laquelle il démontre l'importance de gagner les sympathies des banquiers dans tous les endroits desservis par une utilité publique. Il signale les comptes courants ouverts par les compagnies d'utilités publiques comme le meilleur moyen de gagner un gérant de banque. Pour arriver à ce but, il distribue environ \$1,500,000.00 en espèces dans 230 différentes succursales et laisse dormir ce montant sans réclamer d'intérêt. C'est, pour lui, le meilleur moyen de cimenter l'amitié entre le banquier et "l'Utilité Publique".

(1) Exh. Pt.1, p.61 -

(2) Exh. 4470, pts. 10-16, p. 978.

"Tout ceci doit être fait très discrètement, ajoute-t-il
"car nous avons déjà été soupçonnés de connivence
"indue avec les banquiers ... J'aimerais que cette
"lettre fût traitée comme une communication personnelle
"et non comme un rapport officiel de votre sous-comité ...
"Nous restons en relation avec nos banquiers au moyen
"de lettres annuelles pour leur apprendre qu'ils ont
"été choisis de nouveau comme nos banquiers".

Maintenant, M. James Owen, président de la
section des relations publiques (1), à la convention annuelle
de la division des Grands Lacs, demanda avec insistance que
toutes les compagnies d'utilités publiques entrassent
en relation avec chaque banquier du pays, et il ajoutait:-

"Personne, sauf le journaliste, ne possède une plus
"grande influence que le banquier sur l'opinion
"publique dans les régions que nous desservons.
"Par-dessus tout, il doit être mis au courant de notre
"industrie et de notre travail".

Le motto utilisé envers les banquiers fut
le suivant:-

"Say it with deposits".

M. Hockenbeamer fait voir dans sa correspondance
toujours confidentielle, l'importance de l'appui des banquiers,
lors d'émission de titres nouveaux par les "utilités
publiques". Comme le gérant de banque pourrait être
empêché de recommander l'achat de ces nouvelles émissions,
si on ne lui enlève la crainte de voir diminuer ses dépôts,
les "utilités publiques" garantissent au banquier de
déposer à leur compte l'équivalent de toute somme retirée

(1) Vol. III, pp. 285-86.

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

pour l'achat de leurs titres (1).

Ainsi le tour est joué et le banquier devient en mesure de donner des conseils "désintéressés" aux clients qui viennent le consulter.

La National Electric Light Association a travaillé auprès de toutes les législatures du Continent pour obtenir des lois permettant aux banques de placer l'argent des épargnants dans les valeurs des "utilités" (2).

On s'est aussi servi de l'influence des banquiers devant les législatures pour obtenir la promulgation de certaines lois, et le secrétaire-trésorier de la division des Grands Lacs de la National Electric Light Association écrivait dans une de ses lettres (3):-

"L'Association des "Investment Bankers" nous a été
"fort utile sur des questions ayant trait à la
"Législation. Personnellement, j'ai eu le plus
"grand succès en me servant d'eux comme porte-parole
"devant les comités législatifs".

Chez nous faut-il observer longtemps pour constater l'importance donnée aux banquiers par les administrateurs de nos compagnies hydroélectriques. Voici quelques noms cités de mémoire:-

M. Herbert Holt, président de la Banque Royale;

président de la Montreal Light, Heat &
Power Consolidated;

directeur de la Cie Shawinigan Water & Power.

(1) Exh. Pts. 10-16, p.979.

(2) Vol. III, p.285.

(3) Exh. Pt.II, p.205.

MM. J.S.Norris, administrateur de la Banque Royale;
administrateur de la Beauharnois Power Corp.
Gérant-Général de la Montreal Light, Heat &
Power Consolidated.

-:::-

Julian C.C.Smith,
administrateur de la Banque Royale;
président de la Cie Shawinigan Water & Power;
administrateur de la Montreal Light, Heat &
Power Consolidated;
président de la Cie Quebec Power;
administrateur de la Cie Duke Price.

-:::-

Beaudry Leman,
président de la Banque Canadienne Nationale;
administrateur de la Cie Shawinigan
Water & Power.

-:::-

J.H.Fortier, administrateur de la Banque Canadienne Nationale;
administrateur de la Caisse d'Economie de
Notre-Dame de Québec;
administrateur de la Cie Shawinigan
Water & Power;
administrateur de la Cie Quebec Power.

-:::-

Sir Chas.Gordon président de la Banque de Montréal;
administrateur de la Montreal Light, Heat &
Power Consolidated.

-:::-

1914

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..
... ..
... ..

M. J.W.McConnell, administrateur de la Banque de Montréal;
administrateur de la Montreal Light, Heat &
Power Consolidated.

Sénateur D.O.L'Espérance,
administrateur de la Banque Canadienne Nationale.
administrateur de la Cie Quebec Power.,

et bien d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer.

Voilà qui établit assez clairement les liens
étroits entre les banques et les compagnies hydroélectriques
en cette province.

-:~::~:-

RECRUTEMENT D'AMIS PLUS SINCERES CHEZ LES ADULTES
PAR LA VENTE DE TITRES AUX
ENFANTS MINEURS.

Partout dans le travail de la National Electric
Light Association, l'idée dominante est la lutte contre la
municipalisation. Pour enrayer les mouvements vers ce moyen
salutaire de maîtriser ces compagnies, nous l'avons déjà
signalé, le trust de l'électricité a intéressé le plus grand
nombre possible d'épargnants à placer une partie de leur avoir
dans les titres de ces compagnies. Après avoir induit les
contribuables de toutes catégories, les veuves, les compagnies
d'assurance, les institutions financières, les maisons

d'éducation à mettre dans leur portefeuille des titres des "utilités publiques", on a même cherché à recruter des actionnaires dans les berceaux.

M. A. Emory Wishon, président du comité "Customer Ownership" en Californie, écrivait à M. M. H. Aylesworth, directeur-gérant de la National Electric Light Association, le 29 décembre 1925:

"Je crois que vous apprécierez l'importante valeur
"psychologique d'avoir des actionnaires parmi les
"enfants, avec les titres enregistrés en leur nom.
"Il importe que la procédure, pour en arriver là,
"soit simple, de manière à encourager cette coutume.
"Ce fut votre expérience personnelle, je le sais,
"qu'en achetant quelque valeur pour vos enfants et
"en l'inscrivant à leur nom, cet objet prenait
"immédiatement un aspect sentimental que le reste de
"votre avoir ne possédait pas à vos yeux (1)".

-:::-

(1) Exh. Pts. 10-16, p.720.

LA "CANADIAN ELECTRICAL ASSOCIATION"

REFERE SES TROUBLES

A LA NATIONAL ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION.

M. Lyster, le secrétaire de la "Canadian Electrical Association", - première des treize divisions géographiques de la National Electric Light Association, nous l'avons vu précédemment, - écrivait, le 6 janvier 1927, à M. Jackson Marshall, secrétaire de la National Electric Light Association, la lettre suivante (1):-

6 janvier 1927.

Cher Monsieur Marshall:

La découpure ci-jointe vient de la page financière du Star de mercredi, 5 janvier 1927. Je vous l'envoie, au cas où vous désireriez obtenir d'autres informations pour nous dans l'opinion publique. (In case you desire to obtain further information for us in Public Opinion).

Bien à vous,

H.M.LYSTER, secrétaire.

Quand M. Lyster a été rencontré par les représentants de la Commission Fédérale du Commerce, le 13 août 1928, il n'a pas pu identifier la découpure mentionnée dans la lettre ci-dessus. Les fichiers, dans ce cas particulier, manquaient et nous ne connaissons rien de plus

(1) Exh. 3706, pt.7, p.28.

THE
OFFICE OF THE
SECRETARY OF THE
NAVY
WASHINGTON, D. C.
JANUARY 1, 1900

TO THE
HONORABLE
MEMBERS OF THE
NAVY
DEPARTMENT
WASHINGTON, D. C.

de cette découpure que ce que nous en dévoile le texte de la lettre. (Note dans le livre de pièces à conviction).

Le 15 janvier 1927, M. Lyster recevait la réponse suivante, non pas du secrétaire, M. Marshall, mais de M. Oxley, le directeur de la division de l'Information du Public (1):-

15 janvier 1927.

M. H.M.Lyster,
Secrétaire de la "Canadian Electrical Association",
Montréal.
Can.

Cher Monsieur Lyster,

Merci pour l'envoi de la découpure de la page financière du "Montreal Star".

Quand le comité d'audition civique fera son rapport, j'aimerais bien recevoir toute information que vous pourrez obtenir à ce sujet.

Bien à vous,

GEORGE F.OXLEY, directeur,
Division de l'Information du Public.

Les enquêteurs ne pouvaient approfondir la signification précise de ces lettres, parce que le territoire sur lequel elles ont été prises, échappait à la juridiction du tribunal.

(1) Exh. 3706, pt. 7, p.28.

M. Lyster adressait tous les renseignements possibles aux quartiers généraux de la National Electric Light Association, parce que, là, se concentre toute la documentation pour la défense du Trust.

Le 6 avril 1927, M. Lyster écrivait au directeur-gérant de la National Electric Light Association, M. Paul S. Clapp, pour lui adresser une nouvelle découpure du "Montreal Star" du 5 avril 1927, et il ajoutait:

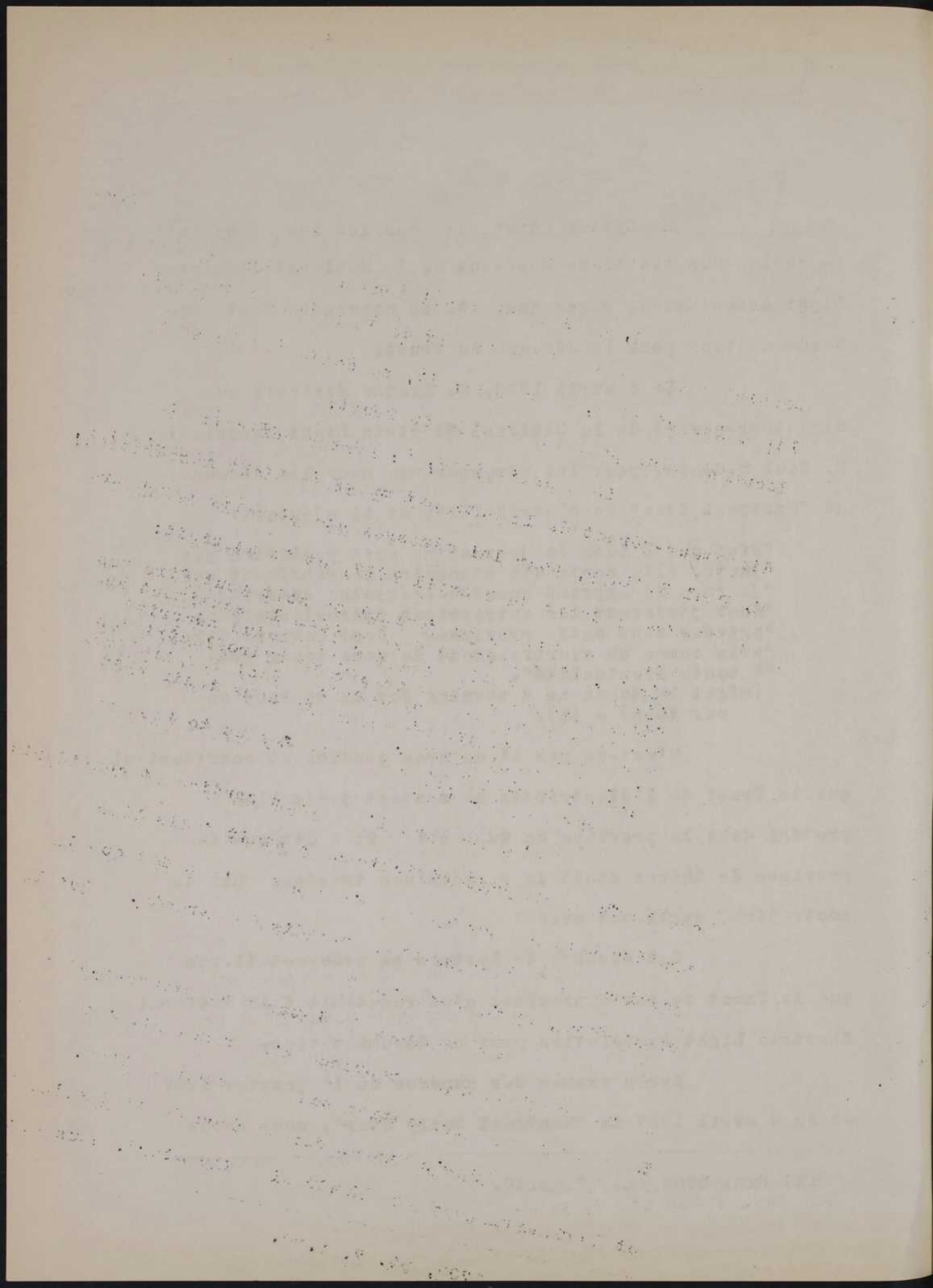
"Bien que l'idée du journal ne soit peut-être pas
"juste, elle contredit néanmoins le sentiment que
"je vous ai exprimé quant à l'absolue sécurité
"dont jouissent les entreprises hydroélectriques
"privées dans cette province. Ceci devrait être
"pris comme un avertissement de nous tenir prêt
"à toute éventualité".
(might be taken as a warning for us to keep on
our toes) - (1).

N'est-ce pas là un aveu candide et confidentiel que le Trust de l'électricité se sentait jadis bien protégé dans la province de Québec ? On a dit que la province de Québec était le paradis des trusts. Qui le contredira, après cet aveu ?

Cet échange de lettres ne prouve-t-il pas que le Trust de cette province s'en remettait à la National Electric Light Association pour sa documentation.

Après examen des numéros du 15 janvier 1927 et du 6 avril 1927 du "Montreal Daily Star", nous avons

(1) Exh. 3709, pt. 7, p.29.



raison de croire que les découpures dont il est question plus haut avaient pour titres "A Nation Health is a Nation Wealth" que nous déposerons volontiers, si cela intéressait MM. Les Commissaires.

Le 19 janvier 1927, M. F.Oxley, directeur du service de l'Information du Public, adressait à M. Lyster une circulaire polygraphiée avec la lettre suivante:-

"(1) Vous serez probablement intéressé à la reproduction
"ci-incluse d'un avis émis par Carl D.Thompson,
"secrétaire de la "Public Ownership League of
"America", définissant les projets et les visées
"de la ligue pour l'année 1927.

Bien à vous,

GEORGE F.OXLEY,

Le 8 mars 1927, M. Lyster écrivait à M. Oxley la lettre suivante (2):-

M. George F.Oxley,
Directeur du Service de l'Information du Public,
National Electric Light Association,
New-York.

Cher Monsieur:-

Pour faire suite à notre correspondance au sujet de la vérification par un vérificateur indépendant du rapport de la Commission Hydro-Electric de Winnipeg, nous avons pu obtenir ceci, dû à la courtoisie de la Cie Winnipeg Electric. Je vous l'envoie, faites-en l'usage que vous pourrez. Ce rapport est loin de paraître aussi mal que l'original.

Bien à vous,

H.M.LYSTER, secrétaire

- (1) Exh. 3707, pt. 7, p. 28,
- (2) Exh. 3708, pt. 7, p.28.

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

Vous constaterez, par cette lettre, combien le Trust, au Canada, s'inquiète, comme aux Etats-Unis, des entreprises étatisées ou municipalisées.

Et voici une nouvelle preuve.

Le 6 octobre 1927, M. Lyster écrivait encore au secrétaire de la National Electric Light Association, M. Jackson Marshall (1):

6 octobre 1927.

Cher Monsieur Marshall,

Nous venons de recevoir une demande d'une de nos compagnies d'Ontario pour des statistiques concernant les évaluations du coût des divers aménagements hydrauliques et des lignes de transmission construits par la Commission Hydro-Electrique d'Ontario, en comparaison avec le coût de ces entreprises après leur parachèvement. Cette information doit servir en opposition à la propagande de l'Hydro-Electrique Ontarienne pour la diffusion de son système.

Nous ne possédons aucune donnée de cette nature dans nos fiches, et, nous nous demandons si vous n'avez pas des chiffres immédiatement disponibles. Dans l'affirmative, nous l'apprécierions si vous pouviez nous les adresser le plus tôt possible.

Vous remerciant pour votre coopération.

Bien à vous,

H.M.LYSTER, secrétaire.

Le 8 octobre 1927, M. Lyster recevait la lettre qui suit (2):

(1) Exh. 3710, pt. 7, p.29.

(2) Exh. 3711, pt. 7, p.29.

1. The first of these is the fact that the
the first of these is the fact that the
the first of these is the fact that the

2. The second of these is the fact that the
the second of these is the fact that the
the second of these is the fact that the

3. The third of these is the fact that the
the third of these is the fact that the
the third of these is the fact that the

4. The fourth of these is the fact that the
the fourth of these is the fact that the
the fourth of these is the fact that the

5. The fifth of these is the fact that the
the fifth of these is the fact that the
the fifth of these is the fact that the

6. The sixth of these is the fact that the
the sixth of these is the fact that the
the sixth of these is the fact that the

7. The seventh of these is the fact that the
the seventh of these is the fact that the
the seventh of these is the fact that the

8. The eighth of these is the fact that the
the eighth of these is the fact that the
the eighth of these is the fact that the

9. The ninth of these is the fact that the
the ninth of these is the fact that the
the ninth of these is the fact that the

NATIONAL ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION

NEW YORK, N.Y.

New York, 8 oct. 1927.

M. H.M.Lyster, secrétaire,
Canadian Electrical Association,
Montreal,
Que., Can.

Cher Monsieur Lyster:-

Votre lettre du 6 octobre adressée
à Monsieur Marshall m'a été remise.

Je vous envoie, par coli séparé, le
rapport MURRAY & FLOOD. Dans la section F. de la
seconde partie, le sujet de l'évaluation du coût et
le coût réel est très bien traité.

Je vous envoie aussi une brochure
par M. S.S.WYER, et le livre de M. James MAYOR dans lequel
j'ai marqué certaines pages.

Avec ces documents, vous pourrez,
je crois, fournir à votre compagnie d'Ontario l'information
désirée, et c'est la meilleure dont je puis disposer dans
le moment.

Bien à vous,

FRED H. HERBERT, directeur,
Département du Service.

Il est incontestable, la section canadienne
de la National Electric Light Association a combattu
au Canada l'entreprise ontarienne, par des faussetés
préparées par la National Electric Light Association.
Ces livres expédiés de New-York à Montréal ont tous été

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE

WASHINGTON, D. C.

U. S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
BUREAU OF PLANT INDUSTRY
WASHINGTON, D. C.

OFFICE OF THE CHIEF, BUREAU OF PLANT INDUSTRY

Very respectfully,
S. H. HENRY, Chief, Bureau of Plant Industry

REPORT ON THE PROGRESS OF THE BUREAU OF PLANT INDUSTRY
DURING THE YEAR 1911

The Bureau of Plant Industry has during the year 1911 been engaged in a large amount of work, and has made considerable progress in the various lines of its activity. The following is a summary of the work done during the year:

1. General Administration - The Bureau has during the year been engaged in the general administration of the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

2. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

3. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

4. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

5. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

6. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

7. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

8. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

9. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

10. Plant Industry - The Bureau has during the year been engaged in the various lines of its activity, and has made considerable progress in the various lines of its activity.

écrits par des auteurs payés par la National Electric Light Association. Pour mieux répandre l'erreur dans la province de Québec, le rapport MURRAY-FLOOD a été traduit en français.

Le 14 octobre 1927, le secrétaire de la National Electric Light Association, M. Marshall, écrivait à M. J.B.Woodyatt, président de la division géographique canadienne et aussi président de la Southern Canada Power, l'enjoignant de nommer un représentant pour le comité national, en vue de la coopération avec nos maisons enseignantes. Ce comité devait se réunir jeudi et vendredi, 27 et 28 octobre, à l'Hôtel Drake à Chicago. (Je ne citerai pas ce document, pour ne pas allonger démesurément ce travail, mais dans leur étude, les commissaires trouveraient, je suis sûr, fort intéressant de parcourir les pièces à conviction 3712-3713 (partie 7ème, page 30).

Voici maintenant un message S.O.S.lancé, le 16 mars 1927, par le directeur-gérant de la National Electric Light Association, à l'Exécutif de toutes les compagnies-membres de la National Electric Light Association, et dont copie fut trouvée dans les dossiers de M. Lyster, secrétaire de la Canadian Electric Association (1)

(1) Exh. 3714, pt. 7, p.31

NATIONAL ELECTRIC LIGHT ASSOCIATION.

NEW YORK, N.Y.

New-York, 16 mars 1927.

Aux exécutifs des compagnies-membres:

Je désire que vous donniez une lecture bien attentive à la dépêche de Washington ci-incluse. Elle mentionne une réunion de certains membres du Congrès, avec des chefs de file et les apôtres les plus agressifs de la régie publique. Ce groupe s'est concerté pour une nouvelle et vigoureuse campagne, dans le but de faire progresser l'idée de l'administration par l'Etat, particulièrement de l'industrie de l'éclairage et de l'énergie électriques. Les idées de certains membres de ce groupe sont bien connues comme favorisant l'intrusion du gouvernement dans tout le champ d'action des entreprises privées.

Au cours des jours prochains, je vous adresserai de nouveaux détails ayant trait aux idées préconisées par quelques-uns d'entre-eux. Je vous demanderais de lire attentivement cette substance.

Il est important que nous comprenions nettement ces diverses forces et ces individus qui travaillent en commun en faveur de la régie publique et contre l'initiative privée, en affaire. Il importe que ces activités soient comprises, non seulement des membres de l'industrie de l'éclairage et de l'énergie électriques, mais aussi de toutes les autres forces constructives du pays.

Bien à vous,

PAUL S. CLAPP, directeur-gérant.

Voici un appel lancé à toute l'industrie du continent, parce que l'idée du contrôle par l'Etat ou la municipalité, de la production et de la distribution de

l'énergie électrique se propage. L'on crie au socialisme et l'on tâche d'alerter toutes les industries, parce que l'Etat voudrait mettre fin aux abus du Trust.

Vous avez dans cette simple lettre l'explication de ces obstacles sans nombre qui se dressent sur le chemin des adversaires du Trust.

Si un journal se permet de critiquer le Trust, quelle forte pression peut exercer, sur cette feuille récalcitrante, cette infinité de compagnies-membres de la National Electric Light Association. Les banques elles-mêmes peuvent même intervenir par la voix d'un de leurs officiers tout particulièrement intéressé au commerce de l'électricité.

|Qu'un politicien pousse l'audace jusqu'à combattre le Trust ouvertement, on règle ses comptes avec lui à l'élection suivante. L'argent est tout-puissant en période électorale, qui l'ignore ? Et ce Trust en extorque assez du peuple pour remplir toutes les caisses électorales fédérales, provinciales et municipales. Il en a pour contenter les deux grands partis et s'assurer ainsi des amis solides dans les deux camps. |

Messieurs, le trust de l'électricité sait que trois organisations importantes orientent l'esprit d'un peuple, nous l'avons dit: l'école, la presse et l'Eglise.

L'école et l'Université, le Trust travaille sans relâche à les corrompre. Au Canada, on a essayé de gagner l'adhésion de l'Université de Saskatchewan, mais sans succès, comme le démontre clairement l'exhibit 3715. Le secrétaire de la Canadian Electrical Association pousse l'effronterie jusqu'à écrire dans une lettre à la National Electric Light Association, le 29 janvier 1927:-

"Mon vif désir était que les publications de la National Electric Light Association pénétrassent dans les universités des provinces où existe la régie publique, et j'espère que les étudiants absorberont une légère somme de la religion de l'entreprise privée (1)".

Partout où il y a intérêt à corrompre, on cherche à embrigader des membres. Je ne dirai pas que l'on a encore corrompu nos maisons d'enseignement, mais n'y a-t-il pas lieu de craindre ce mal, quand on connaît les moyens perfides dont se sert cette organisation pour obtenir un enseignement conforme à ses méthodes honteuses d'exploitation de nos ressources hydrauliques.

Sur la liste des membres de la classe D de la National Electric Light Association, ne trouve-t-on pas l'Université de Toronto; le service du génie électrique de l'Université McGill; l'Ecole Polytechnique de l'Université de Montréal.

(1) Exh. 3715, pt.7., pp.31-32.

Ne retrouve-t-on pas comme membres le nom de M. Alexandre Larivière de la Commission des Services Publics et aussi celui de M. Arthur Surveillier, ingénieur, membre de la Commission des experts nommés par la Ville de Québec (1).

Je ne voudrais rien insinuer sur le compte de ces institutions ou de ces personnes. Il était difficile, pour certaines institutions comme pour certaines personnes, de refuser leur adhésion à une si puissante organisation à la façade si remplie d'honnêteté. Seule, une enquête comme celle de la Commission Fédérale du Commerce pouvait mettre à jour tout ce que renfermait d'antisocial, d'anti-chrétien, une pareille institution, le centre, je le répète, de la dictature économique sur ce continent.

Une école de génie civil qui s'attirerait l'inimitié de la National Electric Light Association pourrait fort bien voir ses gradués dédaignés par les chefs de toutes nos grandes industries. Leur carrière serait menacée, peut-être même perdue. De là, une certaine contrainte à participer à une concentration aussi ignoble d'intérêts particuliers.

Aujourd'hui, la dictature économique possède de cruelles méthodes pour soumettre les plus obstinés.

(1) Exh. pt.1, pp.93-94.

Craignons que si elle n'est pas maîtrisée, domestiquée, nous ne connaissions, tous, demain, les horreurs d'un peuple en furie.

Oui! la National Electric Light Association a corrompu l'enseignement et cherche à le corrompre davantage. Elle contrôle la presse au moyen de treize à quatorze mille quotidiens et hebdomadaires.

Elle s'est servie abondamment des Chambres de Commerce (1), des Clubs Rotary, Lions et Kiwanis, du Scoutisme, des organisations ouvrières, des associations féminines, des Y.W.C.A. et des Y.M.C.A., pour répandre la "religion" de l'entreprise privée dans le domaine de l'électricité.

Elle s'est même efforcée de corrompre les membres du clergé protestant et catholique.

Messieurs les Commissaires, je ne puis entrer dans tous les détails de cette oeuvre de la National Electric Light Association, oeuvre qui représente, sans contredit, la pire révélation de corruption universelle qu'ait encore enregistrée l'histoire.

Les témoignages donnés à cette enquête dénotent des consciences audacieuses et sans scrupule, car

(1) Les "Utilités" paient d'ordinaire les honoraires de membres pour leurs officiers faisant partie de ces diverses organisations.

les parjures les plus effrontés s'étalent dans une foule de témoignages.

En terminant cet exposé de l'existence d'un Trust autour duquel se greffent toute la grande industrie de ce continent et même de l'Europe et de l'Asie, toutes nos grandes maisons financières, nos compagnies d'assurances les plus importantes, je consens à développer davantage tout point sur lequel les Commissaires ne trouveraient pas ma preuve assez fortement assise. Je puis produire un nouvel exposé tout aussi volumineux et ne rien répéter des arguments utilisés. Il contiendra une preuve aussi accablante du rôle néfaste de cette organisation au sein d'une société déjà fortement secouée par des ferments subversifs et par l'indignation générale par trop justifiée.

-:~::~:-

P.S. La National Electric Light Association a cru sage de changer son nom en celui de "The Edison Electric Institute". L'enquête de la Commission Fédérale du Commerce avait ruiné la réputation de la National Electric Light Association et le Trust pense avoir fait peau neuve en se parant d'une nouvelle enseigne.

The Committee on the Administration of the Government of the District of Columbia, created by the Act of March 3, 1871, and continued by subsequent Acts, has the honor to submit herewith its report on the subject of the proposed reorganization of the District of Columbia Government, as authorized by the Act of March 3, 1871, and continued by subsequent Acts.

The Committee has the honor to acknowledge the many suggestions and criticisms which have been received from various sources, and to express its appreciation of the interest and concern which have been manifested in the subject. It has endeavored to give due weight to all suggestions, and to make such changes as it deemed proper in the light of the facts and circumstances. The Committee believes that the proposed reorganization will result in a more efficient and economical administration of the District of Columbia Government, and that it will be in accordance with the wishes of the people of the District.

The Committee has the honor to recommend that the proposed reorganization be adopted, and that the necessary legislation be passed to carry it into effect. It believes that the proposed reorganization will result in a more efficient and economical administration of the District of Columbia Government, and that it will be in accordance with the wishes of the people of the District.

The Committee has the honor to recommend that the proposed reorganization be adopted, and that the necessary legislation be passed to carry it into effect. It believes that the proposed reorganization will result in a more efficient and economical administration of the District of Columbia Government, and that it will be in accordance with the wishes of the people of the District.

-TROISIEME PARTIE-

LES MAUVAIS ROLES DES ENTREPRISES PRIVEES
DANS LE DOMAINE DE L'ELECTRICITE.

-LA SURCAPITALISATION-

Est-il nécessaire pour nous d'insister sur la surcapitalisation de nos compagnies hydroélectriques ? La Commission Lapointe compte parmi ses membres un comptable de renom, et je ne doute pas qu'il trouve tout ce qui a frappé notre attention et bien d'autres choses encore.

Les compagnies hydroélectriques de cette province, comme toutes celles qui font partie du trust de l'électricité, ont mouillé leur capital-actions hors de toute proportion et contre toutes les règles de la justice.

Elles ont émis des obligations gagées par les actions ordinaires des filiales, ce qui n'est, ni plus ni moins, que du vol légalisé. Car on donnait ainsi une hypothèque sur une valeur inexistante, puisque ces actions ordinaires ne représentaient, dans la plupart des cas, aucune mise de fonds.

NOTES

THE FIRST PART OF THE
DOCUMENT IS A SUMMARY OF THE
SITUATION IN THE

THE SECOND PART OF THE
DOCUMENT IS A SUMMARY OF THE
SITUATION IN THE

THE THIRD PART OF THE
DOCUMENT IS A SUMMARY OF THE
SITUATION IN THE

THE FOURTH PART OF THE
DOCUMENT IS A SUMMARY OF THE
SITUATION IN THE

THE FIFTH PART OF THE
DOCUMENT IS A SUMMARY OF THE
SITUATION IN THE

THE SIXTH PART OF THE
DOCUMENT IS A SUMMARY OF THE
SITUATION IN THE

THE SEVENTH PART OF THE
DOCUMENT IS A SUMMARY OF THE
SITUATION IN THE

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONSOLIDATED

Dans une conférence faite à Montréal, le 30 janvier 1933, j'ai démontré qu'en 1930, il y avait eu dans la Montreal Light, Heat & Power Consolidated, depuis son origine, des mises de fonds se totalisant à \$32,890,424.00, et qu'en 1926, on avait distribué aux actionnaires un boni de \$32,363,950.00 remboursant ainsi presque entièrement toute la mise de fonds des actionnaires. Il restait tout de même sur le marché, en 1930, 4,492,042 actions (1) ordinaires, cotées à cette date à \$332,482,784.00. (Aujourd'hui, d'après la cote à \$32.00 l'action, ceci représenterait encore un capital de \$143,745,344.00). Les actionnaires ont donc souffert d'une dépréciation du capital-actions estimée à environ \$200,000,000.00. Les consommateurs, de leur côté, sont demeurés sous la contrainte de payer des dividendes sur un capital fictif de \$143,745,344.00. Est-il un économiste averti prêt à admettre qu'un tel régime soit avantageux pour l'épargnant ou pour le consommateur ? Durant la dépression économique, tout comme avant, le consommateur continue de payer la même rançon à ce capital fictif, indépendamment de ses fluctuations sur le marché. L'épargnant de la première heure, lui, a pu croire à des profits colossaux, mais s'il ne s'est pas départi de ses actions, tôt ou tard, il reviendra au point de départ,

(1) (Le chiffre officiel est de 4,488,993 actions)

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

The history of the United States is a story of growth and change. It begins with the first settlers, who came to the Americas in search of a new life. They found a land of opportunity, but also one of hardship. The early years were marked by struggle and conflict, as the settlers fought to establish their communities and defend themselves against the forces of nature and the indigenous peoples. Over time, the United States grew from a small colony into a powerful nation, shaped by the ideals of liberty and democracy. The story of the United States is a testament to the resilience and spirit of its people, who have overcome countless challenges and built a nation of great achievement.

c'est-à-dire, à zéro. Dans le commerce d'une nécessité de premier plan, la surcapitalisation ne saurait durer, et le jour où ces compagnies subiront la concurrence d'une entreprise étatisée ou municipalisée, elles devront fatalement revenir au capital sain et dégorger.

SURCAPITALISATION DE LA ROYAL ELECTRIC CO.

FILIALE DE LA MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONSOLIDATED.

Au début, c'est-à-dire en 1900, le capital-actions de la Royal Electric - filiale de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated - représentait une somme de \$2,250,000.00 divisée en 22,500 actions. Par le simple fractionnement des actions et leur manipulation en bourse, ce capital, en 1930, a valu, d'après la cote du marché, \$77,962,500.00.

Des consommateurs l'on a exigé des taux qui ont permis à la compagnie de verser, en 1926, aux actionnaires, un boni de \$8,437,500.00. C'était le quadruple remboursement de la mise de fonds initiale, si mise de fonds il y eut jamais.

On a, de plus, exigé des consommateurs qu'ils paient durant ces trente années, de 1900 à 1930, \$22,367,252.00 en dividendes sur un capital qui ne fut peut-être jamais payé, mais qui fut, à tout le moins, effacé

quatre fois par un boni. Cette somme de dividendes représentait un intérêt de 70% annuellement sur la mise de fonds initiale (s'il y en eut).

Messieurs les Commissaires, si l'on peut justifier de pareilles méthodes de finance et si nos gouvernants tolèrent de tels procédés de filouterie, quel moyen reste-il à la population pour obtenir justice ? Comment le public pourra-t-il jamais, sous un régime semblable, bénéficier des produits de nos ressources naturelles ?

QUEBEC POWER

Ces méthodes de finance, vous les retrouvez aussi bien dans la capitalisation de la Shawinigan et de sa filiale, la Quebec Power que dans celle de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated ou de ses filiales.

Le Soleil, quotidien de Québec, qui sympathise aujourd'hui avec le trust de l'électricité, écrivait, en 1912 toute une série d'articles incendiaires pour dénoncer le brigandage commis dans la finance de la Quebec Railway Light, Heat & Power Co. (Je tiens la brochure contenant ces articles à la disposition du président du Tribunal).

Le Trust, à ce moment, n'était pas encore solidement constitué, il est vrai. La presse ne lui était

pas encore totalement soumise. Erreur de psychologie, le Conseil d'Administration de la Quebec Railway Light, Heat & Power Co. affichait alors une couleur politique trop tranchée. Le parti opposé naturellement pouvait juger l'entreprise à sa juste valeur et, sans bandeau sur les yeux, découvrir à merveille la finance condamnable de cette entreprise.

Aujourd'hui, nos compagnies hydroélectriques, fortes de l'expérience du passé, recrutent de solides amis dans les deux camps. Alors, la presse devient plus accessible et accepte d'une main moins distraite les faveurs "de ces entreprises qui ont tant accompli pour le bien de la province".

La finance de la Quebec Power n'offre rien de mieux aujourd'hui que celle de la Quebec Railway, Light, Heat & Power, le 8 novembre 1912 où le Soleil l'appréciait ainsi:

"Le Merger est une véritable toile d'araignée dans laquelle les citoyens de Québec se trouvent les premiers pris et les premiers sucés par cette araignée financière.

"La clef de cette organisation repose sur l'exploitation sans merci et sans recours des citoyens de Québec condamnés à être saignés à blanc pour fournir à ce Merger les revenus nécessaires".

Il y a vingt-deux ans, le 12 novembre 1912, le Soleil lançait ce cri d'indignation contre la finance du

Quebec Railway, Light, Heat & Power Co.: -

"Le scandale, c'est surtout qu'on tolère chez nous
"pareilles méthodes financières, etc, etc."

Et ces méthodes si fortement dénoncées se
sont continuées sous la protection bienveillante de nos
gouvernants depuis près d'un quart de siècle.

Messieurs les Commissaires, vous avez à
votre disposition toutes les compétences pour approfondir
les conditions absolument malhonnêtes qui ont présidé à
l'organisation de ce trust, et il n'est pas de mon rôle
d'exposer ici, en détail, les conversions d'obligations et
d'actions, inutiles et désavantageuses, faites par ces
compagnies au seul profit de quelques privilégiés.

N'est-ce pas déjà équitable envers le
capital investi dans une utilité publique que de lui
allouer du 6% ou du 7% sur ses actions ordinaires,
pleinement payées, et du 5% sur ses obligations première
hypothèque ? Alors, en vertu de quel principe est-il
permis de faire payer au consommateur du 70% par année
sur du capital fictif, comme dans le cas de la Royal
Electric Co. ?

Si des comptables experts peuvent trouver
des explications justifiant un pareil commerce, je me
servirai du "Soleil" du 16 novembre 1912, pour répondre:

"Si on tolère plus longtemps un pareil scandale,
"le nom même de capital ne tardera pas à être
"synonyme de vol".

Depuis, ce journal a évolué, il est vrai,
mais la vérité n'a pas changé. Les faits demeurent là
pour attester l'exactitude des récriminations de 1912.

SURCAPITALISATION DE LA SHAWINIGAN WATER & POWER CO.

Jetons un simple coup d'oeil sur la
surcapitalisation de la Shawinigan simplement depuis 1927.

A cette date, vous trouviez 275,000 actions
ordinaires de la Shawinigan sur le marché, représentant un
capital de \$27,500,000.00. L'année suivante, vous comptiez
1,100,000 actions (sans valeur au pair). Aucune mise de
fonds additionnelle.

Suivons cette multiplication d'actions sans
nous occuper, pour le moment, des émissions contre espèces
du 21 février 1928 et du 27 mars 1929.

En février 1928, la Shawinigan donne à
ses actionnaires 70,800 actions, en échange des actions de la
St-Maurice Power Co. qu'elle avait déjà offertes gratuitement
à ses propres actionnaires sous forme de boni, quelques
années auparavant.

Le total des actions de la Shawinigan se
chiffre maintenant à 1,170,800. Pas un seul sou additionnel

"Et la loi de 1901 sur les associations
a été appliquée à l'association des
"Associés de la loi"

Enfin, en 1901, la loi de 1901

sur les associations a été appliquée

à l'association des "Associés de la loi"

ASSOCIATION DES ASSOCIÉS DE LA LOI

La loi de 1901 sur les associations

a été appliquée à l'association des

"Associés de la loi" en 1901

La loi de 1901 sur les associations

a été appliquée à l'association des

"Associés de la loi" en 1901

La loi de 1901 sur les associations

a été appliquée à l'association des

"Associés de la loi" en 1901

La loi de 1901 sur les associations

a été appliquée à l'association des

"Associés de la loi" en 1901

La loi de 1901 sur les associations

a été appliquée à l'association des

"Associés de la loi" en 1901

La loi de 1901 sur les associations

a été appliquée à l'association des

"Associés de la loi" en 1901

n'a été versé au trésor de la compagnie.

En juillet 1928, la Shawinigan Water & Power Co. verse aux actionnaires de la Laurentide Power Co. en échange de leurs actions (1) \$15,750,000.00 en argent et 119,722 actions de la Shawinigan. A \$90.00 l'action, (la cote du temps) ces 119,722 actions représentaient encore une valeur de \$10,774,980.00.

La Shawinigan a, de plus, assumé la responsabilité du service des intérêts sur les obligations première hypothèque d'une valeur de près de \$7,000,000.00 de la Laurentide Power Co. (Donc, la Shawinigan aurait payé \$33,500,000.00 pour une chute à Grand'Mère avec une usine d'une puissance de 200,000 C.V.).

Cette chute de 200,000 C.V. avait été vendue par le Gouvernement à la Laurentide Pulp Co. pour la bagatelle de \$4,500.00, alors qu'on en évaluait la puissance à 66,000 C.V. (2), le 21 janvier 1899. Un pur cadeau. Et la Shawinigan a cru justifiable de payer pour cette chute aménagée \$33,500,000.00 soit l'équivalent de \$167.50 par C.V.

Je ne voudrais pas être catégorique ici, parce que je ne tiens pas en mains la documentation suffisante pour affirmer. Toutefois, les Commissaires pourront facilement éclaircir ce point et nous dire si cette dernière

(1) Ces actions ne représentaient aucune mise de fonds, à ce qu'on nous dit. Je n'ai pu contrôler cette assertion dans aucune bibliothèque de la Cité de Québec.

(2) Pub. No.10 du Serv. H. de la P. de Q., pp.18 et 84.

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

transaction n'a pas été effectuée à un prix exorbitant, contrairement aux intérêts des actionnaires comme à ceux des consommateurs.

Revenons au capital de la Shawinigan.

En février 1928, le nombre d'actions multipliées s'élevait à 1,170,800; ajoutons maintenant les 119,722 parts remises aux actionnaires de la Laurentide Power Co. et vous obtenez un total de 1,290,522 actions. Contre ces 119,722 actions, la cie Shawinigan ne peut montrer aucune valeur réelle. Ces actions représentent une surenchère sur la valeur réelle de la Laurentide Power Co. et ne peuvent être considérées, ce me semble, comme un placement prudent.

En octobre 1928, les actionnaires de la Shawinigan reçoivent comme boni 158,850 actions, ce qui porte le total des actions à 1,449,322 actions.

En 1927, les actions se chiffraient seulement à 275,000. Si de 1,449,322 actions, je soustrais les 275,000 actions trouvées en 1927, j'obtiens une différence de 1,174,372 actions qui ne représente que du stock mouillé.

En 1929, ces 1,174,372 actions (cote $107\frac{1}{2}$) valaient en bourse la somme de \$126,244,990.00. Voici de la pure surcapitalisation.

En 1929, le total des actions de la

Shawinigan, en comptant les émissions du 21 février 1928 et du 27 mars 1929, s'élevait à 2,178,250 actions, et la cote en bourse leur donnait une valeur de \$232,161,875.00.

Aujourd'hui, ces actions ne valent plus que \$49,208,500.00, soit une dépréciation de \$182,953,375.00. A cette dépréciation, ajoutez celle de \$200,000,000.00 qu'ont subie les actions de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated et déjà vous pouvez constater que la contraction de ces capitaux représente près de \$400,000,000.00, le coût généreusement calculé de tout le service Hydro-Electrique de l'Ontario.

Renversez les rôles et faites perdre aux épargnants d'un service public quelconque des sommes aussi colossales et, du coup, la régie publique, dans le domaine de l'électricité, serait tuée à jamais. Ces catastrophes des entreprises privées inondent le continent, c'est par milliards qu'il faut calculer les sommes perdues dans les entreprises hydroélectriques privées en Amérique du Nord, et l'on réussit encore à trouver des gouvernants, une presse, des financiers, des commerçants, voire des industriels, pour préconiser la gestion par des compagnies à fonds social d'un service qui, de par sa nature, doit être administré de préférence par l'Etat ou la municipalité, tout comme les services de la voirie, de l'aqueduc et de l'égout.

[illegible]

Faisant flèches de tout bois, les fervents de l'entreprise privée pour le service de l'électricité ne vont-ils pas jusqu'à dire:-

"La gestion par l'Etat est toujours un fiasco.
"Voyez nos chemins de fer nationaux. N'avez-vous
"pas là un problème angoissant ? Et vous
"voulez encore donner à l'Etat de nouveaux
"services publics".

A première vue, l'argument frappe le contribuable et peut le convaincre, à tort, du danger de l'étatisation. Seulement, ces gens omettent de dire, afin de mieux fausser l'opinion publique sur la régie publique de certains services, que les chemins de fer nationaux ont passé à la gestion d'Etat afin de sauver des entreprises privées de la faillite. C'est là où l'erreur a été commise et c'est ce qu'on néglige de rappeler au public. On a jeté sur les épaules de tout un peuple une entreprise disloquée, déficitaire, parce que mal conçue en nombre de points, pour empêcher une classe privilégiée de subir des pertes financières, et l'on se sert de cet exemple de l'Etat venant à la rescousse de l'initiative privée pour fausser le jugement des Canadiens.

Est-ce une méthode loyale de combattre la régie publique?

Les entreprises privées qui détiennent des monopoles travaillent toutes, sans exception, contre les

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Le développement de la vie économique est un processus continu et complexe.

Il implique une interaction entre divers facteurs sociaux, économiques et politiques.

La première étape est la mise en place d'une structure institutionnelle solide, capable de garantir la sécurité des biens et des personnes, et de promouvoir l'investissement et l'innovation.

Ensuite, il faut encourager la croissance de la production et du commerce, en facilitant l'accès aux ressources et en réduisant les barrières à l'entrée.

Un autre aspect crucial est la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, capable de répondre aux besoins d'une économie en constante évolution.

Enfin, il est essentiel de maintenir un environnement stable et prévisible, qui favorise la confiance et l'engagement des acteurs économiques.

Le développement économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen de créer des opportunités et d'améliorer le bien-être de la population.

Il nécessite une vision à long terme et une volonté politique de mener des réformes nécessaires, même lorsqu'elles sont impopulaires.

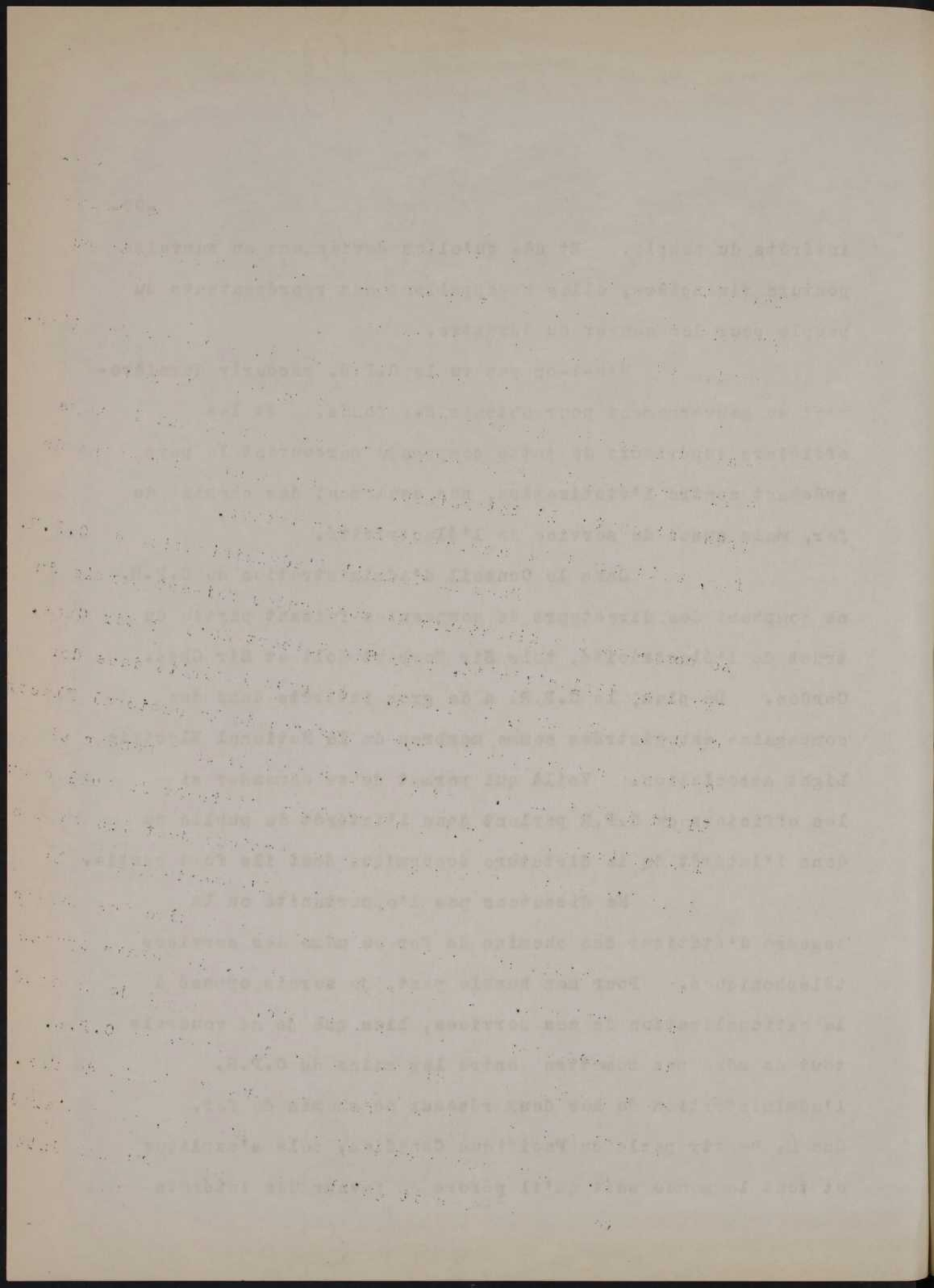
En conclusion, le développement économique est un processus complexe et multidimensionnel, qui nécessite une approche équilibrée et une coopération entre tous les acteurs de la société.

intérêts du peuple. Et dès qu'elles deviennent en mauvaise posture financière, elles en appellent aux représentants du peuple pour les sauver du désastre.

N'a-t-on pas vu le C.P.R. recourir dernièrement au gouvernement pour obtenir des fonds. Et les officiers supérieurs de cette compagnie parcourent le pays prêchant contre l'étatisation, non seulement des chemins de fer, mais aussi du service de l'électricité.

Dans le Conseil d'Administration du C.P.R. se comptent des directeurs de compagnies faisant partie du trust de l'électricité, tels Sir Herbert Holt et Sir Chas. Gordon. De plus, le C.P.R. a de gros intérêts dans des compagnies enregistrées comme membres de la National Electric Light Association. Voilà qui permet de se demander si les officiers du C.P.R parlent dans l'intérêt du public ou dans l'intérêt de la dictature économique dont ils font partie.

Ne discutons pas l'opportunité ou la sagesse d'étatiser des chemins de fer ou même des services téléphoniques. Pour mon humble part, je serais opposé à la nationalisation de ces services, bien que je ne voudrais tout de même pas remettre entre les mains du C.P.R. l'administration de nos deux réseaux de chemin de fer. Que M. Beatty parle du Pacifique Canadien, cela s'explique et tout le monde sait qu'il péroré en faveur des intérêts



de sa compagnie; mais au moins, qu'il ne vienne pas afficher un prétendu désintéressement, quand il donne des conseils au public sur la gestion qui convient à la production et à la distribution de l'électricité en notre province.

Si l'on veut établir des comparaisons avec le service de l'électricité municipalisé ou étatisé, qu'on n'aille pas chercher les exemples dans l'exploitation de nos chemins de fer. Que l'on compare le service de l'électricité, si l'on veut, à celui d'un aqueduc, et alors nous pourrons poursuivre une étude sérieuse appuyée sur des faits et des résultats comparables.

Que l'on compare aussi les services de l'électricité municipalisés ou étatisés avec ceux qui sont administrés par l'entreprise privée. Tenons nous-en à une comparaison honnête où personne n'affirmera des faussetés et, à coup sûr, l'entreprise privée sera confondue devant les faits.

It is necessary to have a clear understanding of the
situation in the country. The first step is to
gather information about the people and their
needs. This can be done by talking to them
and listening to their problems. It is also
important to know the history of the country
and the people's attitudes towards the
government. This will help to understand the
reasons for the current situation. The next
step is to develop a plan of action. This
should be based on the information gathered
and the needs of the people. It should also
take into account the resources available and
the challenges that may be faced. The plan
should be implemented in a way that is
fair and just, and that takes into account
the interests of all the people. It is
important to monitor the progress of the
plan and to make adjustments as needed. This
will ensure that the plan is effective and
that the needs of the people are being met.

The first step is to gather information about the people and their needs. This can be done by talking to them and listening to their problems. It is also important to know the history of the country and the people's attitudes towards the government. This will help to understand the reasons for the current situation. The next step is to develop a plan of action. This should be based on the information gathered and the needs of the people. It should also take into account the resources available and the challenges that may be faced. The plan should be implemented in a way that is fair and just, and that takes into account the interests of all the people. It is important to monitor the progress of the plan and to make adjustments as needed. This will ensure that the plan is effective and that the needs of the people are being met.

ACCAPAREMENT DES CHUTES D'EAU

Le Bureau des réclamations du Ministère de l'Intérieur aux Etats-Unis, dans le rapport des commissaires, à la page 15, maintient que les usines d'énergie électrique devraient demeurer la propriété perpétuelle du gouvernement fédéral. Chez nous, nous avons cédé, à perpétuité, plusieurs de nos plus puissantes chutes pour une bagatelle.

En septembre 1897, les chutes Shawinigan furent vendues pour \$60,100.00. Aujourd'hui, le rendement de ces chutes est de 333,000 C.V.

La chute de Grand'Mère fut vendue à la Laurentide Pulp Co., le 21 janvier 1899, pour \$4,500.00. Cette chute donne aujourd'hui un rendement de 200,000 C.V.

Le 22 juin 1900, les forces hydrauliques de la rivière Saguenay, qui ont un potentiel de plus de 800,000 C.V., ont été vendues pour \$6,000.00. - En 1903, les acheteurs payèrent en plus \$6,000.00 comme pénalité pour n'avoir pas rempli certaines conditions de leur contrat.

En 1905, Les chutes de La Tuque, d'une puissance de 100,000 C.V., furent vendues pour \$50,000.00.

En 1905, Le lit de la rivière St-Maurice aux rapides des Hêtres fut vendu pour \$1,500.00 (puissance inconnue alors).

En 1906. Le gouvernement vendit pour \$500.00 à la Canadian Electric Light Co., filiale de la Quebec Power, le lit de la rivière Chaudière, en aval du pont de chemin de fer de l'Intercolonial jusqu'au prolongement de la ligne de division des lots Nos.-625, -626 du rang de St-Romuald. La force motrice générée aujourd'hui est de 4,800 C.V.

En 1907, On vendit pour \$1,000.00 le lit de la rivière Shawinigan, depuis la ligne séparatrice des lots Nos.-626-627 du cadastre de la paroisse Ste-Flore jusqu'au prolongement de la limite sud du dit lot 627. La vente fut faite directement à la Shawinigan. Puissance mentionnée lors de la concession " 300 C.V.; mais cette puissance ne représente souvent qu'une fraction de la puissance réelle.

Aujourd'hui, la Shawinigan est propriétaire de toutes ces chutes vendues par le gouvernement à vil prix; ou du moins elle y a de très gros intérêts.

Voyez quelle fortune le gouvernement a livrée à la Shawinigan. En retour de ces largesses de nos gouvernants, quel traitement le peuple a-t-il reçu de cette compagnie ? Il a payé l'électricité plus cher que s'il avait eu à la générer au moyen d'usines à vapeur ou de moteurs à explosion.

Il serait fastidieux d'essayer d'énumérer toutes les chutes d'eau louées par baux emphytéotiques, ou vendues aux compagnies faisant partie du trust de l'électricité. La Commission est à même de se renseigner mieux que nous sur ce point.

Lors de l'enquête en 1930 sur la question de l'électricité dans la Cité de Québec, il nous a été impossible de trouver dans un rayon de 100 milles autour de Québec, une seule chute d'eau de quelque importance qui ne fût accaparée. La Brown Corporation nous avait fait une offre verbale qu'elle ne voulut pas mettre par écrit. Elle offrait de nous vendre 20,000 C.V. qu'elle génèrerait à La Tuque. La Brown Corporation, nous le comprîmes facilement, voulait inspirer à la Shawinigan la crainte que la ville de Québec pût passer un contrat avec elle pour obtenir de la force motrice de cette chute à La Tuque. Jamais nous n'avons considéré comme sérieuse l'offre que faisait la Brown Corporation. Aussi peu de temps après nos pourparlers avec le représentant de cette compagnie, la Shawinigan signait-elle un contrat avec la Brown Corporation pour l'exploitation de cette chute.

A St-Joachim, nous avons trouvé une source d'énergie électrique non aménagée de près de 5,000 C.V., mais la Shawinigan ou la Quebec Power l'avait

achetée du Séminaire de Québec.

Sur la rivière Chaudière se trouve une autre chute d'eau importante que la Shawinigan a achetée de la famille Atkinson pour un prix, nous dit-on, se chiffrant à un million ou plus. Nous n'avons pu obtenir les détails, faute de temps. Ce pouvoir n'est pas aménagé, bien qu'il soit la propriété de la Quebec Power ou de la Shawinigan depuis plusieurs années.

J'aimerais à préciser davantage, mais il m'a été impossible d'obtenir les renseignements voulus du Service Hydraulique de la Province. A ma première demande faite à ce département, on m'a référé à la Commission de l'Electricité, je ne sais pour quelle raison. On disait avoir reçu instruction de ne pas donner d'information directe. Puis, après m'être adressé à la Commission d'Electricité, où, je dois l'admettre, on s'est empressé de m'être utile, j'ai enfin obtenu des renseignements directement du Service Hydraulique, mais toujours incomplets parce que les statistiques ne sont pas à date.

J'aurais voulu connaître quelles sont les ressources hydrauliques concédées, quels en sont les propriétaires à date, et lesquelles de ces chutes sont aménagées. Avec les statistiques publiées, il est impossible, je crois, d'obtenir tous ces renseignements.

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

C'est une situation que la Commission, je l'espère, mettra au clair devant le public, afin que nous puissions connaître la mesure d'accaparement de nos forces hydrauliques par les compagnies hydroélectriques de cette province.

Les chutes d'eau sont si bien contrôlées par le Trust que, lors de la demande à la Législature par la Ville de Québec pour l'obtention d'un complément du droit de municipalisation, le Premier Ministre demandait si la Ville de Québec avait des pouvoirs d'eau (1). Le Premier Ministre savait fort bien qu'il posait là une question embarrassante aux fervents de la municipalisation, surtout quand l'autorité ne veut pas contraindre ces compagnies à vendre l'électricité aux municipalités au même prix qu'elles la vendent à l'Hydro-ontarienne. Et c'est parce que nos chutes d'eau sont afferméées ou vendues et que nos dirigeants pactisent avec les compagnies que vous avez vu St-Hyacinthe dans l'obligation d'acheter des moteurs Diesels pour se libérer des tarifs injustes du Trust. La Commission peut se faire renseigner par M. Crépault, de Sherbrooke, sur les tracasseries auxquelles cette Ville a été soumise pour avoir voulu harnacher une chute d'eau sur la rivière St-François. Vous aurez là un exemple de l'esprit hostile du gouvernement

(1) Voir p. 42, Texte sténographié du débat à la Législature entre Cité de Québec et la Quebec Power (1932).

Class and situation are in question.

For the purpose of this study, the data were

collected from the records of the

system and the results are as follows:

Results

The first group of

was found to be

in the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

of the

contre la municipalisation.

Nous sommes contraints, dans une province si richement pourvue de houille blanche, de recourir aux moteurs à explosion pour obtenir l'éclairage et l'énergie électriques à meilleur compte.

Il n'y aurait pas une chute d'eau dans la province, que nous pourrions, avec des centrales thermiques alimentées avec de la houille importée, fournir l'électricité pour les services domestique et commercial à meilleurs prix que ceux exigés par les compagnies. Un instant de réflexion permettra à tout vrai patriote de voir là une situation vraiment intolérable. Nos chutes d'eau ne peuvent pas servir aux seules fins égoïstes de politiciens assoiffés du pouvoir et de ploutocrates avides de profits. Le régime que l'on nous impose a déjà trop duré. Il menace les assises même de l'ordre social, puisqu'il est le désordre même, comme l'a fort bien dit une voix plus autorisée que la mienne, aux journées anti-communistes de Montréal.

TRAITEMENT INJUSTE

A L'ENDROIT DE NOS INSTITUTIONS DE CHARITE ET D'EDUCATION

Plusieurs institutions se plaignent des taux d'électricité qui leur sont imposés et me demandent de ne pas les mentionner pour ne pas leur nuire auprès du gouvernement. Voilà un échantillon de la liberté dont on jouit dans une province dominée par le Trust de l'électricité.

Examinez, Messieurs les Commissaires, les contrats passés avec nos institutions. J'en ai vu où le minimum de la demande représentait la puissance totalisée de tous les moteurs. La demande minimum était donc en même temps la demande maximum. De plus, ces contrats sont préparés sur une base de k.v.a., c'est-à-dire que le facteur de puissance n'entre pas en ligne de compte.

Certaines institutions ont jusqu'à quatre compteurs de demande et pas un seul compteur n'enregistre la même demande, même quand ils sont raccordés aux mêmes fils. Dans toutes les institutions les compagnies placent un compteur de demande pour l'éclairage et un autre pour la force motrice. Ainsi, une institution qui n'aurait une demande réelle ^{sur} de 50 C.V. doit payer pour une demande de 75 ou 80 C.V. N'est-ce pas là de l'exploitation ? Le multiplicateur n'est marqué sur aucun des compteurs, même après son inspection par le

THEORY OF THE

THEORY OF THE

THEORY OF THE

THEORY OF THE

THEORY OF THE

gouvernement fédéral. C'est une honte, parce qu'il nous faut accepter le multiplicateur que déclare la compagnie. Or, il est des cas, paraît-il, où l'on a découvert que le client était trompé. De plus, les compteurs de demande "Sangamo", on nous l'affirme, continuent d'enregistrer une demande croissante dix minutes après que la charge du courant a été enlevée.

Certaines institutions où l'on a installé des condensateurs, ont vu leurs comptes baisser de près de deux cents piastres par mois. Aujourd'hui, les compagnies installent de nouveaux compteurs dans ces institutions, et les comptes remontent de plus de \$100.00 par mois. Avec une demande de 80 C.V., on charge des 40,000 K.W.H. de consommation à un client quand le maximum de la consommation - en supposant que toute la puissance de 80 C.V. serait utilisé sans un moment de répit pendant un mois - ne serait que de 42,969 K.W.H. La compagnie ne s'inquiète pas pour savoir si elle n'abuse de cette institution; elle change les compteurs sous prétexte d'améliorer une pareille situation et les factures augmentent quand même.

Où donc est la protection du public ? Vers qui nous est-il possible de nous diriger pour prouver à ces gens qu'ils nous exploitent et obtenir justice d'eux ? Retenir des experts ? Où voulez-vous les prendre ? Ils sont tous à l'emploi de ces entreprises ou espèrent obtenir quelque emploi rémunérateur; ou bien, le travail que cela

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

imposerait à un expert demanderait du plaignant des déboursés hors de proportion avec le service qu'il pourrait retirer de ce spécialiste.

Tout citoyen et toute institution restent à la merci de ce Trust, et je sais pertinemment que, n'était la crise, plusieurs institutions auraient aujourd'hui leur propre usine électrique pour se soustraire au traitement injuste que leur imposent nos compagnies.

La Ville de St-Hyacinthe s'est servie de l'unique moyen de se débarrasser de ces tracasseries sans fin, en municipalisant. Je défie qui que ce soit de m'indiquer sur ce continent un endroit où les citoyens ont obtenu justice du Trust sans recourir à la municipalisation.

Certaines industries et certaines institutions se sont libérées des taux usuraires en produisant elles-mêmes leur électricité.

L'Hôpital du Sacré-cœur de Québec économise \$2,000.00 par année depuis qu'on y génère l'électricité. Cette institution paie quelque six cents piastres à la Quebec Power pour l'éclairage des veilleuses la nuit.

A l'Hôpital St-Michel-Archange on produit l'électricité pour 1/2 sou le K.W.H. D'autres institutions voudraient en faire autant mais, ou bien il leur manque le capital pour la dépense initiale ou bien elles craignent

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...

d'indisposer le gouvernement. C'est incroyable, mais conforme à la vérité.

On encourt de fortes dépenses en cette province pour installer des dynamos mus à la vapeur ou par des moteurs à explosion, parce que nos gouvernants ne veulent pas obliger les compagnies auxquelles ils ont vendu ou loué nos chutes d'eau de vendre l'électricité aux municipalités, à aussi bon compte qu'elles la vendent aux Ontariens. M.Taschereau a admis sur le parquet de la Chambre que à \$15.00 le C.V. l'Hydro ontarienne payait un bon prix pour l'électricité que lui vendaient nos compagnies. C'est cher pour une entreprise ontarienne, mais on trouve cela trop bon marché pour obliger nos compagnies d'en livrer à nos municipalités à ce même prix.

Nos institutions offrent un excellent "facteur de charge" et cependant les compagnies ne veulent pas vendre l'électricité à ces institutions au taux de la force motrice pour l'industrie.

L'éclairage de ces vastes institutions de charité est chargé au tarif commercial. C'est là une injustice criante. Nulle personne sérieuse ne comparerait une institution de charité à une maison de commerce comme client pour une compagnie hydroélectrique. Le commerçant ne consomme à peu près aucun courant électrique l'été, puis

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

l'hiver il crée une forte demande de fluide électrique seulement durant quelques heures l'après-midi et, cela, en une période où le débit des chutes est moins considérable. Le commerçant en général contribue peu à l'amélioration du "facteur de charge" d'un réseau. Il convient donc d'exiger de lui un taux supérieur au tarif résidentiel.

L'institution de charité, elle, utilise le fluide électrique de cinq heures du matin à 9 $\frac{1}{2}$ heures le soir. Elle est comparable en tout point à une grande famille. Pour quelle raison la mettre au rang du commerçant ? Aux yeux du Trust, la charité se classe-t-elle parmi les commerces ? Pour quelle raison ne pas traiter l'institution de charité ou d'enseignement non seulement avec justice mais avec égards, surtout quand il s'agit d'institution de charité ?

En Ontario, toute institution de charité qui emploie plus de courant pour la force motrice que pour l'éclairage, paie toute sa consommation d'après le tarif de l'industrie, sauf l'escompte alloué d'ordinaire pour le paiement du compte dans les dix jours qui suivent son envoi au client.

Bien rares sont les personnes, dans nos institutions de charité, qui peuvent comprendre les inconvénients de certaines clauses dans les contrats qu'elles passent avec nos compagnies hydroélectriques. Ce sont des

contrats léonins où la compagnie reçoit toutes les protections et où l'institution est maltraitée. Ces institutions trouvent bien les factures démesurément élevées, elles se plaignent, mais doivent quand même se soumettre aux dictées du Trust. Les explications "scientifiques" et diplomatiques offertes par les représentants des compagnies n'offrent aucun contentement à l'esprit des plaignants et pas plus de soulagement à leur budget.

Je prierais MM. les Commissaires de poursuivre discrètement des enquêtes sur ce point, afin de contrôler ce que j'avance ici. Je donnerai volontiers des précisions au président du tribunal, s'il croit que rien ne sera divulgué. Je ne voudrais en aucune façon causer à ces institutions des ennuis plus graves que les avantages que je recherche pour elles.

ACHAT DES SERVICES MUNICIPALISES

Ici comme aux Etats-Unis on fait une guerre sans trêve contre les services municipalisés. Dans les petits centres où l'électricité est municipalisée on s'abouche avec le conseil de ville et on trouve assez facilement le moyen de convaincre la majorité du conseil du prétendu avantage de se débarrasser de la municipalisation. Si le conseil est composé d'honnêtes gens qui ne veulent pas se laisser bernier, on offre à la municipalité un prix très rémunérateur pour l'entreprise publique et l'on assure aux contribuables des taux comparables à ceux d'un grand centre de cette province. L'offre ne présentant qu'avantages immédiats, le conseil de ville, d'ordinaire, se rend. Dans ce cas, la municipalité fait peut-être un bon règlement temporaire. Et cela démontre encore l'avantage de la municipalisation pour obtenir des taux moins élevés. Les compagnies sont prêtes à des sacrifices assez lourds pour empêcher la propagation de l'idée de la régie publique. Ainsi, on a offert à la ville de la Rivière-du-Loup \$700,000.00 pour un service d'électricité municipal qui ne valait pas plus de \$400,000.00. (Je puis produire comme preuve une lettre du maire de la Rivière-du-Loup).

Tout autour de Montréal, la Montreal Light, Heat & Power Consolidated s'est efforcée de se

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

OF THE UNITED STATES OF AMERICA

FROM THE FIRST SETTLEMENTS TO THE PRESENT TIME

BY JAMES M. SMITH

OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO

IN TWO VOLUMES

VOLUME I

THE EARLY PERIOD

FROM 1492 TO 1776

NEW YORK

1876

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO

1876

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO

1876

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO

1876

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO

1876

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHICAGO

1876

rendre propriétaire des services municipalisés et je crois que, dans la majorité des cas, ces petites municipalités ont obtenu les taux en vigueur dans la ville de Montréal. En Ontario, ces taux seraient un mince avantage, mais dans la province de Québec, ils devenaient attrayants surtout pour une petite municipalité.

(1) En Saskatchewan, on ne permet pas à une compagnie de devenir propriétaire d'un service municipalisé, sans un ordre spécial du gouvernement. On a compris, dans cette province de l'Ouest, qu'il importait de protéger ses administrés contre la puissance d'accaparement de ces entreprises d'utilités publiques. Chez nous, toutes les petites municipalités demeurent à la merci de l'organisation extrêmement puissante du Trust de l'électricité pendant que les grandes municipalités se sont vu refuser par le gouvernement le droit de municipalisation^{sa}; exemple: Montréal & Québec.

L'achat des services municipalisés est un but vers lequel se sont fortement concentrées les activités de la National Electric Light Association. Samuel Insull nourrissait une haine particulière pour les services municipalisés.

L'esprit des représentants du Trust se dépeint mieux dans les lettres confidentielles qu'ils

(1) Loi promulguée le 10 avril 1930. The Local Government Board Act Part II, articles 52 à 66.

adressent à leurs amis. Ainsi, dans une lettre adressée le 4 février 1926 à M. A.J.Luick, de l'Illinois Power & Light Co., Chicago, M. J.B.Sheridan, secrétaire du comité d'Enquête sur les utilités publiques dans le Missouri, disait ce qui suit, en parlant du service municipalisé de la ville de Hannibal, Missouri:

"(1) En résumé, je crois que l'usine de Hannibal est "aussi honnêtement administrée que n'importe quelle autre "usine municipale, et cette centrale vend l'électricité "à un tarif bien bas. Il est extrêmement désirable "que cette usine de Hannibal disparaisse du champ des "comparaisons dans le Missouri".

Et plus loin, M. Sheridan ajoute:-

"Ma grande ambition c'est de me débarrasser de toutes "les usines municipales dans le Missouri".

Vraiment ces trustards ont échangé des lettres compromettantes qui ne font que confirmer ce que nous savons sur leur hostilité contre la municipalisation.

-L'INITIATIVE PRIVEE DECOURAGEE PAR LE TRUST-

On parle abondamment dans les milieux trustards de l'importance, pour le développement industriel d'un pays, de laisser le champ libre à l'initiative privée. Or, dans le domaine de l'électricité, l'initiative privée se résume presque à celle d'un Holt, d'un Smith, d'un

(1) Exh. Pts. 5-6, p.408.

Aldred ou d'un Graustein. Ces gens peuvent lancer une entreprise quand bon leur semble, mais gare à ceux qui voudraient venir concurrencer leurs entreprises, non pas sur leur territoire propre, -la Commission des Services Publics ne le tolérerait pas, - mais en offrant de l'électricité à des prix raisonnables sur de nouveaux territoires. Non seulement le Trust ne tolère pas de concurrence directe, mais il combat avec acharnement les services électriques qui permettent d'établir des comparaisons désavantageuses pour le Trust, même à distance.

Prenons l'histoire de la Beauharnois. /

Le Premier-Ministre n'a-t-il pas clairement dit en Chambre que les privilèges accordés à cette entreprise devaient servir à concurrencer le Trust de l'électricité ?

M. Sweezey a voulu se lancer dans une initiative privée qui n'était pas du goût des Holt & des Smith. Que lui reste-t-il à M. Sweezey, de cette entreprise ? Elle est devenue scandaleusement la propriété de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated. Tout a été permis pour lancer cette entreprise de la Beauharnois, parce que les deux partis politiques ont fait grassement garnir leur caisse électorale. La capitalisation et l'émission des titres hypothécaires, tout respirait la surcapitalisation, procédés de finance qu'on espérait ne plus devoir être

tolérés par nos gouvernants depuis la crise économique. Toutes les orgies de finance ont présidé à la formation de cette entreprise privée. Elle était, sur ce point, la digne soeur de ses aînées dans le domaine de l'électricité. Comme cette entreprise était financée par les banques affiliées au Trust de l'électricité, le jour ne pouvait tarder où, une fois le succès de cet aménagement hydro-électrique assuré, ces banques et la Montreal Light, Heat & Power Consolidated se donnaraient la main, pour accaparer, à vil prix, une forte partie de la plus puissante source d'énergie électrique du monde. Nos gouvernants ont assisté, impassibles, à toutes cette manoeuvre absolument opposée aux intérêts des citoyens de cette province.

La concurrence que l'on devait opposer au Trust, où est-elle ?

L'initiative privée, est-ce celle de M.Sweezy ou celle de M. Holt qui triomphe ?

Toutes ces transactions les plus révoltantes se passent, dans notre province, dans un calme relatif. La presse garde le silence, et le peuple, pour une large part, demeure dans l'ignorance des faveurs sans cesse accordées au Trust. Dans une société servie par une véritable presse honnête et indépendante, aucune de ces

transactions n'aurait eu lieu. La Beauharnois serait demeurée la propriété perpétuelle du peuple. Des patriotes auraient pu faire connaître au peuple les conditions imposées à MM. McIntyre & Robert à la clause 16 du bail qui leur était consenti en décembre 1906, bail qui portait la signature de Sir Wilfrid Laurier (1).

"Ni MM. McIntyre & Robert ni la compagnie qu'ils
"pourront constituer ne devront, en ce qui concerne
"ce bail, se fusionner avec une compagnie existante,
"et, au cas où la Montreal Light & Power Co. ou
"toute autre compagnie obtiendrait de quelque façon,
"directement ou indirectement, le contrôle du dit
"bail ou des privilèges qui en découlent, le
"gouvernement qui sera l'unique juge de l'existence
"de ce contrôle, aura la faculté immédiatement, sans
"compensation aucune, de quelque genre que ce soit,
"d'annuler le dit bail et de prendre possession comme
"de son propre bien de l'ensemble des ouvrages,
"installations, constructions et matériaux appartenant
"aux dits preneurs, situés sur ou le long du
"canal et dans les limites des surfaces qu'embrasse
"le dit bail".

La Beauharnois entre les mains de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated offrait donc de graves inconvénients, dès 1906, pour Sir Wilfrid Laurier et son gouvernement.

Le Libéralisme économique a renversé toutes ces appréhensions et les gouvernements permettent aujourd'hui que le Trust se rende maître d'une telle puissance hydraulique au détriment du développement industriel

(1) Rapport de la Chambre des Communes par le Comité Spécial, de l'entreprise d'énergie électrique de Beauharnois, p.47, texte français, p. 45, texte anglais.

de toute une section de la province.

En 1906, le ministre des chemins de fer prévoyait lui, tout comme son chef, les dangers de livrer une telle source d'énergie à un monopole, et il disait: (1)

"En louant le canal de la Beauharnois d'une telle importance et offrant de si grandes possibilités, il importe au plus haut point de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que l'accaparement de ces privilèges par une entreprise existante n'aboutisse à la formation possible d'un monopole contraire aux intérêts de la ville de Montréal et des grands usages possibles d'énergie de cette ville et des environs. La vente de ce privilège par soumissions, ou à l'adjudication aurait pour résultat certain de mettre entre les mains de ceux intéressés à supprimer toute concurrence un moyen facile d'atteindre leur but".

Messieurs les Commissaires, ne sont-ce pas là des paroles de sagesse inspirées par le souci de l'intérêt général ?

Et croyez-vous que l'entreprise de la Beauharnois contrôlée aujourd'hui par la Montreal Light, Heat & Power Consolidated ne soit pas une démonstration évidente de l'esprit individualiste qui inspire nos gouvernants. Ils voient avant tout soit leur intérêt personnel, soit celui de ces monopoles et ils semblent avoir oublié que de telles richesses doivent être mises en valeur dans l'intérêt du peuple avant et par-dessus tout.

(1) Idem page 45, texte français, page 43, texte anglais.

Voilà ce qu'est devenue une grande entreprise privée édiflée hors du contrôle de notre trust de l'électricité et ayant eu la témérité de le concurrencer sur des territoires nouveaux seulement. Elle n'a pu échapper à la puissance d'accaparement du Trust. Aujourd'hui, les promoteurs de cette entreprise ont dû s'effacer et céder la place aux représentants de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated.

Est-ce ainsi que doit être encouragée l'initiative privée ?

Voilà pour un puissant aménagement hydroélectrique.

Voyons maintenant un autre exemple sur une échelle beaucoup plus modeste.

Vers 1930, le village de Notre-Dame des Laurentides situé à douze milles de Québec, désirait obtenir le service de l'électricité. La Quebec Power demandait comme condition que l'on payât le coût de la construction d'une ligne de transmission à partir de Charlesbourg, village à sept ou huit milles de Notre-Dame-des-Laurentides. On estimait le coût de cette ligne à \$1,500.00 du mille. Trop pauvre pour payer de telles dépenses initiales, le village renonçait presque à l'idée de goûter aux bienfaits de l'électricité, lorsqu'une

institution de charité, propriétaire d'une maison de vacances à un mille et demi du village de Notre-Dame-des-Laurentides, offrit d'aménager une chute de 150 C.V. pour desservir le village de Notre-Dame-des-Laurentides.

Dès que cette institution demanda à la Commission des Services Publics le droit de desservir le village de Notre-Dame-des-Laurentides, la Quebec Power intervint et décida qu'elle rendrait sa ligne de transmission à Notre-Dame-des-Laurentides, à ses frais.

L'institution aurait voulu se créer un petit revenu tout en rendant service à la municipalité de Notre-Dame-des-Laurentides. Il lui a fallu y renoncer. Dans cette région, les profits de l'électricité sont tous réservés à la Quebec Power.

Nous rencontrâmes alors les directeurs de cette institution pour leur demander s'ils ne nous obligeraient pas en venant fournir l'électricité aux résidents d'été au Lac-Beauport. Après des hésitations et des études du problème, cette institution consentit à nous rendre ce service. Elle fit une nouvelle demande devant la Commission des Services Publics. Les représentants de la Quebec Power allèrent alors rendre visite à un des membres de cette institution, pour démontrer combien il était peu avantageux de desservir un

1911

1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year.

2. The second part deals with the results of the work done during the year.

3. The third part deals with the financial statement of the year.

4. The fourth part deals with the conclusions of the year.

5. The fifth part deals with the recommendations for the future.

6. The sixth part deals with the appendixes.

7. The seventh part deals with the index.

8. The eighth part deals with the list of names.

9. The ninth part deals with the list of places.

10. The tenth part deals with the list of dates.

11. The eleventh part deals with the list of subjects.

12. The twelfth part deals with the list of references.

13. The thirteenth part deals with the list of abbreviations.

14. The fourteenth part deals with the list of symbols.

15. The fifteenth part deals with the list of units.

16. The sixteenth part deals with the list of formulas.

17. The seventeenth part deals with the list of tables.

18. The eighteenth part deals with the list of figures.

19. The nineteenth part deals with the list of maps.

20. The twentieth part deals with the list of plates.

21. The twenty-first part deals with the list of illustrations.

22. The twenty-second part deals with the list of photographs.

23. The twenty-third part deals with the list of drawings.

24. The twenty-fourth part deals with the list of sketches.

25. The twenty-fifth part deals with the list of plans.

26. The twenty-sixth part deals with the list of sections.

27. The twenty-seventh part deals with the list of views.

28. The twenty-eighth part deals with the list of details.

29. The twenty-ninth part deals with the list of enlargements.

30. The thirtieth part deals with the list of reductions.

31. The thirty-first part deals with the list of reproductions.

32. The thirty-second part deals with the list of facsimiles.

33. The thirty-third part deals with the list of copies.

34. The thirty-fourth part deals with the list of prints.

35. The thirty-fifth part deals with the list of editions.

36. The thirty-sixth part deals with the list of reprints.

37. The thirty-seventh part deals with the list of supplements.

38. The thirty-eighth part deals with the list of addenda.

39. The thirty-ninth part deals with the list of corrigenda.

40. The fortieth part deals with the list of errata.

41. The forty-first part deals with the list of errors.

42. The forty-second part deals with the list of omissions.

43. The forty-third part deals with the list of insertions.

44. The forty-fourth part deals with the list of deletions.

45. The forty-fifth part deals with the list of substitutions.

46. The forty-sixth part deals with the list of transpositions.

47. The forty-seventh part deals with the list of rearrangements.

48. The forty-eighth part deals with the list of modifications.

49. The forty-ninth part deals with the list of alterations.

50. The fiftieth part deals with the list of changes.

51. The fifty-first part deals with the list of improvements.

52. The fifty-second part deals with the list of corrections.

53. The fifty-third part deals with the list of amendments.

54. The fifty-fourth part deals with the list of revisions.

55. The fifty-fifth part deals with the list of updates.

56. The fifty-sixth part deals with the list of revisions.

57. The fifty-seventh part deals with the list of editions.

58. The fifty-eighth part deals with the list of reprints.

59. The fifty-ninth part deals with the list of supplements.

60. The sixtieth part deals with the list of addenda.

61. The sixty-first part deals with the list of corrigenda.

62. The sixty-second part deals with the list of errata.

63. The sixty-third part deals with the list of errors.

64. The sixty-fourth part deals with the list of omissions.

65. The sixty-fifth part deals with the list of insertions.

66. The sixty-sixth part deals with the list of deletions.

67. The sixty-seventh part deals with the list of substitutions.

68. The sixty-eighth part deals with the list of transpositions.

69. The sixty-ninth part deals with the list of rearrangements.

70. The seventieth part deals with the list of modifications.

71. The seventy-first part deals with the list of alterations.

72. The seventy-second part deals with the list of changes.

73. The seventy-third part deals with the list of improvements.

74. The seventy-fourth part deals with the list of corrections.

75. The seventy-fifth part deals with the list of amendments.

76. The seventy-sixth part deals with the list of revisions.

77. The seventy-seventh part deals with the list of updates.

78. The seventy-eighth part deals with the list of revisions.

79. The seventy-ninth part deals with the list of editions.

80. The eightieth part deals with the list of reprints.

81. The eighty-first part deals with the list of supplements.

82. The eighty-second part deals with the list of addenda.

83. The eighty-third part deals with the list of corrigenda.

84. The eighty-fourth part deals with the list of errata.

85. The eighty-fifth part deals with the list of errors.

86. The eighty-sixth part deals with the list of omissions.

87. The eighty-seventh part deals with the list of insertions.

88. The eighty-eighth part deals with the list of deletions.

89. The eighty-ninth part deals with the list of substitutions.

90. The ninetieth part deals with the list of transpositions.

91. The ninety-first part deals with the list of rearrangements.

92. The ninety-second part deals with the list of modifications.

93. The ninety-third part deals with the list of alterations.

94. The ninety-fourth part deals with the list of changes.

95. The ninety-fifth part deals with the list of improvements.

96. The ninety-sixth part deals with the list of corrections.

97. The ninety-seventh part deals with the list of amendments.

98. The ninety-eighth part deals with the list of revisions.

99. The ninety-ninth part deals with the list of updates.

100. The hundredth part deals with the list of revisions.

endroit qui ne consommerait de l'électricité que durant quelques mois de l'été. En dépit de l'histoire sombre dépeinte par la Quebec Power, le représentant de l'institution montra qu'il était déterminé à fournir l'électricité au Lac-Beauport, parce qu'il y voyait un modeste profit pour l'institution et un service à rendre aux résidents de cet endroit de villégiature.

N'osant combattre la deuxième demande de cette institution devant la Commission des Services Publics, la Quebec Power offrit \$7,000.00 à cette institution pour sa chute de 150 C.V. L'institution refusa de la vendre, parce que, se disait-elle, ce pouvoir, la Quebec Power veut l'acheter non pas pour que la société en bénéficie, mais simplement pour évincer la concurrence. L'institution ne voulait pas être complice à ces manoeuvres d'accaparement. N'est-ce pas à sa louange ?

Le 7 mai 1931, la Quebec Power offrit \$4,000.00 à l'institution, à condition qu'elle ne se servit de l'électricité produite à cette chute que pour ses fins personnelles.

L'institution refusa de nouveau cette offre pour les mêmes raisons que les précédentes.

Enfin, on offrit deux mille piastres (\$2,000.00) pour que l'institution retirât sa demande

devant la Commission des Services Publics pour le droit de fournir l'électricité au Lac-Beauport.

L'institution, sur les conseils de gens avertis et au courant de tous les tracasseries qu'elle aurait à subir de la part de la Quebec Power, si elle s'obstinait à maintenir sa demande, accepta cette offre et dut renoncer une deuxième fois à utiliser toute la valeur de sa chute d'eau.

La Quebec Power se rendait si bien compte de l'odieuse de sa besogne que dans sa lettre du 7 mai 1931 à cette institution, elle dit:-

"Les présentes sont strictement personnelles et
"elles devront recevoir l'approbation de votre
"communauté le plus rapidement possible afin
"qu'au cas de refus, la Compagnie puisse se
"préparer en temps pour la prochaine séance de
"la Commission des Services Publics.

"Au cas de contestation devant la Commission des
"Services Publics, il est entendu que les présentes
"ne pourront vous servir et ne pourront
"être produites devant la Commission des
"Services Publics".

(Pour la satisfaction de MM. Les Commissaires,
je produis un photostat de l'original de cette lettre).

Voilà, Messieurs les Commissaires,
comment est traitée l'initiative privée par le Trust de
l'électricité. Petites ou grandes entreprises doivent
s'effacer devant les volontés de ceux qui se sont réservés
le droit de vie ou de mort sur toute entreprise de nature à

1. The Commission has received information from the
2. various sources that the situation in the
3. country is becoming increasingly serious.
4. It is therefore necessary to take immediate
5. action to prevent a further deterioration of
6. the situation.

2. The Commission has also received information from
7. the various sources that the situation in the
8. country is becoming increasingly serious.

3. The Commission has also received information from
9. the various sources that the situation in the
10. country is becoming increasingly serious.

4. The Commission has also received information from
11. the various sources that the situation in the
12. country is becoming increasingly serious.

faire concurrence au Trust.

Dans une société qui s'achemine vers un désastre, n'est-il pas urgent de voir à ce que quelques privilégiés ne se servent plus de nos ressources naturelles pour édifier une telle dictature, un tel monopole ? L'Etat leur a loué ou vendu ces ressources pour que le peuple en retire meilleur profit. N'est-ce pas tout le contraire qui se produit ?

Point n'est besoin d'étudier à fond le coût d'un K.W.H., ce qui importe avant tout c'est de désarticuler cette dictature afin de redonner à l'initiative privée toute la place qu'elle mérite dans une société bien ordonnée.

Le comprendra-t-on avant qu'il ne soit trop tard ?

-:~::~:-

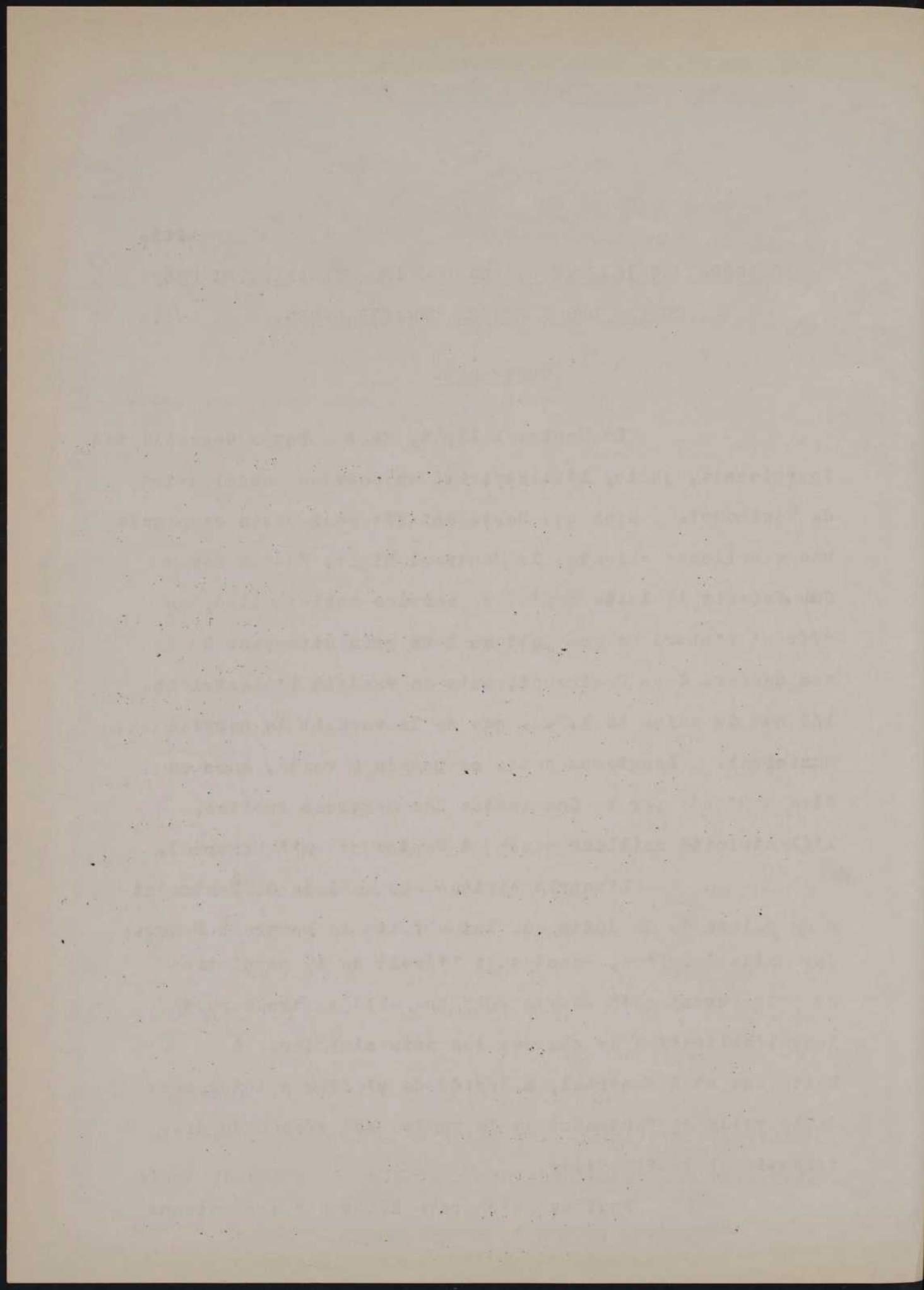
CONCURRENCE INJUSTE DES COMPAGNIES HYDROELECTRIQUES
CONTRE LES SERVICES MUNICIPALISES.

-WESTMOUNT-

La Montreal Light, Heat & Power Consolidated fournissait, jadis, l'électricité au service municipalisé de Westmount. Bien que Westmount fût pour cette compagnie une excellente cliente, la Montreal Light, Heat & Power Cons. faisait la lutte contre ce service municipalisé, en offrant d'abord de ses actions à un prix attrayant à ses usagers dans Westmount, puis en vendant l'électricité 1/2 sou de moins le K.W.H. que ne le vendait le service municipal. Longtemps cette compagnie a vendu, sans en être empêchée par la Commission des Services Publics, l'électricité meilleur marché à Westmount qu'à Montréal.

L'esprit civique des Anglais de Westmount a eu raison de la lutte que lui a faite la Montreal Power. Car cette dernière, constatant l'éveil de la population et entrevoyant qu'à courte échéance elle se trouverait dans l'obligation de charger des prix similaires à Westmount et à Montréal, a décidé de s'effacer totalement de la ville de Westmount et de vendre son réseau de distribution à ladite ville.

Nous avons cherché à obtenir les raisons



qui ont fait hausser le tarif à Westmount au même niveau que celui de Montréal, au moment de la transaction entre la Montreal Power et la Cité de Westmount, mais on avait évidemment reçu ordre de ne rien divulguer.

Messieurs les Commissaires ne pourraient-ils pas, bien que leurs pouvoirs soient très restreints, obtenir que l'on examine les conditions de ce contrat ? On nous assure qu'elles méritent d'être connues.

-St. H Y A C I N T H E-

Avant le referendum pour décider si la Ville municipaliserait son service de l'électricité, la Southern Canada Power offrit une réduction dans son échelle de prix, affirmant que c'était la limite des concessions possibles. Huit jours après que le referendum eut décidé en faveur de la municipalisation, la Southern Canada Power vint avouer son manque de sincérité lors de son offre de réduction avant la consultation populaire à St-Hyacinthe et offrit une nouvelle réduction de 33 1/3%. Cette réduction, vous le savez, fut refusée par le conseil de ville.

Aujourd'hui, au moment où la centrale municipale doit commencer à servir les contribuables de St-Hyacinthe, on annonce une nouvelle réduction du tarif

de la Southern Canada Power.

Que ferait la Commission des Services Publics, si la compagnie offrait des réductions dans le but de pousser le service municipalisé à la faillite ?

S'abstiendra-t-elle, comme dans le cas de Westmount, afin de pouvoir se vanter, pour St-Hyacinthe comme elle l'a fait en août 1930 pour Québec, de n'avoir jamais été appelée à approuver ou à désapprouver les taux de la Quebec Power ?

L'exemple de St-Hyacinthe, après combien d'autres, vient confirmer, une fois de plus, qu'avec ces compagnies il n'y a pas de raisonnement qui tienne, il n'y a pas d'entente à l'amiable qui soit possible. Il faut aller droit au but: municipaliser.

-COMMENT LE TRUST A TRAITE LA VILLE DE QUEBEC-

La Ville de Québec se dispute depuis cinq ans avec la Quebec Power. La Ville a assurément dépensé plus de trente mille piastres en frais, pour en venir à quel piètre résultat: des réductions insignifiantes qui nous laissent avec des taux nullement comparables à ceux de l'Ontario.

Pendant que M. le Premier-Ministre promettait à Disraeli, comté de Wolfe, lors d'une élection

partielle, d'accorder le droit de municipalisation à toutes les villes, ses fils travaillaient, sans relâche, à la signature d'un contrat entre la Quebec Power et la Cité de Québec pour une période de dix ans. Il devrait, ce me semble, y avoir une limite à se payer la tête des gens. Une fois le contrat signé dans des conditions propres à soulever l'indignation, M. le Premier-Ministre, pour ajouter à nos blessures, disait:-

"Québec ne veut pas de la municipalisation, car
"le Conseil de Ville vient de signer un contrat
"pour dix ans au moment même où la ville pouvait
"obtenir le droit de municipaliser".

Je ne commenterai pas cette attitude de M. le Premier-Ministre et de ses fils, en des temps où l'on tonne partout contre les abus du capital et des trusts.

Ce contrat entre la Quebec Power et la Cité de Québec, il a été ratifié par le comité administratif en l'absence de deux échevins. A la seule lecture de ce contrat, on s'aperçoit que pas un citoyen n'aurait signé un engagement aussi imprécis et aussi mal défini, pour son entreprise personnelle. Et on a lié la Ville pour dix ans à ces conditions qui ne cadrent nullement avec les conclusions de l'expertise qui nous a coûté au-delà de vingt-cinq mille piastres.

On avait omis de définir, dans certaines clauses du contrat, s'il s'agissait de profits bruts ou nets. Il aurait fallu renvoyer ce contrat au comité administratif pour en assurer la correction, mais, comme il y avait là un danger qu'il fût répudié dans son ensemble, on signa le contrat sans s'occuper de bien définir le mot "profit". L'essentiel, c'était de tenir le contrat et, avec lui, la population de Québec.

La justice, le droit du peuple, les règles les plus élémentaires de la prudence, tout cela ne peut compter, lorsqu'il s'agit de protéger les intérêts du Trust.

Le rapport des experts démontre qu'une usine à vapeur nous donnerait l'électricité pour une somme de \$1,204,651.00 (1). Cette somme donne la moyenne très élevée de 2.474 sous par K.W.H.

Or, la compagnie exigeait des citoyens à ce moment \$1,660,625.00 pour cette même quantité d'électricité, soit une moyenne de 2.97 sous par K.W.H. (2). Elle nous extorquait donc annuellement près d'un demi million de trop. Pour être précis: \$455,974.00.

Les experts ont voulu être très généreux envers la compagnie. Dans l'échelle des taux préparée par eux, ils allouaient à la Quebec Power un revenu de \$1,316,996.,

(1) Page 7, du rapport sur les taux d'électricité, 1933.

(2) Page 3, du rapport sur les taux d'électricité, 1933.

soit 2.355 sous par K.W.H. Si la Quebec Power avait accepté ces taux des experts, nous aurions payé à cette compagnie \$112,345.00 de plus que si nous avions construit une usine à vapeur pour générer la même quantité d'électricité. C'est là, une fois de plus, la preuve évidente que nos magnifiques ressources naturelles ne nous rapportent aucun profit et que nous y gagnerions à utiliser la houille importée.

Les experts, dans leur évaluation du coût de construction d'une centrale municipale, ont alloué \$350,000.00 (1) pour les obstructions qui pourraient nous venir du Trust de l'électricité.

Pour avoir accordé une franchise à ces monopoles, voilà que nous serions obligés de dépenser \$350,000.00 en luttes avec ceux que nous avons favorisés pendant plus de vingt-cinq ans, pour reprendre notre droit sacré de citoyens, pour redevenir maîtres chez nous. Il nous faudrait lutter à coups de cent mille piastres avec les administrateurs de ces monopoles pour les empêcher d'être plus maîtres que les citoyens dans la ville de Québec.

Les experts connaissaient si bien la

(1) Page 72, rapport sur les taux d'électricité dans la Ville de Québec, 1933.

tactique de ce Trust qu'ils disaient, à la page 77, pour nous déconseiller la municipalisation:-

"Dès que la compagnie privée ressentirait les effets de la concurrence, elle ferait tout en son possible pour retenir sa clientèle en diminuant progressivement ses taux".

Les experts ne conseillaient pas la municipalisation; cependant ils admettaient (1) "que si l'on tient compte de toutes les conditions, le coût actuel du service de l'électricité est sans contredit élevé. Ce coût pourrait être réduit d'une manière importante par la municipalisation, s'il était possible de l'établir dans les conditions entièrement favorables".

D'après les experts, les taux étaient trop élevés et nous restons tout de même avec des taux élevés, parce qu'il n'y a qu'un seul moyen pratique d'en finir avec un trust: c'est de lui faire la lutte comme cela s'est passé à Westmount, à Cleveland, à Seattle, à St-Hyacinthe et à combien d'autres endroits.

La prudence des experts nous laisse avec des taux trop élevés. Pour éviter un mal probable et passager, nous subissons un mal certain et permanent. Ils prétendent, de plus, qu'un revenu moyen de 2.355 centins par K.W.H. est raisonnable. Pour élevée qu'elle nous paraisse, nous aurions accepté tout de même leur échelle

(1) Page 77, rapport sur les taux d'électricité dans la Ville de Québec, 1933.

$$2\text{H}_2\text{O} + 2\text{H}_2\text{SO}_4 \rightarrow 2\text{H}_2\text{O} + 2\text{H}_2\text{SO}_4$$

1. The first group of people who are not in the labor force are those who are not in the labor force for any reason. This group includes people who are not in the labor force because they are not in the labor force for any reason. This group includes people who are not in the labor force because they are not in the labor force for any reason.

de taux si la compagnie Quebec Power avait eu la loyauté de se rendre à la décision des experts que nous estimons impartiaux.

M. Gaby, ingénieur-en-chef de l'Hydro ontarienne, a affirmé à la deuxième conférence internationale de l'énergie électrique de Berlin, en 1930:

"Les chiffres parlent par eux-mêmes et ils établissent
"le fait que l'on peut donner le service domestique
"au consommateur à une moyenne inférieure à deux
"sous le K.W.H. et obtenir tout de même, sur le
"capital investi, un revenu qui constituerait un
"rendement très attrayant pour les propriétaires
"de l'entreprise, dût-elle être d'initiative privée".

Les ingénieurs de la Commission Fédérale du Commerce ont établi, nous l'avons vu, (1) que le coût de l'électricité de l'Alabama Power Co. qu'elle soit générée avec de la houille noire et blanche, ou même qu'elle soit achetée, s'élevait à 0.4909 sou le K.W.H. Ce montant comprend toutes les dépenses de production, de transmission et de distribution, ainsi que les dépenses d'administration, de perception, d'amortissement, de taxes et de patentes (licences).

Tout cela tend à démontrer que les experts ont été généreux à l'endroit de la Quebec Power. Cette dernière a, tout de même, refusé de se soumettre à la décision de ces juges. Si ces experts avaient, comme

(1) Vol. XXX, page 212 du rapport de l'Enquête de Washington.

bien d'autres, fermé les yeux sur toutes les injustices que renferme la comptabilité de la Quebec Power, ils auraient rendu une décision au gré de cette compagnie, et avec quelle vigueur le Trust ne s'en serait-il pas prévalu, en parfaite union avec certains politiciens en vue ?

Avons-nous, encore une fois, raison de dire qu'il n'existe qu'un seul moyen d'en finir avec ces compagnies, c'est de municipaliser ?

Avant de se rendre à l'évidence des faits, les citoyens continueront-ils d'écouter longtemps toutes les faussetés semées à profusion par ce Trust ?

Dans les conditions présentes, sans presse, sans radio, il devient de plus en plus difficile d'éclairer les contribuables; mais peu importe, l'éveil, pour être lent, n'en sera que plus formidable.

Aux Trois-Rivières, le Trust n'a-t-il pas eu recours à la même tactique qu'à Québec. Il a passé un contrat en vitesse et le Conseil de Ville a refusé d'accorder quinze jours à la Ligue des Consommateurs d'électricité pour l'étude du contrat, avant sa signature.

Ces provocations auront une fin, espérons-le. A mon humble avis, ce sont des vexations subies depuis trop longtemps par nos populations urbaines de la part d'un Trust qui semble croire la société organisée aux seules fins d'enrichir ses patrons.

-COMMENT LE TRUST CUISINE LES CHIFFRES ET LES MOYENNES-

Dans le Devoir du 2 février 1931 et dans le Financial Post du 12 mars 1931, le Trust de l'électricité démontre (1) que le coût de la génération représente 7% du coût, pour l'abonné domiciliaire; celui de la transmission, 14%; et enfin celui de la distribution, 79%.

M. Julian C.C.Smith, dans un article publié dans L'EVENEMENT financier de janvier 1930, disait (2):

"On a calculé que, pour des villes considérables, comme Montréal et Québec, le coût de la distribution du pouvoir est d'environ 70% du coût total, et le coût initial du pouvoir, 30%. Dans les centres moins considérables, la charge est moindre, le coût de distribution peut atteindre 80% ou 90% du coût total contre 10% pour le coût initial du pouvoir".

Si vous prenez le rapport de l'Hydro ontarienne pour l'année 1933, page XI, vous constaterez que le coût de l'énergie vendue et transmise aux municipalités a été de \$19,330,861.58, alors que les frais de distribution, y compris le service des intérêts et le fonds d'amortissement, ne se sont élevés qu'à \$9,934,991.22. Il devient évident que les frais de distribution ne représentent qu'environ 30% du coût total de l'électricité. M. Smith et le Trust n'en prétendent pas moins qu'avec l'initiative privée, les frais de distribution s'élèvent à 70% ou 80% du coût de l'électricité.

(1) Livre personnel des découpures, No. II, pp.69 et 86.

(2) Livre personnel des découpures, No. I, p. 47.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

CHAPTER I. THE DISCOVERY OF AMERICA

IN THE YEAR 1492, CHRISTOPHER COLUMBUS, AN ITALIAN, WAS SENT BY THE KING OF SPAIN TO DISCOVER A WESTERN ROUTE TO THE INDIES.

HE SAILLED FROM PALERMO, IN SICILY, ON SEPTEMBER 8, 1492, AND AFTER A VOYAGE OF THIRTY-THREE DAYS, HE DISCOVERED THE ISLAND OF CUBA.

THIS DISCOVERY OPENED UP A NEW WORLD TO THE EUROPEAN NATIONS, AND LED TO THE GREAT SETTLEMENTS OF AMERICA.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

CHAPTER II. THE FIRST SETTLEMENTS

THE FIRST PERMANENT EUROPEAN SETTLEMENT IN AMERICA WAS MADE BY SPANISH MEN IN 1493, AT SAN DOMINGO, ON THE ISLAND OF HISPANIOLA.

THE SPANISH GOVERNMENT, UNDER THE REIGN OF ISABELLA, THE CATHOLIC, WAS VERY INTERESTED IN THE DISCOVERY OF NEW LANDS, AND IN THE SETTLEMENT OF THEM. THEY SENT OUT MANY EXPEDITIONS, AND DISCOVERED A GREAT NUMBER OF ISLANDS AND CONTINENTS. THE FIRST OF THESE WAS AMERICA, WHICH WAS DISCOVERED BY COLUMBUS IN 1492.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

CHAPTER III. THE DISCOVERY OF THE CONTINENT

THE FIRST EUROPEAN TO SET FOOT ON THE CONTINENT OF NORTH AMERICA WAS LEIF ERICSSON, A NORWEGIAN, IN THE YEAR 1000.

HE WAS ACCOMPANIED BY HIS BROTHERS, AND A SMALL PARTY OF MEN. THEY WENT TO THE POINT OF LAND NOW CALLED COPENHAGEN, IN GREENLAND.

THEY REMAINED THERE FOR A SHORT TIME, AND THEN RETURNED TO NORWAY. THEIR DISCOVERY WAS NOT KNOWN TO THE EUROPEAN NATIONS UNTIL THE YEAR 1492.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

CHAPTER IV. THE FIRST SETTLEMENT ON THE CONTINENT

THE FIRST PERMANENT EUROPEAN SETTLEMENT ON THE CONTINENT OF NORTH AMERICA WAS MADE BY SPANISH MEN IN 1565, AT ST. AUGUSTINE, IN FLORIDA.

THIS SETTLEMENT WAS FOUNDED BY DON PEDRO DE MENENDEZ, A SPANISH NAVY OFFICER, WHO WAS SENT BY THE KING OF SPAIN TO ESTABLISH A COLONY IN FLORIDA.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

CHAPTER V. THE FIRST SETTLEMENT IN THE NORTH

THE FIRST PERMANENT EUROPEAN SETTLEMENT IN THE NORTH OF AMERICA WAS MADE BY SWEDISH MEN IN 1639, AT ALBANY, IN NEW YORK.

THIS SETTLEMENT WAS FOUNDED BY JOHAN ALMSTEDT, A SWEDISH NAVY OFFICER, WHO WAS SENT BY THE KING OF SWEDEN TO ESTABLISH A COLONY IN ALBANY.

(1) En Nouvelle Zélande, - où, soit dit en passant, l'électricité est nationalisée - l'énergie générée et achetée a coûté, pour l'année finissant en mars 1933, 81.770 livres Sterling; la transmission, 101.616 livres; et la distribution, 103.929 livres.

Il ne saurait être question encore ici du 70% ou 80% dont parle le trust québécois, pour le coût de la distribution.

Si vous prenez encore le rapport de l'Hydro, pour l'année 1933, de la page 340 à la page 385, vous verrez que le coût de l'énergie rendue à chaque ville ou municipalité, représente souvent les 2/3 du coût total de l'électricité vendue au consommateur et plus souvent encore au delà des deux tiers. Sans être uniformes, les frais de distribution ne représentent donc jamais même 40% du coût total de l'électricité vendue au consommateur.

Or, nous avons vu que la "Tennessee Valley Authority" offrait l'électricité à toutes les municipalités de la vallée du Tennessee et des quelques Etats environnants, à des taux gradués commençant à 4/10 de centin le K.W.H. et baissant jusqu'à 2/10 de centin le K.W.H., avec une mensualité de service de .90 cts. par kw. de demande intégrée d'une période de 60 minutes. Ces charges très modiques représen-

(1) New Zealand official Year-Book, p.628.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF THE HISTORY OF ARTS

OFFICE OF THE DEAN

CHICAGO, ILL. 60637

TO THE DEAN

FROM THE DEAN

RE: [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

tent donc au moins les deux tiers du coût total de l'électricité parce qu'à ces frais on ajoute seulement les véritables dépenses pour le service de distribution. La population de deux millions d'âmes de cette région bénéficiera désormais de l'électricité à des prix jusqu'à 500% moins élevés que ceux exigés par les entreprises privées.

Ces compagnies, avec leur mille et une raisons pour ne pas réduire leurs taux, recevront là l'unique réponse qui puisse mettre fin à leur fallacieuse argumentation devant le public.

Dans le recensement industriel pour les centrales électriques au Canada de 1932, publié en 1934, le capital investi pour la génération de l'électricité est \$424,716,924.00; pour la transmission \$71,294,621.00; et pour la distribution \$48,653,660.00. Donc l'intérêt et l'amortissement sur le capital investi dans la distribution devraient représenter un montant dix fois moindre que celui de l'intérêt et de l'amortissement du capital investi dans la génération et la transmission. Alors, pour quelle raison les frais de distribution seraient-ils si élevés ? Est-ce la lecture des compteurs, la préparation et l'envoi des comptes qui pourraient représenter tant de frais ? Le Trust a intérêt à prouver que la distribution coûte cher, quand le public sait que

ces compagnies vendent l'énergie électrique à \$15.00 le C.V., alors qu'elles la détaillent à des particuliers à des taux qui représentent jusqu'à \$700.00 le C.V.A. Il faut bien, dans ces conditions, s'acharner à établir la preuve que la distribution entraîne des dépenses fantastiques, afin de cacher des profits injustifiables.

Ainsi le Trust établit le coût de la distribution de l'électricité à 70% ou 80% du coût total de cette marchandise. On fausse l'opinion publique ainsi. En fin de compte, quand toute l'industrie électrique se trouve concentrée entre les mains d'un monopole, seuls quelques privilégiés peuvent être à même de connaître le coût de chaque service, soit de génération, de transmission ou de distribution et ces gens ont intérêt à ne pas le divulguer, puisque ce commerce n'est pas établi sur une base honnête.

Sans la nationalisation ou la municipalisation de l'électricité, dans certaines parties du continent, ou ailleurs, comment aurions-nous jamais été en mesure de contredire ces savants manipulateurs de la vérité ?

The first part of the report deals with the general situation of the country and the progress of the work during the year.

The second part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The third part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The fourth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The fifth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The sixth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The seventh part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The eighth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The ninth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

The tenth part of the report deals with the results of the work during the year and the progress of the work during the year.

LA MANIERE SAVANTE DE LA MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONSOLIDATED

DE RENSEIGNER LE PUBLIC

Dans une circulaire distribuée le 30
septembre 1932, la Montreal Power disait:-

"Les abonnés peuvent être sûrs que l'électricité
"dont le coût moyen est moindre à Montréal que
"dans toute ville comparable sur le continent,
"sera toujours disponible aux plus bas prix
"compatibles avec la haute qualité du service
"de la compagnie".

Tout lecteur de cette réclame devait
naturellement conclure que les taux de la Montreal Power
étaient les plus bas sur le continent. Or, les taux à
Montréal sont plus élevés pour les services domiciliaire,
commercial et industriel que dans toutes les villes de
plus de 10,000 âmes dans l'Ontario.

La Montreal Power prend une moyenne de
tous les services réunis, méthode condamnée par le
département des Statistiques au Fédéral (1). M.Gaby,
ex-ingénieur-en-chef de l'Hydro ontarienne, a dénoncé
cette méthode devant la deuxième conférence internationale
à Berlin.

Chaque année, le rapport de la Commission
de l'Hydro ontarienne consacre plusieurs pages pour démontrer
qu'une ville où les taux pour l'industrie et le service

(1) Recensement Industriel des Centrales (1927, page 54, -
Electriques - Ministère du Commerce, (1929, pages 56-57.
Ottawa.

LA HAUTE SAVOIE DE LA MONTAGNE SUD-OUEST

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE

Les services suivants sont offerts :

1. Le service de l'énergie électrique.

2. Le service de l'énergie thermique.
3. Le service de l'énergie hydraulique.
4. Le service de l'énergie nucléaire.
5. Le service de l'énergie solaire.

Tout service de cette nature est offert.

Les services suivants sont offerts par le service de l'énergie :

1. Le service de l'énergie électrique.

2. Le service de l'énergie thermique.

3. Le service de l'énergie hydraulique.

4. Le service de l'énergie nucléaire.

5. Le service de l'énergie solaire.

6. Le service de l'énergie éolienne.

7. Le service de l'énergie géothermique.

8. Le service de l'énergie biomasse.

9. Le service de l'énergie déchets.

10. Le service de l'énergie recyclage.

11. Le service de l'énergie renouvelable.

12. Le service de l'énergie propre.

13. Le service de l'énergie verte.

14. Le service de l'énergie durable.

15. Le service de l'énergie responsable.

16. Le service de l'énergie éthique.

17. Le service de l'énergie transparente.

18. Le service de l'énergie honnête.

domiciliaire sont élevés, peut offrir au public une moyenne de taux inférieure à celle d'une autre ville où l'électricité se vendrait à bien meilleur compte:-

(Voir 26ième rapport annuel de l'Hydro, page 408)
(" 25ième " " de " , pages 380-382;)
(" 24ième " " de " , pages 382-384;)
(" 23ième " " de " , pages 366-368.)

Tout homme sérieux peut comprendre pourquoi il ne faut pas tirer de conclusions d'une moyenne obtenue de tous les services réunis. Il faut de toute nécessité considérer chaque service séparément, si l'on veut conclure d'une manière équitable et ne pas tromper ses lecteurs. Les officiers de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated ne peuvent pas ignorer l'importance de ce point, mais comme cette façon de présenter une moyenne de taux leur convient pour cacher leurs prix exorbitants, ils l'emploient malgré les dénonciations de cette méthode par M.Gaby à une conférence internationale, par le ministère du Commerce du Canada, par les rapports de l'Hydro et par le gros bon sens. Peu importe que ce soit injuste et de nature à tromper le public, pourvu que la Montreal Power puisse endormir l'opinion; tout le reste devient quantité négligeable et doit être immolé sur l'autel des profits.

Encore une fois, Messieurs les Commissaires, est-ce là une tactique à employer pour défendre un commerce

qui serait établi sur une base honnête ?

-L E S T A X E S-

La Montreal Power, dans une circulaire du 15 décembre 1932, a laissé entendre à ses clients que l'impôt sur le revenu représentait $1/3$ de sou le kilowatt, si on répartissait cette taxe sur l'éclairage électrique. Pour quelle raison ne pas répartir cette taxe sur tous les kwh. vendus ? La Montreal Power croirait-elle plus juste que le service domiciliaire payât toutes les taxes, pour épargner à l'industrie sa juste part d'impôts.

Bien plus, la taxe ne devrait pas être répartie seulement sur tous les kilowattheures vendus, mais aussi sur tous les pieds cubes de gaz vendus.

Alors, je le répète, pour quelle raison la Montreal Power vient-elle laisser entendre que l'impôt sur le revenu équivaut à $1/3$ de centin par kwh. ?

En 1931, la Montreal Power a payé en impôts sur le revenu la somme de \$913,189.70. Cet impôt a été versé d'après la somme des profits nets. Or, une réduction de $1/3$ de sou le kwh. sur tous les kwh. vendus représenterait une épargne de \$5,435,455.00 pour les consommateurs. La Montreal Power n'accordera jamais une telle réduction sans une forte contrainte.

En 1931, la Montreal Power vendit 1,650,636,536 KWH. Or, 1/30 de centin par kwh. rapporterait à la Montreal Power \$550,210.00. Ajoutez à ce montant, 6/1,000 de centin par pied cube de gaz vendu et la Montreal Power encaisse encore \$374,516.00. Ces deux montants réunis forment un total de \$924,726.00. L'impôt sur le revenu de la Montreal Power se trouve payé. Pourquoi présenter des arguments de nature à laisser croire que l'impôt sur le revenu représente 1/3 de centin le kilowattheure ?

Que la Montreal Power, la Shawinigan et la Gatineau Power et leurs filiales nous donnent les taux en vigueur en Ontario et qu'ils ajoutent 1/30 de centin par kwh. pour solder les impôts, et nous cesserons de récriminer. C'est une concession que le public ferait, je crois, pour avoir la paix. La surcapitalisation des compagnies ne leur permet pas de l'accepter. Il faudra leur faire rendre gorge par la concurrence.

Au surplus, pour quelle raison nos compagnies se plaignent-elles tant des taxes ? Comparons leur situation avec celle de l'Ontario, d'après les statistiques fédérales:

| | <u>-Q u e b e c-</u> | <u>-O n t a r i o-</u> |
|---|----------------------|------------------------|
| REVENU,..... | \$ 44,720,404.00 | \$49,952,974.00 |
| DEPENSES,..... | \$ 14,229,502.00 | \$41,314,863.00 |
| NOMBRE D'EMPLOYES,.... | 3,471 | 6,916 |
| CLIENTS,..... | 472,446 | 691,867 |
| LIGNES DE TRANSMISSION
(en milles),..... | 4,889 | 7,007 |
| DISTRIBUTION,..... | 6,248 | 16,339 |
| TAXES,..... | \$ 3,094,915.00 | \$ 1,294,491.00 |
| PRODUCTION C.V.,..... | 2,946,846 | 1,910,820 |

Vous constaterez que dans l'Ontario il y a près de trois fois plus de lignes de distribution que dans le Québec. Si la distribution coûte si cher, au dire du Trust, Ontario aurait raison de charger plus cher que nos compagnies de cette province. C'est l'inverse qui se produit.

Les revenus dans notre province sont inférieurs à ceux de l'Ontario de \$5,200,000.00 en chiffres ronds. Par contre, les dépenses dans le Québec sont de \$27,100,000.00 moins élevées que celles d'Ontario. Donc, si Ontario, pour encaisser un revenu de \$5,200,000.00 supérieur à celui de nos compagnies, doit déboursier \$27,100,000.00 de plus, pourquoi nos compagnies font-elles tant de récriminations contre

les taxes ? C'est Ontario qui se trouve en position désavantageuse, puisqu'il a des dépenses plus fortes que celles de nos compagnies et vend cependant l'électricité meilleur marché que nous la payons dans notre province.

Voici en quelque sorte la supériorité d'un service nationalisé. Ce service fait vivre deux fois plus de chefs de famille, tout en fournissant l'électricité à des taux infiniment plus bas que ceux que nous impose le Trust.

Vous ne trouvez pas deux millions de dollars de différence entre les taxes payées par Ontario et celles payées par Québec, alors que vous trouvez une différence de \$27,000,000.00 dans les dépenses de l'Ontario avec celles de Québec pour le service de l'électricité.

Messieurs, l'argument des taxes est un simple prétexte qui ne tient pas devant un examen sérieux. D'ailleurs, nous avons cité, au début de ce travail, une lettre d'un M. Sheridan, membre important du Trust de l'électricité, dans laquelle il dit qu'il est faux d'invoquer l'argument des taxes pour excuser les tarifs élevés des entreprises privées.

Le Trust, comme toutes les puissantes entreprises, a voulu que l'administration publique sacrifiât l'intérêt général à l'intérêt particulier.

C'est par l'application de ces faux principes que ces monopoles ont obtenu des privilèges et des franchises extraordinaires. La chose publique sans cesse administrée en vue de mieux servir les gros intérêts privés, finit par se venger. Aujourd'hui, son heure est venue; elle tenaille par les taxes tous ceux qui ont voulu édifier des fortunes au détriment de l'intérêt général. Le Trust de l'électricité tout naturellement voudrait se soustraire au châtement. Qu'il prenne patience, le peuple prendra l'argent où il se trouve. Malheur à ceux qui ont centralisé la fortune. L'intérêt général fera entendre sa voix, et l'intérêt particulier devra céder la place qu'il a usurpée injustement.

Les trésors publics, aujourd'hui, sont épuisés parce que les puissants du jour ont oublié de veiller à leur protection.

Nos grands magnats de la finance, pour alimenter des entreprises privées, ont poussé les administrations publiques à faire les dépenses les plus extravagantes.

Longtemps on a camouflé cette orgie de dépenses à coup d'emprunts. La limite paraît atteinte. Il faut payer ou bien envisager la faillite. Les puissants ne veulent à aucun prix entendre parler de la

répudiation des dettes. Il faut respecter nos engagements, disent-ils avec raison, si nous voulons maintenir le crédit de l'Etat ou de nos municipalités. Et pendant que les chefs de ces organisations titaniques prennent devant le peuple des attitudes pleines de sentiments élevés, ils cherchent par tous les moyens à se libérer du fardeau des taxes qui ne pèse pas plus lourdement sur leurs entreprises que sur les autres membres de la société. Telle entreprise, comme l'International Paper, veut une exemption ou une réduction de taxe municipale. Telle autre, comme la Montreal Power, désire se libérer de l'Impôt sur le Revenu. Telle autre, comme la Shawinigan Water & Power Co., en raison de la dépression économique, se fait réduire son droit régalien de \$1.00 à .25 cts. par C.V. pour une puissance de 300,000 chevaux-vapeur, au Rapide Blanc sur la rivière St-Maurice, et elle obtient de plus une diminution du loyer annuel pour cette chute de \$25,005.00 à \$5,005.00.

Il ne faut pas répudier les dettes mais il importe qu'on allège le fardeau des taxes pour ces entreprises qui, depuis plus de trente ans, ont malmené notre population. Elles ont soutiré, directement et sans raison, des millions et des millions de dollars du budget des classes humbles, et, aujourd'hui, en raison de la crise,

elles demandent une diminution d'impôts et de taxes, sachant bien que toute somme soustraite des revenus publics devra être remplacée par une nouvelle taxe. La classe moyenne ou peut-être même la classe pauvre devra apporter alors son obole pour réparer les vides causés par les allègements d'impôts consentis à ces monopoles.

S'en rend-on assez compte en certains milieux ? La société se trouve présentement organisée comme si les monopoles étaient des dieux qui personnifieraient l'intérêt général. Tout ce qui protège ces monopoles semble permis et même nécessaire pour le bien général. C'est peut-être dû bien plus à une mentalité entièrement faussée qu'à de la perfidie. Tout de même la cause, pour être excusable en certains cas, ne change rien aux effets néfastes sur les esprits des foules. C'est à l'élite à se libérer de cet aveuglement qui nous vient de la longue pratique d'un libéralisme économique, né de l'individualisme outrancier. Il n'est aucune raison que l'on dégrève le puissant en temps de crise, alors que le modeste citoyen, faute de dégrèvement de taxes, se voit dépouillé de sa propriété et de tout son avoir. Les familles sont les premières cellules de la société et il importe qu'elles vivent dans des conditions qui ne les poussent pas à l'exaspération. Ne vaut-il pas infiniment mieux que des centaines de mille familles

n'aient pas raison de se plaindre de la société, dussent dix ou vingt magnats de la finance s'en scandaliser, que de pousser ces familles au mécontentement ou à l'exaspération, afin de maintenir en bonne humeur les puissants chefs de ces monopoles trop souvent les larges pourvoyeurs des caisses électorales ?

-:~::~:-

1911

Student has reason to be satisfied with the results of his studies. He has been able to secure a position in the office of the State Engineer, and is now engaged in the study of the subject of the construction of the State of Texas. He has been able to secure a position in the office of the State Engineer, and is now engaged in the study of the subject of the construction of the State of Texas.

1911

-QUATRIEME PARTIE-

REGIE PUBLIQUE

NATIONALISATION ET MUNICIPALISATION

Si la régie publique est condamnable comme le Trust s'est tant efforcé de le répandre par tout le continent, comment expliquer que le Manitoba et l'Ontario se soient lancés dans cette voie dès 1906. Comment expliquer qu'on ait offert, sans succès, \$30,000,000.00 pour le service municipalisé de Winnipeg, alors qu'il en valait à peine \$23,000,000.00 ? Comment expliquer que la Winnipeg Electric cherche aujourd'ui à se faire acheter par la Ville de Winnipeg ?

Si la municipalisation est condamnable, pourquoi le Trust de l'électricité paie-t-il des professeurs, en catimini, pour décrier le système de l'Hydro, qui devrait périr de lui-même s'il est mauvais ? Pour quelle raison tant s'acharner à le détruire ? On comprend qu'il nuise beaucoup aux compagnies canadiennes, mais il faut donc que la renommée de l'Hydro soit grande pour que l'on s'occupe de la détruire même aux Etats-Unis. Sans presse, sans propagande autre que ses taux et ses chiffres, l'Hydro étonne le monde, en dépit de tous ces petits scandales étalés bruyamment par la presse des trusts pour monter l'opinion. En ce

THEORY OF THE

THEORY OF THE

THEORY OF THE

It is a well known fact that

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

the theory of the

moment, voyez le tapage fait au sujet d'une dépense de \$4,300.00 pour l'emploi de détectives qui devaient rechercher d'où venait la critique malveillante contre l'Hydro. Pendant le même temps se poursuit, aux Etats-Unis, le procès de MM. Insull, accusés de détournements, de vols, et responsables de pertes d'épargnes s'élevant à des milliards. En avez-vous lu les détails dans les journaux ? Non! on garde le silence, pendant que l'on s'indigne à propos d'une somme de \$4,300.00 peut-être fort sagement dépensées.

On fait beaucoup de tapage au sujet de cette dépense de \$4,300.00 faite de façon probablement légitime par l'Hydro en vue de se protéger contre l'intrigue incessante et malhonnête du Trust; mais on ne se demande pas comment les choses se passent dans les officines du Trust où le public n'a jamais le moindre accès, bien qu'on y manipule les millions de son bel argent. Si des enquêteurs allaient examiner les affaires internes du Trust, les scandales de \$4,300.00 seraient peut-être les moindres. C'est vraiment étrange que nos journaux, si scrupuleux quant à ce qui se passe dans la province voisine, se montrent de la dernière incurie vis-à-vis de ce qui se passe chez nous, c'est-à-dire, au milieu du peuple qu'ils prétendent servir.

Messieurs les Commissaires, il y a dans toute cette campagne bien autre chose que la recherche du bien public. Le Trust se sent mortellement atteint et il lance sa campagne de désespoir pour enrayer le courant populaire qui veut en finir avec tous ces abus.

Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison la Saskatchewan a-t-elle créé une commission d'Etat pour l'énergie électrique, en 1929 ? Voici une province qui a merveilleusement électrifié son territoire depuis qu'elle a étatisé la génération et la distribution de l'électricité. Elle a assumé cette tâche en un temps de dépression où les compagnies privées n'auraient, pour aucune considération, voulu étendre leurs réseaux pour desservir de nouvelles populations disséminées sur un si vaste territoire.

La Commission d'Etat possède déjà un fonds d'amortissement de \$1,042,632.61. Mais les années 1932 et 1933 ont montré un déficit total de \$165,482.72. L'explication en est facile. Cette province a été très affectée non seulement par la crise, mais aussi par la sécheresse et par les sauterelles. Le Trust se servira-t-il de cet exemple pour essayer de nous confondre ?

Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse

ont-ils créé chacun une commission hydroélectrique, dès 1919 ?

Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison le gouvernement britannique contrôle-t-il toute la production de l'électricité en Angleterre ?

Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison la Nouvelle-Zélande a-t-elle créé, en 1918, une commission semblable à celle de l'Ontario ?

Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison le gouvernement des Etats-Unis est-il le propriétaire d'une usine, à Muscle Shoals, avec une puissance de 612,000 C.V.? Pour quelle raison le gouvernement américain construit-il une digue "Norris" à vingt-cinq milles de Knoxville, au coût de \$34,000,000.00 pour générer 120,000 C.V.; une autre digue "Wheeler" à quinze milles et demi de Muscle Shoals, au coût de \$20,000,000.00 dans le but de générer 280,000 C.V. ?

Est-ce parce que le Président Roosevelt a compris que les entreprises privées ne remplissaient pas leur devoir envers le public, qu'il a cru bon d'établir d'aussi puissantes centrales sous la direction d'une commission nommée par le gouvernement ?

Si la nationalisation est condamnable, pour quelle raison le "Ministère de l'Intérieur" à Washington

1. The first part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It is essential for the business to have a clear and concise record of all income and expenses. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

2. The second part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all assets and liabilities. It is essential for the business to have a clear and concise record of all assets and liabilities. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

3. The third part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all personnel. It is essential for the business to have a clear and concise record of all personnel. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

4. The fourth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all inventory. It is essential for the business to have a clear and concise record of all inventory. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

5. The fifth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all contracts. It is essential for the business to have a clear and concise record of all contracts. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

6. The sixth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all correspondence. It is essential for the business to have a clear and concise record of all correspondence. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

7. The seventh part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all legal documents. It is essential for the business to have a clear and concise record of all legal documents. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

8. The eighth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all other documents. It is essential for the business to have a clear and concise record of all other documents. This will help in the preparation of the annual financial statements and will also be useful for tax purposes.

fait-il construire une digue appelée "Boulder Dam", sur la rivière Colorado (Washington) et une centrale électrique d'une puissance de 1,835,000 C.V. au coût de \$165,000,000.00 ?

Si la nationalisation est condamnable, pour quelle raison le "Ministère de l'Intérieur" à Washington fait-il construire une digue appelée "Grand Coulee Dam", sur la Rivière Columbia, et une centrale d'une puissance de 1,575,000 kilowatts ? Pour quelle raison projette-t-il aussi la construction d'une digue "Casper-Alcova" et une usine électrique dans le Wyoming au coût de \$22,700,000.00 ?

Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison le Ministère de la Guerre à Washington fait-il construire une digue appelée "Bonneville Dam", sur la rivière Columbia, quarante-deux milles à l'Est de Portland, Oregon, pour alimenter une centrale électrique d'une puissance de 688,000 C.V. ?

Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison enfin ce même Ministère de la Guerre construit-il une digue "Fort Peck Dam", sur la rivière Missouri, à vingt-milles de Glasgow, Montana, pour alimenter une usine électrique de 50,000 k.w. au début, avec une puissance de développement ultérieur de 400,000 k.w. ?

Que des Insull et leurs émules se demandant quel terrible vent de socialisme déferle sur les Etats-Unis

The first of these is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and
the second is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and

the third is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and
the fourth is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and
the fifth is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and

the sixth is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and
the seventh is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and
the eighth is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and

the ninth is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and
the tenth is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and
the eleventh is the fact that the
total number of cases is 1,000,000, and

pour que l'Etat vienne ainsi déranger les entreprises privées dans leur commerce par trop lucratif, il n'y a là rien d'étonnant. Les intérêts de ces oligarques ne se confondent nullement avec ceux de la nation, et ces trustards en étaient venus à croire que tout dans un pays devait converger vers le succès de leurs entreprises. Toute hostilité contre leur cupidité devenait, selon leur conception, du radicalisme, du socialisme ou du bolchévisme. Que d'adeptes les suivaient dans la voie de ces fausses doctrines inspirées par l'individualisme et l'âpreté au gain.

Le geste de Roosevelt et de son gouvernement démontre bien que les entreprises privées ont joué un rôle menaçant pour l'ordre social, pour qu'il ait aménagé avec tant de précipitation de si puissantes centrales électriques. Avec la politique de Roosevelt, le peuple américain s'engage dans une ère de développement extraordinaire pour l'agriculture et l'électrification rurale. Ce progrès, l'Etat a cru sage de ne pas se reposer sur l'initiative privée pour le réaliser. Aussi, en moins de dix ans, les Etats-Unis seront-ils transformés par l'électricité à bon marché. L'électricité produira des fertilisants, facilitera le travail sur les fermes, rendra l'agriculture accueillante, lucrative. Cet

aspect social, nos entreprises hydroélectriques ne l'ont jamais compris parce que leur but premier et ultime c'est le profit, le profit colossal.

LA SUPERIORITE DE LA REGIE PUBLIQUE SUR
L'ENTREPRISE PRIVEE DANS LE DOMAINE DE L'ELECTRICITE

La régie publique obtient du capital à meilleur compte que l'entreprise privée. Elle ne paie des intérêts que sur de réelles mises de fonds, alors que l'entreprise privée exige une rémunération sur du capital fictif.

La régie publique ne paie pas 1/15 de 1% de ses recettes brutes à la National Electric Light Association; elle ne souscrit pas aux caisses des partis pour les élections fédérales, provinciales et municipales; elle se garde de payer pour la corruption de l'enseignement de l'économie politique; elle n'est pas obligée de retenir, sous forme de "retainers" ou autrement, les services des principaux avocats et des principaux ingénieurs, invariablement les fils, les parents ou les associés de gens haut placés. La régie publique ne dépense pas de fortes sommes pour la publication de réclames dans tous les journaux d'une province ou d'un pays, en vue de s'assurer les sympathies de la presse.

La régie publique ne verse pas de tribut à des compagnies de contrôle, "holding companies", sous prétexte de bénéficier de leurs conseils. Elle n'a pas à acheter, afin de prévenir totalement la concurrence, toutes les chutes d'eau susceptibles d'être mises en valeur économiquement. (Ces chutes d'eau achetées par les entreprises privées et non aménagées, représentent, ne l'oublions pas, un fort capital sur lequel le consommateur doit payer un rendement).

La régie publique n'a pas à corrompre les conseils municipaux, pour arriver à ses fins. Voici un exemple du procédé employé par les utilités publiques d'ordre privé pour l'obtention de faveurs des conseils-de-villes. L'exhibit No.4663, Volume XXV, page 470, vous donne toute une correspondance où s'évalent les moyens de gagner le Conseil-de-Ville de Camilla, en Georgie, pour obtenir que la Ville vende son service d'électricité.

M. R.T. Andrus, président de la Public Utilities Consolidated Corporation de Minneapolis, écrivait ainsi, le 7 août 1928, à M. Keyes de la même compagnie, chargé de la mission de faire consentir le Conseil-de-Ville de Camilla, Georgie, à vendre son service municipalisé de l'électricité:-

"Plus vous travaillerez avec des conseils-de-villes,
"plus vous demeurerez convaincus que les membres
"d'un Conseil, comme individus, sont bien différents
"du groupe en réunion plénière. D'après mon
"expérience, le seul moyen d'accomplir quelque
"chose avec des conseils municipaux, c'est de leur
"vendre votre proposition 100% avant la réunion
"du conseil, puis de laisser à l'homme fort de ce
"groupe le soin de faire avaler la pilule au public.
"Chacun des membres d'une administration civique
"nourrit assez de crainte pour son avenir politique,
"que le temps venu de ratifier un acte dans une
"séance de conseil les rend tous muets, sauf si
"la proposition a été bien cuisinée au préalable".

Si vous avez remarqué les événements
qui se sont déroulés devant certains conseils-de-villes
de cette province, ne croyez-vous pas, Messieurs les
Commissaires, que nous ayons toutes les raisons de
croire à la mise en pratique de ces méthodes chez nous ?

-L E S T A U X-

Puisque l'entreprise municipalisée ou
étatisée n'a pas à rencontrer toutes ces innombrables
dépenses encourues par les entreprises surcapitalisées
obligées de maintenir le public dans l'ignorance des
secrets de leur commerce et de payer un rendement sur
des capitaux démesurément soufflés, il en découle qu'il
est, certes, facile, pour la régie publique, de vendre
l'électricité à meilleur compte que les entreprises privées.

En voulez-vous une démonstration simple:

Prenons les consommations en kwh. pour les services commercial et domestique dans la Province de Québec, puis voyons ce qu'elles ont coûté aux contribuables et ce qu'elles auraient coûté en Ontario et au Manitoba. (J'utilise pour ces calculs les chiffres, et les moyennes donnés dans le recensement industriel de 1932, Ottawa, (pp. 1-8 - 9 et 25).

173,727,000 kwh. : consommation commerciale.

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Coût dans la Province de Québec,... | \$ 5,615,201.00; |
| " " la Province d'Ontario,... | 3,630,894.00; |
| " " la Province du Manitoba, | 2,675,395.00. |

239,032,000 kwh. : consommation domestique.

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Coût dans la Province de Québec,... | \$ 8,210,401.00; |
| " " la Province d'Ontario,... | 4,063,544.00; |
| " " la Province du Manitoba, | 2,533,739.00. |

Le coût de l'éclairage commercial et domestique réunis est:

Dans la Province de Québec, ... \$ 13,825,602.00.

Il serait, ... " la Province d'Ontario, ... 7,694,438.00;

Il serait, ... " la Province du Manitoba, 5,209,134.00.

Donc le coût dans l'Ontario et le Manitoba réunis serait de, 12,903,572.00,

Alors qu'il est dans la Province de Québec seule, 13,825,602.00.

Ces chiffres parlent et vous démontrent qu'on a soutiré du peuple des centaines de millions

depuis un quart de siècle pour favoriser une classe de privilégiés auxquels le gouvernement a concédé ou affermé nos plus belles chutes d'eau.

Pour excuser la différence des taux entre Ontario et Québec, on a invoqué souvent les taxes que paient les entreprises privées et dont sont partiellement exempts les services étatisés ou municipalisés.

Les services municipalisés ajoutent en plusieurs cas à leurs dépenses le montant de taxes qu'il seraient obligés de verser s'ils exerçaient leur commerce comme entreprise particulière. C'est ainsi que, dans son bilan de 1929, la Ville de Cleveland, après avoir porté au compte des taxes \$373,220.76, accuse un surplus de \$547,439.47; en 1930, le surplus est moindre, en raison de la dépression économique, mais il se chiffre encore à \$299,689.86, après avoir déduit pour les taxes une somme de \$362,835.55.

M. Jadson C. Dickerman, ingénieur pour la Commission Fédérale du Commerce, a fait l'étude de toute l'organisation de l'Alabama Power, et voici comment il répartit le coût de la génération d'un K.W.H.: (1)

(1) Vol. XXX, page 214.

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| | <u>ct.</u> |
| Coût total de production,..... | 0.1066 |
| Frais de transmission,..... | .0231 |
| Frais de distribution,..... | .0500 |
| Frais d'utilisation,..... | .0090 |
| Frais pour le commerce,..... | .0185 |
| Frais pour nouvelles affaires,..... | .0175 |
| Frais généraux,..... | .0914 |
| Amortissement,..... | .0623 |
| Taxes et patentes,..... | <u>.1117</u> |
| Total, | .4904 |

Il démontre que les taxes et les patentes (licences) représentent environ 11/100 de centin par K.W.H.

Il démontre aussi qu'un K.W.H. livré au consommateur coûte 49/100 de centin à la compagnie. Celle-ci chargeait tout de même, en 1929, une moyenne de 5.56 cts. le K.W.H. pour le tarif résidentiel (1). La Shawinigan Water & Power Co. est plus exigeante encore, puisque M. Massue, statisticien de cette compagnie, a admis, dans une conférence donnée à Québec, que la moyenne pour le service résidentiel, dans les 250 municipalités desservies par la Shawinigan, était de

(1) Vol. XXX, page 213.

7.35 centins le kwh., quand, en Ontario, la moyenne pour le même service est de 1. 3/4 centin.

A Winnipeg, avant la municipalisation, en 1906, l'électricité se vendait vingt centins le kwh.. Dès la municipalisation, le coût a baissé à 3 1/3 centins et a toujours diminué depuis,

Voici un tableau comparatif publié en 1921 par la Commission Hydro Electrique d'Ontario (1) établissant la différence du prix de l'électricité avant et après la municipalisation. Il convaincra tous ceux que n'aveugle pas le préjugé.

COMPARAISON DES TAUX DANS SEIZE VILLES
CANADIENNES AVANT ET APRES LA MUNICIPALISATION

| | SERVICE DOMESTIQUE | | SERVICE COMMERCIAL | |
|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Taux avant
Municipalisation | Taux après
Municipalisation | Taux avant
Municipalisation | Taux après
Municipalisation |
| TORONTO,... | 8.00 | 2.20 | 12.00 | 2.20 |
| HAMILTON,.. | 8.00 | 2.30 | 8.00 | 1.30 |
| LONDON,.... | 9.00 | 2.20 | 9.00 | 1.80 |
| St.THOMAS,.. | 11.00 | 2.60 | 11.00 | 2.20 |
| GUELPH,.... | 8.00 | 2.60 | 8.00 | 2.20 |
| St.MARYS,.. | 9.00 | 3.10 | 9.00 | 3.00 |
| WATERLOO,.. | 12.00 | 2.30 | 12.00 | 2.30 |
| HESPELER,.. | 10.00 | 4.10 | 10.00 | 3.50 |
| WINDSOR,.. | 12.00 | 3.20 | 8.00 | 3.20 |
| SARNIA,.... | 6.00 | 4.30 | 5.40 | 5.00 |
| STRATFORD,.. | 12.00 | 2.10 | 12.00 | 2.40 |
| WOODSTOCK,.. | 8.00 | 2.40 | 8.00 | 2.10 |
| PRESTON,... | 9.00 | 2.80 | 9.00 | 2.70 |
| NEW HAMBURG | 10.00 | 4.10 | 10.00 | 4.30 |
| INGERSOLL,. | 8.00 | 3.50 | 8.00 | 2.40 |
| Moyenne
(Centins), | 9.33 | 2.92 | 9.39 | 2.70 |

(1) Hydro Electric Power in the Niagara District, p.9., ou
Municipal Electric Light & Power Plants, par Carl D.Thompson,
p.45.

Vous voyez par ce tableau ce que la municipalisation a accompli. Dès 1922, en Ontario, la municipalisation à ce moment loin d'être aussi généralisée qu'elle l'est aujourd'hui, avait déjà fait économiser \$60,000,000.00 aux consommateurs, par la réduction des taux. Quelle serait aujourd'hui la somme épargnée ? Et n'oublions pas que tout en permettant à ses usagers de faire d'aussi importantes économies, l'Hydro ontarienne a éteint plus du tiers de sa dette. La réserve totale se capitalise à \$129,170,080.00 et la dette totale à \$394,666,542.00.

Dans le dernier recensement industriel pour les Centrales Electriques (pp. 66 et 69) publié par le Département du Commerce à Washington en 1932, on donne la moyenne du coût par K.W.H. pour les services municipalisés et commerciaux dans cinquante divisions géographiques.

Au chapitre du service domestique, la moyenne est plus basse pour les services municipalisés dans quarante-trois divisions géographiques sur cinquante.

Pour le service commercial, la moyenne est plus basse pour les services municipalisés dans quarante-quatre divisions sur cinquante. Sur les six exceptions, cinq cas n'offrent qu'une différence de quelques dixièmes de centin le K.W.H. avec la moyenne des services

commerciaux. Aux Etats-Unis, les services municipalisés ont eu à subir une guerre terrible organisée par ce formidable trust. C'est pourquoi ils n'ont pas encore connu les succès réalisés en Ontario et au Manitoba.

En 1902, vous trouviez aux Etats-Unis 815 services municipalisés; aujourd'hui vous pouvez en compter 1,802 et sur ce nombre 865 seulement génèrent leur électricité (1).

Inversement vous comptiez 2,805 entreprises commerciales en 1902, et en 1932, il n'en restait plus que 1,627.

Les organisations municipales bien que plus nombreuses que les entreprises privées, n'ont vendu que 5% de l'électricité aux Etats-Unis. C'est donc vous démontrer en quelles conditions désavantageuses elles opèrent comparativement aux entreprises particulières. Toutefois, les résultats confirment la supériorité du régime municipal. Et l'accroissement du nombre des services municipalisés témoigne aussi de la popularité de la régie publique, en dépit de toute la propagande condamnable du Trust de l'électricité pour tromper le public.

Avec moins de centrales et dix-neuf fois plus d'électricité vendue que les usines municipales, les

(1) Recensement des industries électriques publié par le département du Commerce aux Etats-Unis en 1932, p.49.

entreprises privées donnent cependant des résultats inférieurs, dans tous les Etats-Unis, à ceux que l'on obtient avec les services municipalisés.

Dans Ontario, 13 municipalités avaient, en 1908, leur service d'électricité municipalisé; aujourd'hui, ce chiffre est porté à 757, en plus des 171 districts ruraux.

Maintenant, faut-il comparer les taux d'un endroit avec ceux d'un autre, devant cette Commission? Nous avons préparé, en 1930, de ces tableaux comparatifs, qui sont publiés dans le rapport de l'enquête faite par une commission que le Conseil-de-Ville de Québec avait nommée pour l'étude de la question de l'électricité.

On a nié, au début, que nous payions l'électricité plus cher en cette province qu'en Ontario. Négation nullement fondée. On le reconnaît aujourd'hui, mais on cherche des excuses et des explications pour ces différences de taux.

Pour quelle raison a-t-on nié la vérité des faits en 1930 ? Pour quelle raison des ministres, sur le parquet de la Chambre, et le Président de la Commission des Services Publics ont-ils dit qu'il y avait peu de différence entre les taux de l'électricité dans la province de Québec et ceux dans Ontario ? *De*
eût été si facile de répondre à nos chiffres par des exemples.

Ce qui s'est écrit et dit de faussetés, pour garder le public dans l'ignorance de la vérité, c'est inouï.

Ce que l'on a avancé de faussetés pour ruiner le crédit de certaines entreprises qui sont un réel succès, je vous l'ai démontré au début de ce travail. N'a-t-on pas même distribué deux millions d'exemplaires d'une brochure écrite par Ole Hanson, un ex-maire de Seattle, pour démontrer que la municipalisation à Seattle était une faillite ?

Voici comment répondait à ces accusations M. J.D. Ross, surintendant du service municipal de l'électricité à Seattle (1):

"Les compagnies privées dépensent des millions dans
"L'Etat de Washington et sur tout le continent, en
"propagande, aux frais du public, pour démontrer que
"des usines municipalisées sont inéfficaces et conduites
"par la politique, et que la possession exclusive
"de centrales électriques dans un territoire, - ce que
"les compagnies appellent: le monopole public -
"devient aussi mal que le monopole privé.
"Voici quelques faits:-
"1-. Il faut quatre fois plus de capital pour une
"compagnie privée dans l'Etat de Washington pour
"délivrer un C.V. d'énergie électrique que pour une
"usine municipale ou étatisée.

Est-ce qu'on peut appeler cela de l'efficacité ?
"2-. Les compagnies privées, en raison de leur
"capitalisation excessive, doivent exiger des taux
"plus élevés afin de gagner l'intérêt sur ce
"capital. Et jusqu'à ce que les centrales
"municipalisées fussent établies et que les compagnies

(1) Exh. 1644, pt. IV., p.162.

On ne peut évaluer à 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

(1907)

On ne peut évaluer à 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

(1907)

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

Le chiffre de la production de la région est de 100 millions.

(1907)

"fussent forcées de rencontrer la concurrence, les
"taux de ces dernières étaient deux fois et demie
"plus hauts que ceux présentement exigés par le
"service municipal.

"Peut-on appeler cela de l'efficacité ?

"3-. La population de Seattle épargne annuellement
"\$10,000,000.00 par l'économie réalisée sur la
"réduction des taux, réduction à laquelle
"l'entreprise privée a dû se soumettre pour rencontrer
"la concurrence.

"La compagnie privée possède-t-elle à
"elle seule le monopole de l'efficacité ?

"4-. La concurrence des centrales de Seattle et de
"Tacoma a contraint les compagnies privées à
"réduire leurs taux, afin qu'elles puissent offrir
"les mêmes avantages à la clientèle. Il en a été
"de même dans Los Angeles. Les entreprises
"municipalisées établissent les taux et empêchent
"les compagnies d'exiger des prix exorbitants.
"Et ceci est très vrai sur toute la côte du Pacifique."

"Est-ce de l'inefficacité ?

Vous avez, dans cette réponse de M. Ross,
exactement le raisonnement que nous tenons dans cette
province depuis cinq ans.

Sans l'entreprise municipale, nous
paierions l'électricité .10 centins le K.W.H., comme cela
se rencontre encore dans des grands centres aux Etats-Unis.
A New-York, on payait encore, en 1930, - je n'ai pas
sous la main les taux de 1934, -.10 centins le K.W.H. et
le plus bas degré du taux dégressif était de six centins.

Cela n'empêchera pas nos compagnies de
nous parler de l'importance du grand débit de la consommation

Le 10 mars 1954, le commandant J. B. B. a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air. Il a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air le 10 mars 1954.

Le 10 mars 1954, le commandant J. B. B. a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air. Il a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air le 10 mars 1954.

Le 10 mars 1954, le commandant J. B. B. a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air. Il a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air le 10 mars 1954.

Le 10 mars 1954, le commandant J. B. B. a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air. Il a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air le 10 mars 1954.

Le 10 mars 1954, le commandant J. B. B. a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air. Il a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air le 10 mars 1954.

Le 10 mars 1954, le commandant J. B. B. a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air. Il a été nommé à la tête de la 1^{re} division de l'Armée de l'Air le 10 mars 1954.

et du facteur de charge pour la réduction des taux. A New-York, la consommation ne laisse pas d'être considérable et cependant les taux demeurent élevés en raison de la puissante organisation du trust dans cette région. Le public, tenu dans l'ignorance, a payé l'électricité dix fois trop cher sans trop maugréer, jusqu'à ces dernières années. Roosevelt a enfin sonné l'éveil.

A Chicago, pays des Insull, on payait l'électricité encore huit sous le K.W.H., en 1930, parce que la municipalisation n'était pas encore venue montrer à ces gens le véritable coût de revient d'un K.W.H.. Les Messieurs Insull possédaient alors assez d'influence pour tenir toute cette population dans l'ignorance.

L'étatisation aux Etats-Unis va désormais libérer une forte partie du peuple américain des abus du Trust. Déjà, dans la vallée du Tennessee, l'aménagement du Muscle Shoals génère 261,000 C.V. et le potentiel en C.V. demeure à plus de 600,000 C.V.

On construit deux autres digues, au coût de cinquante-quatre millions de dollars, pour desservir une population de plus de deux millions.

L'Hon. John E. Rankin du Mississippi, le 7 février 1934, déclara à la Chambre des représentants, à Washington, que si Roosevelt ne faisait rien autre chose

que d'établir des centrales "témoins" pour démontrer au peuple ce que doit coûter un K.W.H., il mériterait la reconnaissance du peuple américain d'aujourd'hui et des générations futures.

Les taux établis par la Tennessee Valley Authority sont calculés d'après une stricte base d'affaires, en tenant compte des frais d'administration, d'opération, d'entretien, de désuétude, d'intérêt sur le capital, d'amortissement et même des taxes, tout comme s'il s'agissait d'une entreprise privée.

Or, voici les prix de l'électricité vendue aux municipalités et délivrée à des sous-centrales construites aux frais du gouvernement:

Demande: 90 cts. par K.W. par mois.

Energie:

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Les premiers 100,000 kwh. par mois | à 4/10 de centin par KWH; |
| les ----- 200,000 kwh. suivants | } à 3/10 de centin par KWH; |
| par mois | |
| les ----- 700,000 kwh. suivants | } à 1/4 de centin par KWH; |
| par mois | |
| Le reste, | à 2/10 de centin par KWH. |

Les municipalités peuvent obtenir de l'électricité à ce prix, à condition qu'elles la revendent au tarif suivant:

SERVICE DOMESTIQUE:

Service de deux ou trois fils.

| | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| Les premiers 50 kwh. par mois | à .03 centins par KWH; |
| les ----- 150 kwh. suivants par mois | à .02 centins par KWH; |
| les ----- 200 kwh. suivants par mois | à .01 centin par KWH; |
| La balance, | à .004 de centin par KWH. |

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

...the ... of the ...
...the ... of the ...
...the ... of the ...

Dans la Vallée du Tennessee, pour ne citer qu'un exemple, 500 kwh. coûtent \$6.90 dans un village comme dans une ville. A Québec, la même consommation coûte \$9.55.

Minimum par mois:

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Compteur de 5 ampères,..... | \$ 0.75 cts. |
| " " 15 " ,..... | \$ 1.00 " |
| " " 50 " ,..... | \$ 1.50 " |

SERVICE COMMERCIAL: :::

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Les premiers 250 kwh.par mois,..... | à .03 centins par KWH; |
| Les ----- 750 kwh.suivants,par mois | à .02 centins " KWH; |
| Les ----- 1,000 kwh.suivants,par mois | à .01 centin " KWH; |
| Le reste,..... | à .008 de centin " KWH. |

Minimum par mois:

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Compteur de 5 ampères, 50 kwh.,..... | \$ 1.50 |
| " " 15 " , 66 2/3 kwh,..... | \$ 2.00 |
| " " 50 " , | \$ 3.00 |

:::

FORCE MOTRICE:

Charge de demande:\$ 1.00 par mois.

Cette demande doit avoir une durée d'au moins une demi-heure.

Charge pour l'énergie:

| | |
|---|---------------------------|
| Les premiers 10,000 kwh. par mois,..... | à .01 centin par KWH; |
| Les ----- 25,000 kwh. suivants,par mois | à 6/10 de centin par KWH; |
| Les ----- 65,000 kwh. suivants,par mois | à 4/10 de centin par KWH; |
| Les -----400,000 kwh. suivants,par mois | à 3/10 de centin par KWH; |
| Le reste,..... | à 1/4 de centin par KWH. |

1914

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..

... ..
... ..
... ..
... ..

... ..

... ..
... ..
... ..
... ..

... ..

... ..
... ..

... ..

... ..
... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

L'industrie qui emploiera moins que de 10 KW. de demande paiera son électricité d'après le tarif commercial.

L'Hon. Rankin a démontré, à Washington, que 850 KWH. coûtaient à Analusia, ALA., et à Meridan, MISS. \$58.60, alors qu'une municipalité desservie par la Tennessee Valley Authority ne paierait désormais que \$8.50. Voilà les fruits de l'étatisation clairement établis.

Voici un tableau comparatif, tel que préparé par l'Hon. Rankin. Une municipalité peut acheter 4,000 kwh. de la Centrale Muscle Shoals, sous la direction d'une commission gouvernementale, pour \$20.90. Or, voyons ce qu'une égale consommation coûterait dans les villes suivantes, au tarif de 1931:

| | |
|---------------------------|-----------|
| MUSCLE SHOALS,..... | \$ 20.90, |
| BISBEE, ARIZ.,..... | 160.40, |
| FORT SMITH, ARK.,..... | 200.90, |
| DENVER, COLO.,..... | 200.60, |
| DANBURY, CONN.,..... | 162.25, |
| WILMINGTON, DEL.,..... | 249.63, |
| MIAMI, FLA.,..... | 281.90, |
| BOISE, IDA.,..... | 162.30, |
| QUINCY, ILL.,..... | 240.85, |
| INDIANAPOLIS, IND.,..... | 163.25, |
| DES MOINES, IA.,..... | 122.15, |
| BANGOR, ME.,..... | 360.00, |
| (1) HAGERSTOWN, MD.,..... | 103.00, |
| BOSTON, MASS.,..... | 260.00, |
| WINONA, MINN.,..... | 124.20, |
| JEFFERSON CITY, MO.,..... | 144.50, |
| RENO, NEV.,..... | 97.50, |
| SCOTTS BLUFF, NEBR.,..... | 244.38, |
| BERLIN, N.H.,..... | 207.75, |

(1) Service Municipalisé.

Je n'ai pas vérifié les chiffres de l'Hon. Rankin. Comme ils ont été donnés à la Chambre des représentants de la nation américaine, le mercredi 7 février 1934, l'Hon. Rankin a dû, de toute nécessité, les faire vérifier.

S'il plaisait à MM. les Commissaires de les contrôler, je pourrais, je crois, fournir les chiffres officiels pour la plupart de ces villes, sinon pour toutes.

Dorénavant, toutes les petites municipalités de la Vallée du Tennessee paieront donc l'électricité meilleur marché que les villes de Québec et Montréal, où l'on prétend avoir accordé des réductions si mirobolantes. Dès le début de la nationalisation de Muscle Shoals, voilà que l'on fait mieux que dans notre province, pays si richement doté de ressources hydrauliques.

C'est une honte pour nous. Est-ce pour obtenir de pareils résultats que l'on nous a dépouillés de nos plus belles ressources **naturelles** ?

Est-ce pour avantager une classe de privilégiés ou pour servir notre population que la Providence a placé toute cette houille blanche dans notre province ?

LA REGIE PUBLIQUE ET L'ELECTRIFICATION DES FERMES

Personne ne peut s'attendre à ce qu'une compagnie par actions pousse le désintéressement jusqu'à électrifier des zones d'où elle ne pourrait retirer un profit suffisant pour la rémunération de son capital. Or, pour que les compagnies hydroélectriques de cette province trouvent profit à électrifier les fermes de nos cultivateurs, il faut non seulement qu'elles y obtiennent un rendement sur le capital sain, mais aussi sur le capital artificiel beaucoup plus considérable que le capital sain. Nos campagnes ne peuvent donc pas être électrifiées dans ces conditions, et jamais les réseaux de distribution du Trust de l'électricité ne pénétreront les endroits de misère pour y faire naître la prospérité.

Dans ces conditions, seul l'Etat peut venir en aide à nos cultivateurs et leur apporter les bienfaits de l'électricité au prix de revient.

Les statistiques fédérales ne permettent pas de connaître exactement le nombre de fermes électrifiées dans la province de Québec puisque, nous dit-on, on compte comme une ferme électrifiée toute habitation de cultivateur où s'allume une ampoule électrique. A ce compte, Ontario aurait 62,706 fermes électrifiées, alors que la province de Québec n'en compterait que 17,907.

En Ontario, si vous comptez comme électrifiées seulement les fermes où l'on utilise l'électricité comme force motrice, vous en trouvez 24,519, d'après les chiffres de l'Hydro.

Le recensement agricole de 1931 publié par le Gouvernement Fédéral rapporte que dans la province de Québec il y a 3,311 moteurs électriques en usage sur les fermes, alors qu'en Ontario l'on en compte 9,604.

En Ontario, les cultivateurs ont dépensé pour électrifier leur résidence et leur ferme \$1,226,080,00. Dans le Québec, nos fermiers n'ont dépensé que \$452,420,00.

Le recensement agricole donne 827 trayeuses électriques pour la province de Québec, et 4,015 pour la province d'Ontario.

En Nouvelle-Zélande, le rapport officiel de 1934 (p.322) indique qu'il y a 24,350 trayeuses électriques en usage qui permettent de traire simultanément 85,175 vaches.

En Ontario, d'après le rapport de l'Hydro pour l'année 1933 (p.69), les lignes rurales ont plus de 9,000 milles de longueur. Dans la province de Québec, le total des lignes de transmission et de distribution pour les villes comme pour les campagnes se chiffre à 11,137 milles. Cette seule comparaison n'en dit-elle pas plus long que bien d'autres chiffres ?

D'après la vulgarisation de l'électricité dans ces trois régions agricoles différentes, l'on peut juger de la supériorité de la régie publique sur l'entreprise privée pour l'électrification rurale.

Dans le Québec, l'entreprise privée ne peut s'intéresser au perfectionnement de l'agriculture par l'électrification, en raison de l'absence de profits dans l'électrification rurale.

Dans l'Ontario et en Nouvelle-Zélande, l'électricité est sous le contrôle de l'Etat, aussi se poursuit-il une diffusion intense de l'usage de l'électricité dans ces milieux agricoles.

A la page 174 de ce texte, vous trouverez un tableau indiquant:-

1. La population des municipalités électrifiées dans la Province de Québec;
2. Celle des municipalités non électrifiées;
3. Le nombre de cultivateurs dans les paroisses électrifiées;
4. Le nombre de ceux qui font usage de l'électricité;
5. Le nombre de cultivateurs dans les paroisses non électrifiées.

Dans la province de Québec, 47,853 cultivateurs ne peuvent présentement obtenir l'électricité. Ils sont réduits à vivre dans les conditions primitives de la colonie et ceci dans une province où les compagnies hydro-

[illegible]

LISTE DES COMTES POURVUS ET NON POURVUS DU SERVICE DE L'ELECTRICITE
DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

-174-

| COMTES | POPULATION DES MUNICIPALITES | | | NOMBRE DE CULTIVATEURS DANS LES MUNICIPALITES | | | |
|--------------------|------------------------------|-----------------|-----------|---|-------------------------|-----------------|---------|
| | ELECTRIFIES | NON ELECTRIFIES | TOTALES | ELECTRIFIES | UTILISANT L'ELECTRICITE | NON ELECTRIFIES | TOTAL |
| ABITIBI | 6,639 | 12,485 | 19,124 | 719 | 35 | 2,128 | 2,847 |
| ARGENTEUIL | 13,308 | 1,550 | 14,858 | 1,223 | 178 | 246 | 1,478 |
| ARTHABASKA | 7,348 | 11,772 | 19,120 | 967 | 121 | 1,981 | 2,948 |
| BAGOT | 11,626 | 3,711 | 15,337 | 1,047 | 206 | 616 | 2,062 |
| BEAUC | 39,639 | 3,925 | 43,564 | 3,486 | 708 | 611 | 4,097 |
| BEAUMARNOIS | 7,532 | --- | 7,532 | 83 | 248 | --- | 803 |
| BELLECHASSE | 17,192 | 5,637 | 22,829 | 1,721 | 225 | 728 | 2,449 |
| BERTHIER | 14,747 | 2,536 | 17,283 | 2,161 | 336 | 283 | 2,404 |
| BOHAY | 13,077 | 17,931 | 31,008 | 1,242 | 149 | 2,646 | 4,488 |
| BROME | 10,996 | 1,216 | 12,212 | 1,467 | 182 | 284 | 1,751 |
| CHAMBLAY | 12,617 | --- | 12,617 | 642 | 219 | --- | 642 |
| CHAMPLAIN | 27,732 | 3,362 | 31,094 | 2,194 | 776 | 401 | 2,596 |
| CHARLEVOIX | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| EST. | 9,519 | 2,602 | 12,121 | 352 | 225 | 352 | 704 |
| CHATEAUGUAY | 5,988 | 3,713 | 9,701 | 481 | --- | 461 | 942 |
| CHICOUTIMI | 10,957 | --- | 10,957 | 1,467 | 390 | --- | 1,467 |
| COMPTON | 17,396 | 5,288 | 22,684 | 1,456 | 431 | 746 | 2,202 |
| DEUX-MONTES | 10,586 | 2,620 | 13,206 | 1,656 | 273 | 462 | 2,117 |
| DORCHESTER | 14,456 | 232 | 14,688 | 1,772 | 481 | 51 | 1,823 |
| DRUMMOND | 27,901 | 3,149 | 31,050 | 3,325 | 325 | 535 | 3,860 |
| FRONTENAC | 11,636 | 9,702 | 21,338 | 742 | 167 | 1,689 | 2,431 |
| GASPE-Est | 9,383 | 11,197 | 20,580 | 903 | 194 | 1,597 | 2,500 |
| GASPE-Ouest | 3,426 | 25,467 | 28,893 | 44 | 47 | 4,114 | 4,158 |
| GATINEAU | 689 | 8,280 | 8,969 | 67 | --- | 769 | 826 |
| HOACHELAGA | 18,599 | 4,583 | 23,182 | 1,975 | --- | 662 | 2,637 |
| HULL | --- | 1,453 | 1,453 | --- | --- | --- | --- |
| HUNTINGDON | 7,590 | --- | 7,590 | 549 | 181 | --- | 549 |
| IBERVILLE | 7,312 | 2,122 | 9,434 | 1,555 | 244 | 329 | 1,884 |
| ILES-DE-la-MADERNE | 6,049 | 509 | 6,558 | 1,005 | 105 | 70 | 1,075 |
| JACQUES-CARTIER | --- | 8,262 | 8,262 | --- | --- | 932 | 932 |
| JOLIETTE | 5,857 | --- | 5,857 | 548 | --- | --- | 548 |
| KAMOURASKA | 14,277 | 2,713 | 16,990 | 1,804 | 335 | 337 | 2,141 |
| LABELLE | 18,297 | 4,680 | 22,977 | 1,431 | 236 | 446 | 1,877 |
| LAC-ST-JEAN | 8,717 | 9,935 | 18,652 | 561 | 134 | 1,668 | 2,249 |
| LAC-ST-JEAN | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Est. | 15,772 | 1,300 | 17,072 | 1,232 | --- | 196 | 1,428 |
| Ouest. | 18,046 | 7,112 | 25,158 | 1,922 | 604 | 1,158 | 3,080 |
| LAPRAIRIE | 7,892 | --- | 7,892 | 948 | 274 | --- | 948 |
| L'ASSOMPTION | 12,306 | 400 | 12,706 | 1,415 | 639 | 52 | 1,467 |
| LAVAL | 11,616 | --- | 11,616 | 880 | --- | --- | 880 |
| LEVIS | 17,209 | --- | 17,209 | 1,148 | 279 | --- | 1,148 |
| L'ISLET | 11,644 | 8,119 | 19,763 | 989 | 349 | 864 | 1,793 |
| LOTBINIERE | 21,836 | 2,600 | 24,436 | 2,559 | 287 | 522 | 3,081 |
| MASKINONGE | 12,911 | 391 | 13,302 | 1,443 | 216 | 41 | 1,484 |
| MATANE | 16,396 | 3,480 | 19,876 | 944 | 301 | 309 | 1,253 |
| MATAPEDIA | 17,039 | 6,359 | 23,398 | 1,255 | 941 | --- | 2,196 |
| MERCANTIL | 12,790 | 9,070 | 21,860 | 1,665 | 166 | 1,677 | 3,242 |
| MISSISQUOI | 8,078 | 3,173 | 11,251 | 1,151 | 159 | 484 | 1,635 |
| MONTCAUM | 12,453 | 934 | 13,387 | 1,626 | 707 | 159 | 1,785 |
| MONTMAGNY | 9,368 | 7,011 | 16,379 | 807 | 124 | 803 | 1,610 |
| MONTMORENCY | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| No. 1 | 12,455 | 610 | 13,065 | 602 | --- | 61 | 663 |
| MONTMORENCY | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| No. 2 | 2,548 | 1,366 | 3,914 | 205 | --- | 144 | 349 |
| NAPIERVILLE | 7,903 | --- | 7,903 | 1,003 | 145 | --- | 1,003 |
| NICOLET | 13,677 | 12,307 | 25,984 | 1,732 | 191 | 1,691 | 3,423 |
| PAPINEAU | 14,627 | 8,907 | 23,534 | 1,234 | 74 | 1,548 | 2,782 |
| PONTIAC | 10,834 | 8,800 | 19,634 | 1,211 | 30 | 1,514 | 2,726 |
| PORTNEUF | 33,322 | 405 | 33,727 | 2,729 | 630 | 45 | 2,774 |
| QUEBEC | 27,830 | 1,010 | 28,840 | 1,292 | 588 | 208 | 1,500 |
| RICHELIEU | 6,429 | 3,867 | 10,296 | 821 | 104 | 333 | 1,154 |
| RICHMOND | 14,119 | 3,294 | 17,413 | 1,742 | 124 | 256 | 1,998 |
| RIMOUSKI | 21,827 | 5,757 | 27,584 | 1,655 | 281 | 705 | 2,260 |
| ROUVILLE | 12,092 | 1,092 | 13,184 | 1,285 | 266 | 192 | 1,477 |
| SAGUENAY | 2,140 | 4,894 | 7,034 | 79 | 18 | 286 | 365 |
| SHEFFORD | 6,277 | 9,213 | 15,490 | 742 | 118 | 1,563 | 2,305 |
| SHERBROOKE | 9,190 | 1,176 | 10,366 | 1,345 | 109 | 244 | 1,589 |
| SOULANGES | 7,900 | 1,196 | 9,096 | 739 | 112 | 192 | 931 |
| STANTHEP | 12,861 | 2,121 | 14,982 | 1,483 | 229 | 410 | 1,893 |
| ST-HYACINTHE | 9,798 | 2,328 | 12,126 | 1,096 | 189 | 561 | 1,657 |
| ST-JEAN | 4,291 | --- | 4,291 | 1,106 | 130 | --- | 1,106 |
| ST-Maurice | 15,687 | 1,724 | 16,811 | 1,732 | 339 | 129 | 1,861 |
| TEMSCAMIN | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QUE. | 1,741 | 9,576 | 11,317 | 126 | 10 | 1,307 | 1,433 |
| TEMSCOUATA | 22,724 | 15,509 | 38,233 | 2,033 | 213 | 1,704 | 3,739 |
| TERRES-NOUVE. | 19,916 | 1,628 | 21,544 | 2,305 | 468 | 245 | 2,550 |
| VAUDREUIL | 10,355 | 347 | 10,702 | 825 | 142 | 51 | 876 |
| VERCHERES | 9,828 | 1,717 | 11,545 | 929 | 216 | 223 | 1,152 |
| WOLF | 7,785 | 8,389 | 16,174 | 803 | 118 | 1,310 | 2,113 |
| YAMASKA | 11,148 | 4,876 | 16,024 | 1,211 | 146 | 594 | 1,805 |
| TOTAL | 923,306 | 332,492 | 1,255,798 | 92,235 | 16,726 | 47,853 | 140,088 |

électriques se vantent de générer près de la moitié de l'électricité produite au Canada. Puis dans les paroisses électrifiées, sur 92,235 cultivateurs, 16,726 seulement se permettent le luxe de s'éclairer à l'électricité.

Ces chiffres vous l'avez vu ne concernent que les cultivateurs.

Prenons maintenant le total des populations des villages non électrifiés, soit 332,492 et nous avons le nombre des nôtres que nous laissons dans l'impossibilité physique de bénéficier des usages si variés de l'électricité. Le reste de la population rurale qui vit dans les villages électrifiés se chiffre à 923,306. En majeure partie, elle est dans l'impossibilité matérielle d'utiliser l'électricité, faute de finance pour électrifier le domicile ou la ferme et aussi faute de finance pour acquitter la note que présenterait mensuellement la compagnie.

Afin de nous venir en aide, une personne parfaitement respectable a préparé une statistique sur l'électrification du vieux comté de Lotbinière, situé à une douzaine de milles de Québec. (Vous trouverez ce tableau à la page 176).

Quatre mille six cent soixante-deux familles (4,662) habitent ce comté.

STATISTIQUE DE L'ELECTRICITE DANS LE COMTE DE LOTBINIERE.

| PAROISSES | POPULATION | FAMILLES
DANS
VILLAGE. | FAMILLES
AVEC
ELECTRICITE
(VILLAGES) | FAMILLES
DANS LES
RANGS. | FAMILLES
AVEC
ELECTRICITE
(RANGS) | REMARQUES |
|--------------------|------------|------------------------------|---|--------------------------------|--|-----------|
| ST-SYLVESTRE | 1,200 | 63 | 37 | 160 | 0 | 0 |
| VAL-ALAIN | 1,100 | 15 | 0 | 180 | 0 | 0 |
| STE-AGATHE | 1,200 | 63 | 35 | 174 | 3 | 3 |
| ST-PATRICE | 994 | 50 | 40 | 150 | 0 | 0 |
| STE-FRS. | | | | | | |
| ROMAINE..... | 759 | 12 | 0 | 156 | 0 | 0 |
| ISSOUDUN | 800 | 54 | 40 | 106 | 0 | 0 |
| LOTBINIERE | 1,654 | 100 | 81 | 179 | 108 | 0 |
| ST-GILLES..... | 955 | 40 | 25 | 110 | 6 | 0 |
| ST-AGAPIT..... | 1,253 | 90 | 85 | 127 | 6 | 4 |
| STE-PHILO- | | | | | | |
| MENE..... | 1,140 | 92 | 48 | 127 | 6 | 1 |
| VILLEROY..... | 825 | 15 | 0 | 137 | 0 | 0 |
| ST-ANTOINE..... | 1,010 | 45 | 40 | 60 | 0 | 0 |
| PARISVILLE..... | 725 | 36 | 27 | 109 | 0 | 0 |
| STE-CROIX..... | 2,000 | 160 | 112 | 175 | 17 | 3 |
| ST-APOLLI- | | | | | | |
| NAIRE..... | 1,561 | 114 | 73 | 166 | 10 | 0 |
| JOLY..... | 925 | 18 | 0 | 169 | 0 | 0 |
| ST-EDOUARD..... | 1,700 | 105 | 52 | 195 | 0 | 1 |
| ST-JEAN DES- | | | | | | |
| CHAILLONS... | 1,760 | 225 | 166 | 92 | 10 | 4 |
| STE-EMELIE..... | 1,213 | 127 | 60 | 102 | 0 | 0 |
| ST-FLAVIEN..... | 1,670 | 100 | 75 | 157 | 64 | 5 |
| ST-NARCISSE..... | 927 | 55 | 15 | 107 | 0 | 0 |
| DOSQUET..... | 850 | 65 | 25 | 80 | 10 | 0 |
| TOTAL | 26,221 | 1,644 | 1,036 | 3,018 | 240 | 21 |

LA POPULATION TOTALE DES FAMILLES EST DE 4,662

NOMBRE DE PAROISSES 22 .

STATISTIQUE DE L'ÉLEVAGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

| ANIM. DOMEST. (19-20) | ANIM. DOMEST. (21-22) | ANIM. DOMEST. (23-24) | ANIM. DOMEST. (25-26) | ANIM. DOMEST. (27-28) | ANIM. DOMEST. (29-30) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 0 | 0 | 100 | 25 | 65 | 1,000 |
| 0 | 0 | 100 | 0 | 15 | 1,100 |
| 3 | 3 | 150 | 35 | 55 | 1,200 |
| 0 | 0 | 100 | 40 | 60 | 1,300 |
| 0 | 0 | 100 | 0 | 15 | 1,400 |
| 0 | 0 | 100 | 40 | 15 | 1,500 |
| 0 | 100 | 150 | 50 | 100 | 1,600 |
| 0 | 0 | 110 | 55 | 40 | 1,700 |
| 4 | 0 | 120 | 55 | 50 | 1,800 |
| 1 | 0 | 120 | 45 | 55 | 1,900 |
| 0 | 0 | 120 | 0 | 15 | 2,000 |
| 0 | 0 | 60 | 40 | 45 | 2,100 |
| 0 | 0 | 100 | 25 | 35 | 2,200 |
| 3 | 15 | 150 | 115 | 100 | 2,300 |
| 0 | 10 | 100 | 75 | 115 | 2,400 |
| 0 | 0 | 100 | 0 | 15 | 2,500 |
| 1 | 0 | 100 | 35 | 100 | 2,600 |
| 0 | 10 | 85 | 100 | 225 | 2,700 |
| 0 | 0 | 100 | 60 | 125 | 2,800 |
| 0 | 0 | 120 | 75 | 100 | 2,900 |
| 0 | 0 | 100 | 15 | 55 | 3,000 |
| 0 | 10 | 80 | 25 | 55 | 3,100 |

| | | | | | |
|----|-----|-------|-------|-------|--------|
| 51 | 200 | 2,000 | 1,000 | 1,000 | 20,000 |
|----|-----|-------|-------|-------|--------|

LA POPULATION TOTALE DES ANIMAUX DOMESTIQUES EN 1920

Dans les villages, 1,036 familles sur 1,644 utilisent l'électricité presque uniquement pour l'éclairage. Dans les rangs, 240 familles seulement sur 3,018 familles s'éclairent à l'électricité. Dans tout le comté, l'on ne compte que vingt et un moteurs électriques, bien que le recensement agricole du gouvernement fédéral en mentionne quarante et un. Par contre, 549 moteurs à essence remplacent la houille blanche.

Le Rév. Père Cambron a communiqué à Messieurs les membres de cette Commission les réponses à un questionnaire sur l'électricité, adressé aux différents cercles agricoles faisant partie de l'Union Catholique des cultivateurs.

Il vous a démontré que l'agriculteur désire la création d'une Commission hydroélectrique semblable à celle d'Ontario. D'ailleurs, tous les ans depuis 1930, au Congrès Général de l'U.C.C., on a adopté une résolution dans laquelle on réclamait l'électrification rurale sous la direction d'une commission d'Etat.

Pouvons-nous laisser plus longtemps les compagnies tenir le langage suivant aux cultivateurs:

"L'électricité ce n'est pas pour vous, vous êtes trop pauvres. Nous dressons des lignes de transmission pour vendre au loin, en Ontario et aux Etats-Unis, l'électricité

Donc les dépenses, 1,000 millions, sont
à la charge de l'Etat, et non de la commune.
C'est la commune qui doit payer, et non l'Etat.
C'est la commune qui doit payer, et non l'Etat.
C'est la commune qui doit payer, et non l'Etat.
C'est la commune qui doit payer, et non l'Etat.

Il faut donc que la commune ait
des ressources suffisantes pour payer
ses dépenses. C'est la commune qui doit
payer, et non l'Etat.

Il faut donc que la commune ait
des ressources suffisantes pour payer
ses dépenses. C'est la commune qui doit
payer, et non l'Etat.

Il faut donc que la commune ait
des ressources suffisantes pour payer
ses dépenses. C'est la commune qui doit
payer, et non l'Etat.

Il faut donc que la commune ait
des ressources suffisantes pour payer
ses dépenses. C'est la commune qui doit
payer, et non l'Etat.

"que nous générons dans cette province, mais qu'il ne serait
"pas lucratif de vous vendre. Vous les cultivateurs, vous
"nourrissez les citadins à des conditions qui ne vous
"permettent pas de faire vos frais, tant mieux pour eux,
"tant pis pour vous. Vous donnez le pain aux villes, de quel
"droit réclamez-vous leurs miettes ? Ne nous demandez pas
"le surplus de l'électricité que la population urbaine ne peut
"utiliser; nous aimons mieux le vendre à des étrangers
"moyennant \$15.00 le C.V. que de nous astreindre à vous
"détailler cette marchandise au prix de \$150.00 le cheval-
"vapeur, prix que vous estimeriez raisonnable. Payez-nous
"au tarif de \$500.00, \$600.00 ou \$700.00 le C.V.; groupez-vous
"nombreux pour faire votre demande; ou bien construisez une
"ligne de transmission à vos frais; payez pour les trans-
"formateurs; électrifiez en plus vos demeures et, alors, nous
"renoncerons à vendre à l'étranger la houille blanche
"que vous serez prêts à acheter de nous à des prix vingt ou
"quarante fois plus élevés".

Ce langage, pour être dur, ne dépeint-il
pas exactement la situation faite au cultivateur par le
refus de nos compagnies d'électrifier nos campagnes ?

Laissez le cultivateur vivre en de telles
conditions dans une province si riche en houille blanche,
cela ne paraît plus justifiable aujourd'hui où les "standards"
de vie rend notre jeunesse, à bon droit, plus exigeante.

La prospérité du cultivateur augmente sa puissance d'achat et l'industriel en tire profit.

Aujourd'hui, l'industrie chôme, parce que toute la clientèle rurale a dû cesser de lui adresser ses commandes. La pénurie du cultivateur est telle qu'il doit songer de plus en plus à se suffire à lui-même et à cesser tout achat de produits manufacturés.

Dépourvu des avantages de l'électricité pour le fonctionnement d'écremeuses, de trayeuses, d'épieuses, de réfrigérateurs, de couveuses, d'éleveuses à poussins, de moulins à scie, de radio, etc. etc. le cultivateur n'est-il pas voué à la misère ? Peut-il, en de telles conditions, soutenir la concurrence des agriculteurs modernisés ?

Allons-nous, pour ne pas causer de dommages à tous ceux que l'on a trompés en les invitant à placer leurs épargnes dans les actions mouillées de ces entreprises hydroélectriques, allons-nous encore permettre à ces entreprises privées de laisser ces centaines de mille de nos frères dans des conditions de vie primitives, alors que nous, les citadins, nous bénéficions, tous les instants du jour et de la nuit, des bienfaits de l'électricité ?

Pie XI en parlant des exigences du bien commun, dans son Encyclique "Quadragesimo Anno", dit:

"L'organisme économique et social sera sainement
"constitué et atteindra sa fin alors seulement
"qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres
"tous les biens que les ressources de la nature
"et de l'industrie, ainsi que l'organisation
"vraiment sociale de la vie économique ont le
"moyen de leur procurer. Ces biens doivent être
"assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une
"honnête subsistance et pour élever les hommes à
"ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on
"en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu
"mais en facilite au contraire singulièrement
"l'exercice".

Vous avez là tout indiqué le devoir
de la société envers les classes pauvres et surtout
envers la classe des cultivateurs.

Les administrateurs des entreprises
hydroélectriques n'y comprennent rien, leur sens social
se mesure en ampère et en volt, et se traduit en piastres
et cents.

CONCLUSION ET REMEDES

L'Etat a concédé une large part de nos ressources à des entreprises privées. Il a cru que l'intérêt général y trouverait son plus grand avantage.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous constatons à la lumière de faits et de documents indéniables ? Nous constatons que nos ressources hydrauliques, dont la jouissance appartient au peuple, ont servi à l'édification d'un Trust provincial, puis trans-canadien et, enfin, continental.

Autour de ce Trust, nous l'avons vu, se groupent les intérêts les plus divers: les banques, les compagnies d'assurances-vie et d'assurances-feu, les maisons de finance, toutes nos papeteries, toutes les compagnies intéressées à la production d'appareils électriques, depuis le réfrigérateur jusqu'au commutateur, des universités, des compagnies minières, des associations de toutes sortes, etc. etc..

Les chefs de l'industrie de l'électricité sont les dirigeants suprêmes de toute cette gigantesque organisation.

Ils tiennent une large partie du public par l'épargne qu'il a placé, directement ou indirectement,

OF THE

The first of the series of lectures was given by the President of the Society, who in his address, after a brief review of the progress of the Society since its formation, proposed for the year 1881 the subject of "The History of the English Language." This subject was chosen by the Society as being one of the most important and interesting in the history of the English language, and one which would be of great service to the public in general, and to the students of the Society in particular. The President then proposed that the first of the series of lectures should be given by the President of the Society, who in his address, after a brief review of the progress of the Society since its formation, proposed for the year 1881 the subject of "The History of the English Language." This subject was chosen by the Society as being one of the most important and interesting in the history of the English language, and one which would be of great service to the public in general, and to the students of the Society in particular.

dans les entreprises d'électricité. Ils contrôlent l'opinion publique par leur mainmise sur 13,000 ou 14,000 journaux. Ils gagnent la jeunesse à leur cause par la corruption lente, sournoise de certains professeurs. Ils faussent l'enseignement d'économie politique, en revisant les manuels et les traités d'économie politique en usage dans les écoles et dans plusieurs universités. Ils s'attachent les sympathies de certaines universités, en versant annuellement de fortes sommes pour la création de certaines chaires et pour la publication de revues parmi les étudiants.

Ils lient même le sort de puissantes universités au leur, en induisant ces universités à placer une grande partie de leurs fonds dans les titres de leurs entreprises.

Ils s'assurent l'appui des banquiers dans tous les centres où ils exercent leur commerce. Ils cherchent même à gagner les bonnes grâces des ministres de diverses religions.

Cette organisation géante n'a qu'un seul but: tenir toute la nation sous l'impression que son commerce et sa finance sont légitimes et que la nationalisation et la municipalisation sont contraires à la saine économie politique.

Au point de vue social et économique, le commerce de l'électricité devrait être exercé par l'Etat, parce qu'une telle nécessité de la vie moderne, produite la plupart du temps par les ressources naturelles d'un pays, devrait être vendue aux consommateurs au prix de revient. Une société qui recherche le bien de toutes les classes, doit voir à ce que les avantages incalculables d'abondantes ressources hydrauliques profitent à tous. Aujourd'hui, la prospérité de la province de Québec est intimement liée à l'électricité à bon marché. Nous sommes au siècle de la prospérité par l'électricité. Ne sommes-nous pas en voie de faire la prospérité des autres, avec nos richesses, tout en nous appauvrissant nous-mêmes ? L'électricité tient notre industrie en état d'infériorité vis-à-vis des concurrents. Elle rend la vie plus dispendieuse pour l'ouvrier déjà mal rémunéré. Nos campagnes n'offrent pas les attraits que l'homme moderne voudrait y trouver, entre autres raisons, parce que l'électrification rurale ne progresse pas et que l'électricité s'y vend un prix prohibitif quand le cultivateur peut l'obtenir.

Nous possédons les plus belles sources de prospérité au monde. La province de Québec est, certes, le coin du globe terrestre que la Providence

a le plus généreusement gratifié de chutes d'eau. Toute cette richesse nous est en somme inutile. Si vous exceptez les puissantes compagnies qui obtiennent l'électricité à un prix raisonnable, il n'est pas un petit industriel, pas un commerçant, pas un propriétaire qui ne pourrait obtenir l'électricité à meilleur marché qu'il ne la paie de ces compagnies, si une entreprise municipale ou d'Etat entreprenait de la lui fournir au moyen d'une centrale thermique.

Messieurs les Commissaires, cette seule constatation suffirait à obliger nos gouvernants, s'ils voulaient laisser parler leur patriotisme, à imposer, sur le champ, une réduction de taux, par contrainte s'il le faut, à toutes ces compagnies et à prendre les mesures nécessaires pour établir une grande centrale d'Etat à Beauharnois, afin d'avoir une usine "témoin" qui démontrera au peuple et à ces compagnies à quel juste prix l'électricité doit être vendue.

La Beauharnois représente, sans contredit, la plus puissante source d'énergie électrique au monde. Même le simple ouvrier peut se convaincre facilement de l'exactitude de cette affirmation, en jetant un coup d'oeil sur la mappemonde. Qu'il trouve, s'il le peut, d'aussi vastes réservoirs que les grands lacs fournissant

un débit abondant et régulier à la Beauharnois. Or, cette richesse inépuisable, allons-nous la laisser entre les mains d'un monopole dont je vous ai fait voir, à larges traits, la puissance et la laideur ?

Sur la Beauharnois, il y a présentement un demi-million de C.V. que le Trust a le droit de harnacher. Il reste encore au moins 1,800,000 C.V. disponibles, avec un facteur de charge à 80%, d'après l'opinion de M. Sweezey. Le canal de la Beauharnois étant redevenu la propriété de l'Etat, nous pouvons par conséquent l'aménager graduellement encore ce million huit cent mille chevaux-vapeur à un coût de pas plus que \$60.00 le C.V. d'après le même expert M. Sweezey.

Les commissaires savent comment s'est opérée la finance de l'entreprise de la Beauharnois. Sur \$30,000,000.00 d'obligations, à peine \$14,500,000.00 furent utilisées à la construction de l'entreprise. On dit que l'entreprise d'Etat coûte cher. En pareil cas croyez-vous que l'Etat eût fait pire que l'entreprise privée ? Nos compagnies, leurs journaux et leurs amis affectent de se scandaliser d'une dépense de \$4,300.00 faite par l'Hydro pour payer des services de détectives et de quelques centaines de mille piastres que

l'on aurait payées de trop pour l'achat de l'Abitibi Power.

Que sont ces dépenses, comparées aux excès commis dans l'organisation de la Beauharnois ?

Dans le cas de cette entreprise, vous trouviez presque 50% d'eau même dans les obligations; et les actions Classe A., au nombre de 1,799,995, ne représentaient aucune mise de fonds. En plus, il restait dans le trésor environ 3,200,000 actions Classe B., pour continuer à grossir artificiellement ce capital de manière à cacher les profits.

Sur le canal de la Beauharnois il serait possible pour l'Etat, M. Swezey nous l'a affirmé devant témoins, de produire de l'énergie électrique pour la revendre avec profit à \$10.00 et \$12.00 le C.V.

Vous avez, aux portes de la Métropole, la plus belle source de richesse pour inviter l'industrie à venir s'établir dans cette région et fournir ainsi de l'emploi à ces milliers de chômeurs. Cette richesse, on la laisse dormir pour ne pas déranger le commerce déprimant de ces monopoles.

Il y a tout un plan de restauration économique à édifier autour de la Beauharnois. Montréal cherche une solution à son problème inquiétant du

1890

The first of the year was a very dry one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The second of the year was a very wet one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The third of the year was a very dry one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The fourth of the year was a very wet one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The fifth of the year was a very dry one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The sixth of the year was a very wet one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The seventh of the year was a very dry one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The eighth of the year was a very wet one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

The ninth of the year was a very dry one, and the crops were much injured by the drought. The weather was very hot, and the crops were much injured by the drought.

chomage et cette ville se laisse frustrer d'une grande richesse par son pire ennemi, le Monopole de l'électricité.

L'Etat doit concurrencer ce Trust, fournir l'électricité ou voir à ce qu'elle soit fournie à bon compte à toutes les municipalités qui en feront la demande. Pour éviter la duplication des réseaux de distribution, ce qui, au point de vue économique, finirait par être désavantageux pour le consommateur, l'Etat devrait voir à ce que toute municipalité qui décide de municipaliser l'électricité paie un juste prix pour la partie utile et nécessaire du réseau de distribution de l'entreprise privée sur son territoire. Une entente à l'amiable et sur une base d'équité serait tout autant à l'avantage de l'entreprise privée que de celui de la municipalité. Aussi le capital sain placé dans l'entreprise particulière ne subirait aucune perte. D'un autre côté, les actionnaires qui détiennent des valeurs soufflées, ne pourraient espérer que le public les rembourse pour des titres qui ne représentent aucune mise de fonds. Ces actionnaires ont été trompés et ils devront subir leur perte, comme doit le faire tout individu avec ses mauvais placements.

L'Etat doit entreprendre une politique d'électrification rurale intense et construire lui-même

les réseaux de distribution rurale à des conditions semblables à celles offertes aux districts ruraux d'Ontario. Une partie de la campagne pourrait être alimentée par la centrale d'Etat et l'autre, par les compagnies particulières mises dans l'obligation de livrer l'électricité à un juste prix à l'Etat qui en ferait la distribution. C'est la politique que poursuit Roosevelt.

De plus, l'Etat devrait obliger les compagnies à lui verser annuellement une redevance prise sur les revenus, avec laquelle le gouvernement créerait une réserve destinée au rachat des entreprises particulières, d'après la valeur réelle de leur actif. Afin de ne pas placer ces entreprises dans des conditions désavantageuses vis-à-vis de la centrale ou des centrales d'Etat, le gouvernement devrait, avant de fixer son prix de revient, percevoir de ses clients l'équivalence de cette taxe imposée aux usagers des entreprises particulières.

Ainsi, les consommateurs, au lieu de payer des dividendes usuraires sur des capitaux rictifs, seraient appelés à rémunérer convenablement un capital sain et verseraient en même temps une redevance pour l'achat de ces entreprises afin qu'un jour l'Etat,

par l'entremise d'une Commission, puisse les administrer exclusivement au profit de ses administrés.

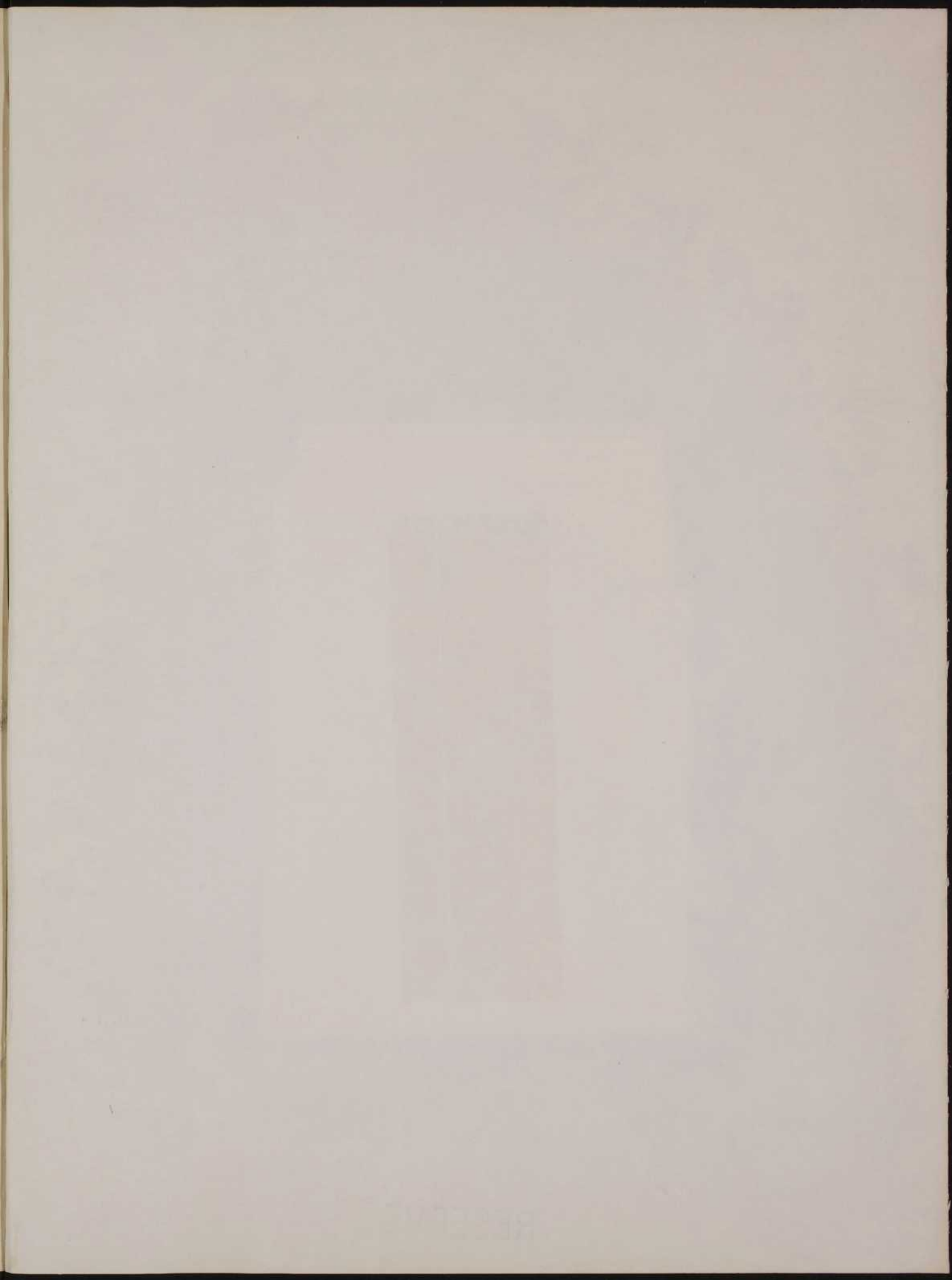
Jusqu'aujourd'hui, les compagnies, en plus des dividendes plantureux et de boni, ont accumulé des réserves qui ne servent jamais à diminuer la capitalisation de ces sociétés anonymes, mais à rémunérer davantage un capital mouillé outre-mesure.

Si le consommateur paie pour l'achat d'une entreprise hydroélectrique, quelle injustice y a-t-il à ce qu'il en devienne le propriétaire ? L'injustice commise aujourd'hui, ce fut d'exiger du consommateur des sommes qui eussent payé plusieurs fois le capital et les intérêts de ces entreprises, sans jamais lui permettre de redevenir propriétaire de ces ressources naturelles mises en valeur.

Messieurs les Commissaires, dans ce travail mal ébauché que je recommande une fois de plus à votre indulgence, je me suis efforcé d'étaler une preuve. Je l'ai peut-être mal présentée mais contesterez-vous que, par le fond, elle soit écrasante pour le Trust ? Avec de tels arguments ajoutés à ceux de l'Hon. M. Bouchard, du Rév. Père Cambron, de Son Honneur le Maire Grégoire, il devrait être facile de conclure que l'administration de nos ressources

hydrauliques par des entreprises par actions
a été néfaste pour notre population, qu'elle est
contraire à l'ordre et qu'il est du devoir immédiat
de l'Etat de concurrencer ce Trust, de reprendre toutes
les chutes vendues ou afferméées mais non mises en
valeur et d'adopter la perception d'une redevance de
ces compagnies qui permettra à notre population de
reprendre cette richesse, afin qu'elle soit exploitée
pour le profit de toutes les classes de la société.

Philippe Hamel.



GAGNON
621.31
H212TR

C. R. D.
101523

HAMEL, DR PHILIPPE
LA TRUST DE L'ÉLECTRICITÉ

19 DEC 1991 *Cay*

101523

Ce document doit être rendu à la
dernière date indiquée ci-dessous.

| | | | |
|-------------|--|--|--|
| 19 DEC 1991 | | | |
| 1 DEC 1992 | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

06.90.549-2 (09-89)



Ville de Montréal

RÉSERVÉ



B A n Q



000 686 333